



**HAL**  
open science

# Énergie citoyenne, synergie locale. Les communautés énergétiques citoyennes dans la Drôme : réinventer le système énergétique entre ancrage local et participation citoyenne

Olivia Gamel

## ► To cite this version:

Olivia Gamel. Énergie citoyenne, synergie locale. Les communautés énergétiques citoyennes dans la Drôme : réinventer le système énergétique entre ancrage local et participation citoyenne. Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04736231

**HAL Id: dumas-04736231**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04736231v1>**

Submitted on 14 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITÉ DE LYON**

***Institut d'Études Politiques de Lyon***

## **Énergie citoyenne, synergie locale**

Les communautés énergétiques citoyennes dans la Drôme :  
réinventer le système énergétique entre ancrage local et  
participation citoyenne.

GAMEL Olivia

**Master 1 : Conduite de Projets et Développement Durable des Territoires**

*Socio-économie écologique*

Sous la direction d'Agnès Labrousse

*Composition du jury*

*Agnès Labrousse. Professeure, Institut d'Études Politiques de Lyon*

*Sylvain Celle. Maître de conférences, Université Lyon 2*

**Date de soutenance : 1<sup>er</sup> septembre 2023**



# **Énergie citoyenne, synergie locale**

Les communautés énergétiques citoyennes dans la Drôme :  
réinventer le système énergétique entre ancrage local et  
participation citoyenne.

## *Remerciements*

Je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont soutenue et aidée dans la réalisation de ce mémoire.

Merci, à ma directrice de mémoire, Agnès Labrousse, pour son accompagnement tout au long de ce projet, pour ses remarques et ses conseils toujours enrichissants, et pour sa confiance dans le bon déroulement de cette recherche.

Merci, à toutes les personnes qui ont contribué directement à ce travail, d'avoir accepté de répondre à mes sollicitations et d'avoir su m'apporter vos connaissances et me partager votre expérience sur l'énergie citoyenne. Le sens donné à ce mémoire est celui issu de l'association de vos contributions. Merci aux élus d'Upie, à Alain Bucas, Marc Lopez, Martyne Vimard, Christian Delebarre, Jean-Baptiste Boyer et Stéphane Marron, pour avoir pris le temps de m'éclairer sur vos espoirs et votre expérience de terrain. Merci à Loïc Le Quilleuc, Noémie Zambeaux, Etienne Jouin, Alexandra Lafont-Kaufmann et Mohamed Lahjibi pour votre expertise et vos analyses toujours très pertinentes.

Merci à mes ami.es, pour m'avoir inspiré et motivé dans ce travail. Mais aussi, pour m'avoir écouté parler de mon travail et de mes avancées (parfois radoter), tout en me conseillant et en m'encourageant sur la bonne voie.

Merci à ma famille, mes parents et mes sœurs qui m'ont aidée à me poser les bonnes questions quand, après des heures à analyser des articles académiques et des théories scientifiques, le brouillard me montait à la tête... Mais surtout pour leur affection et leur soutien, qui me portent derrière chacun de mes choix.

# Sommaire

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L’EMERGENCE D’UN CONTRE MODELE AU SYSTEME ENERGETIQUE DOMINANT</b> .....	<b>16</b>
CHAPITRE 1 – LE SYSTEME ENERGETIQUE FRANÇAIS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	17
CHAPITRE 2 – L’EMERGENCE D’UNE OPTION ALTERNATIVE : LES COMMUNAUTES ÉNERGETIQUES CITOYENNES	33
<b>DEUXIÈME PARTIE – QUELLE REALITE POUR LES COMMUNAUTES ENERGETIQUES CITOYENNES DANS LA DROME ?</b> .....	<b>49</b>
CHAPITRE 3 – LE CAS DES COMMUNAUTES ENERGETIQUES DE LA DROME : DES STRUCTURES VARIEES, IMPLANTEES DANS UN TERRITOIRE FAVORABLE	51
CHAPITRE 4 – PERSPECTIVES D’EVOLUTION DES COMMUNAUTES ENERGETIQUES CITOYENNES : QUELLES DYNAMIQUES A L’ŒUVRE ?	84
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>109</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>113</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>124</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>127</b>

# Introduction

Le lundi 8 novembre 2021, était organisée la deuxième édition des ‘Assises des énergies renouvelables citoyennes’ à Nantes. À cette occasion, Barbara Pompili, alors Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avait déclaré dans son discours :

*« [...] nous devons massivement développer les énergies renouvelables. J'en ai la conviction depuis toujours, les projets citoyens constituent une des principales clés pour le faire vite et bien. [...] nous nous donnons un objectif ambitieux : développer 1 000 nouveaux projets à horizon 2028 »*  
(Pompili 2021)

Le Ministère affiche ainsi des objectifs clairs. Mais quels sont ces projets, impliquant des citoyens voulant s’emparer de la transition énergétique à travers les énergies renouvelables ? Selon le site du Ministère, les énergies citoyennes sont : « Des projets de production d’énergie renouvelable. Issus d’un financement collectif et majoritairement citoyen. Et où les acteurs locaux (citoyens, collectivités et entreprises locales) font partie intégrante de la gouvernance » (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et Ministère de la Transition énergétique 2022b). Si le gouvernement semble s’être emparé de cet enjeu encore en développement, ce secteur est actuellement très mouvant, avec un cadre législatif et réglementaire changeant, influencé par les évolutions de la filière, dont il fixe la trajectoire. Cette prise en compte de l’énergie citoyenne par le politique, semble essentielle puisqu’« Aujourd’hui, l’énergie est devenue un produit de première nécessité aussi indispensable que l’air et l’eau. [...] La finalité d’une politique énergétique devrait permettre de garantir le droit à l’énergie pour tous. » (Cohen 2007, p. 1). Un droit à l’énergie pour tous, c’est un droit qui peut passer par des formes de réappropriation des enjeux de transition énergétique et du système énergétique par les citoyens. La première phrase du film *We the Power*, prononcée par Agamemnon Otero de Energy Garden exprime une vision de l’énergie particulière : “ Il y a deux formes d’énergie. Il y a l’énergie électrique et l’énergie humaine”. Rémi Zanni fait plus ou moins la même distinction en s’appuyant sur la pensée de Ivan Illich dans son article *À quelles conceptions du politique les transitions énergétiques engagent-elles ?* (Baggioni et al. 2019). En effet, il nous parle de l’énergie métabolique que nous tirons de nous-même et de l’énergie exogène qui nous sert dans nos activités mais dont la source

est extérieure à l'Homme. Illich mettait en évidence l'assujettissement de l'Homme à l'énergie exogène qui peut monopoliser la satisfaction d'un besoin essentiel. Ainsi, les individus ne pourraient pas s'affranchir de cette énergie exogène. Il faudrait donc repenser la place de cette énergie pour empêcher un monopole industriel et laisser le choix aux Hommes de pouvoir user de leur énergie métabolique. Illich définit l'énergie comme un objet social à analyser en parallèle avec la construction historique du travail et plus précisément de la force de travail. Il s'appuie sur les recherches d'Ostwald, chimiste et physicien allemand partisan d'un énergétisme radical qui affirme que « Toute vie est une lutte pour l'énergie libre, dont les quantités disponibles sont soumises à la rareté » (1913). L'énergie serait alors une construction sociale soumise aux principes économiques de rareté et au mythe de son origine naturelle, qui la rendent indispensable à la vie des Hommes tout comme la force de travail dont la définition se précise à cette même période (Illich 2010). Il apparaît donc légitime que des citoyens souhaitent s'investir dans le système énergétique pour se réappropriier ses enjeux et répondre à leurs besoins de la manière la plus adaptée à leurs conditions de vie et du territoire sur lequel ils évoluent. Si on peut observer concrètement le déploiement de communautés énergétiques à travers la France, la Drôme semble être un département plutôt propice à leur implantation si l'on se fie à la 'Carte des initiatives citoyennes' mise en ligne par Énergie Partagée. Mais il faut comprendre l'énergie citoyenne dans un cadre plus global et contextualiser ces structures se voulant à la croisée de la démocratie participative et de la territorialisation de l'énergie, au sein du système énergétique français très centralisé et influencé par le choix historique du nucléaire.

*Les communautés énergétiques constituent-elles une alternative à la production centralisée d'énergie, modèle d'organisation dominant en France depuis le XX<sup>e</sup> siècle ? Comment ces modèles d'appropriation citoyenne de la transition énergétique s'organisent-ils sur le territoire de la Drôme ?*

Afin d'apporter une réponse à cette problématique, ou du moins des pistes de réflexion, ce travail de recherche s'appuie sur une analyse interdisciplinaire et transversale. À travers la mise en évidence et la compréhension de systèmes politiques, économiques, sociaux et sociotechniques qui structurent le système énergétique français, il est ainsi intéressant de voir les répercussions sur des innovations sociales et territoriales dans un département comme la Drôme. Il me paraît pertinent de mobiliser les notions de territoire, communs, changement et de transition, pour mettre en évidence le lien qui peut apparaître lorsque l'on s'attèle à analyser une forme alternative de production et de consommation

d'énergie qui vient questionner la vision de cette énergie dans notre société et ainsi soulever des enjeux de pouvoir. L'appropriation citoyenne de la transition énergétique et l'ancrage territorial des projets portés par les communautés énergétiques mettent ainsi en avant la nécessité de repenser nos systèmes politico-économiques, pour un système plus juste et démocratique promouvant la résilience et ainsi le respect des limites planétaires dans ce contexte de crise écologique. Le modèle des communautés énergétique propose ainsi une alternative à l'échelle locale pour les questions énergétiques, alternative dont nous interrogerons les apports comme les limites sur la base d'une étude de cas approfondie. Mais avant d'interroger ces dimensions, il nous faut revenir sur la définition du cadre de cette recherche et sur sa mise en place.

## **Premier aperçu de la littérature : qu'est-ce qu'une communauté énergétique citoyenne ?**

Il nous faut définir ce qui sera entendu par 'communauté énergétique' ou 'communauté énergétique citoyenne' à travers un premier aperçu de la littérature. Pour ce faire, Gilles Debizet et Marta Pappalardo apportent une définition large de ces structures, prenant en compte des expériences à l'international (Debizet et Pappalardo 2021, p. 1) :

*« Nous entendons par communauté énergétique un regroupement de personnes physiques ou morales activement impliquées dans un projet de production et/ou de consommation d'énergie renouvelable. Ainsi, la communauté est un objet élastique, où les représentations des acteurs ont autant de poids que les caractéristiques objectives des dispositifs. »*

On comprend donc que l'expression de communauté énergétique englobe une diversité de modèles, selon la taille de la structure, relative au nombre de participants mais aussi à son implantation plus ou moins concentrée sur le territoire. Et enfin, selon l'organisation et le type d'acteurs impliqués, que ce soient des citoyens, des acteurs publics ou des entreprises privées. Si la dimension écologique est évidente dans le but de formation de ces communautés énergétiques par leur objet même : la production d'énergie renouvelable, elles portent aussi un objectif sociétal et politique d'appropriation de la transition énergétique par la participation citoyenne directe (Debizet et Pappalardo 2021). L'émergence ou du moins l'implantation concrète de ces communautés est relativement récente en France. En effet, la coopérative d'approvisionnement d'électricité 100% renouvelable Enercoop a été créée en

2005 pour proposer une alternative citoyenne en réaction à l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence (Enercoop 2020). Les réseaux d'animation et d'accompagnement (par exemple Énergie Partagée) de ces communautés en France ont été créés en 2010 et tentent de faire émerger des projets coopératifs d'énergie renouvelable qui vont devoir s'adapter progressivement et faire face à des freins réglementaires et juridiques (Debizet et Pappalardo 2021). Il faut attendre 2018 et 2019 pour que ce type de modèle participatif voit son intérêt reconnu dans l'acceptation des énergies renouvelables à l'échelle européenne par la promulgation de deux directives conjointes. Le Conseil européen affirme alors que : « *l'énergie communautaire et les coopératives énergétiques sont devenues des moyens efficaces et rentables de répondre aux besoins et aux attentes des citoyens en matière de sources d'énergie, de services énergétiques et de participation locale* » (Rüdinger 2019, p. 26). Cette reconnaissance va inciter les états membres à promouvoir ces structures et donc à adapter leur cadre législatif national en la matière. C'est notamment le cas pour la France, où les ordonnances de mars 2021 vont transposer les directives en définissant les différents modèles de communautés énergétiques et les règles qui leurs sont applicables (Debizet et Pappalardo 2021), bien que des attentes d'approfondissement subsistent encore.

Les projets citoyens d'énergie renouvelable se sont beaucoup développés en France ces dernières années comme l'atteste le réseau Énergie Partagée, qui en recense 320 en août 2023 alors qu'une étude de l'ADEME en comptait moitié moins fin 2015 (Ademe, 2016 in Rüdinger 2019). Mais comme il n'existe pas de recensement officiel, ces chiffres sont à relativiser. Près de 80% de ces projets sont dans la filière solaire photovoltaïque et plus de 11% sont des projets éoliens<sup>1</sup>. Ma recherche s'oriente majoritairement sur des projets développant du solaire photovoltaïque, c'est donc sur ce type d'énergie renouvelable électrique que mon analyse sera la plus poussée. Si c'est en Allemagne et au Danemark que les coopératives citoyennes se sont développées en premier, la dynamique est en marche dans différents pays européens, notamment aux Pays-Bas et en Écosse, où des objectifs stratégiques de développement de la filière ont été pris (Rüdinger 2019). Si on se base sur les chiffres de l'année 2022 fournis par le Rapport Annuel d'Énergie Partagée, pour 301 projets d'énergies renouvelables citoyens, la puissance installée électrique était de 573,7 MW (Énergie Partagée 2023b). Si on le compare aux chiffres du Panorama de l'électricité renouvelable 2021 de RTE qui statuent que la puissance installée du parc de production

---

<sup>1</sup> Chiffres obtenus à partir des données issues du site internet Énergie Partagée : *Les chiffres clés de l'énergie citoyenne*. Après un calcul simple : nombre de projets photovoltaïque ou éolien / nombre de projets total mis en pourcentage.

d'électricité renouvelable était de 64 802 MW (RTE 2023), la part des énergies renouvelables citoyennes ne serait que d'environ 0,9%<sup>2</sup>. On peut alors comparer ce chiffre à celui de l'Allemagne en 2016, où 43% des capacités totales d'énergies renouvelables étaient détenues par des citoyens et agriculteurs selon le dossier de presse du Réseau CLERC du 8 décembre 2020 (CLERC 2020, p. 2).

En parallèle de l'émergence de ce modèle énergétique, les recherches académiques sur le sujet se sont multipliées et sont variées. On retrouve des analyses centrées sur la France, mais aussi des sources européennes faisant état de ce modèle à ce niveau plus large, puisque comme nous le verrons, les énergies citoyennes sont un sujet poussé par l'échelon européen. Enfin, des études réalisées sur des pays européens en particulier, notamment comparatives, complètent également ce cadre académique. Trois grandes dynamiques sont ressorties comme faisant l'objet d'une attention particulière dans l'étude des communautés énergétiques citoyennes selon la littérature sur laquelle je me suis appuyée :

- L'importance de la notion de territoire et de l'ancrage local dans la production d'énergie renouvelable citoyenne
- La question de la gouvernance citoyenne et de la démocratie pour l'appropriation citoyenne de la transition énergétique
- Le rapport aux régulations nationales et européennes avec l'importance du cadre politico-législatif dans le soutien ou la contrainte au développement de ce type de modèle.

Si cette littérature m'a été essentielle afin de soulever les principaux enjeux du modèle, il a aussi fallu que je m'intéresse à une littérature me permettant de mieux contextualiser l'émergence de l'énergie citoyenne en France et en Europe. En effet, le sujet nécessite une bonne compréhension du système énergétique français et de la prise en compte des enjeux de transition énergétique par les pouvoirs publics.

## Genèse du sujet

Je n'avais pas d'idée précise pour mon sujet de recherche et comme je souhaite m'orienter professionnellement sur les questions Climat-Énergie qui m'intriguent tout particulièrement, je me suis intéressée aux actualités des énergies renouvelables dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est donc de fil en aiguille, grâce à des articles de presse,

---

<sup>2</sup> Calcul issu des chiffres cités : puissance installée de l'énergie citoyenne (573,7) / puissance installée des énergies renouvelables en France (64 802).  $573,7 \times 100 / 64\ 802 = 0,885 \%$ . On dira environ 0,9%.

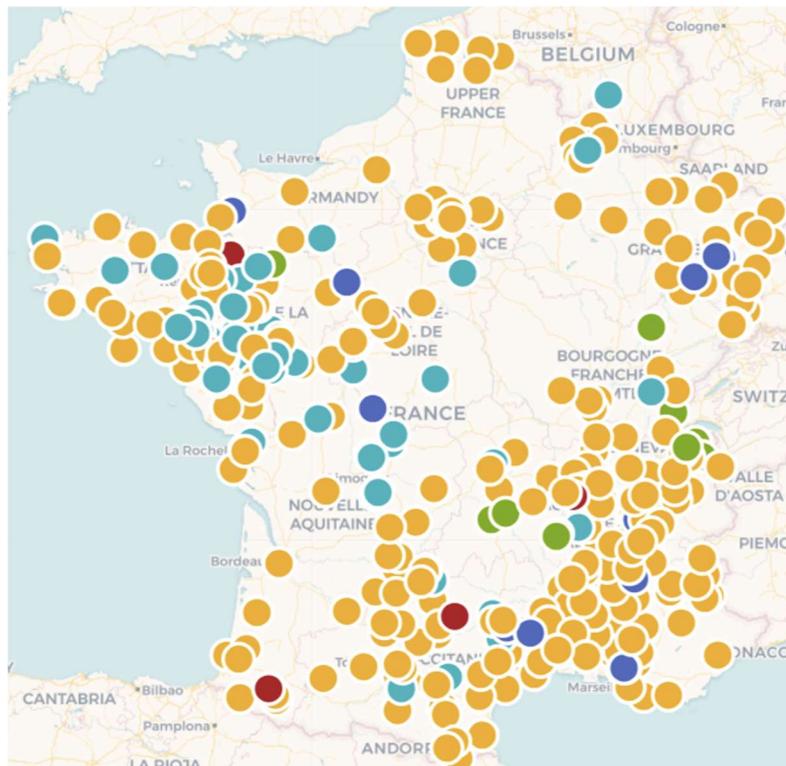
que j'ai découvert l'énergie citoyenne, modèle de production d'énergie renouvelable citoyen assez récent, qui se développe de nos jours et constitue progressivement un réseau dont les intérêts sont de plus en plus reconnus par les pouvoirs publics. J'ai rapidement compris que l'énergie citoyenne pouvait être pour moi une source d'intérêt intense, mêlant la nécessité de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, à une forme de gouvernance alternative de la production d'énergie renouvelable, orchestrée par les acteurs locaux du territoire, en particulier les citoyens. J'ai donc commencé par explorer le sujet en situant ce modèle en France grâce aux ressources en ligne d'Énergie Partagée, qui permettent d'avoir une vision d'ensemble du phénomène. Mon intérêt pour le sujet s'est accentué quand j'ai commencé à rechercher des exemples concrets de projets dans la Drôme. J'ai ainsi découvert ACOPREV, dont les idées et les initiatives m'ont tout de suite beaucoup intéressées. En effet, c'est par les ressources disponibles en ligne au sujet de leur structure que j'ai découvert les enjeux d'autoconsommation collective, permettant à une structure de ce type de vendre directement aux adhérents dans un périmètre délimité l'électricité produite (en l'occurrence par les grappes photovoltaïque). Cette perspective a fini par me convaincre de me pencher définitivement sur l'énergie citoyenne puisque l'autoconsommation collective est une possibilité récente (2017) permettant de repenser le rapport à l'énergie d'une manière encore plus poussée puisqu'elle enjoint les citoyens non pas seulement à se questionner sur la production mais aussi sur la consommation d'énergie, qui est un enjeu central de la transition énergétique comme nous allons le voir tout au long de ce mémoire.

## **La découverte d'un terrain favorable à l'énergie citoyenne dans la Drôme**

L'approche pour la réalisation de ce mémoire de recherche est qualitative, il se base essentiellement sur la réalisation d'entretiens semi-directifs, mis en valeur par l'accumulation de connaissances grâce aux ressources académiques constituant la revue de littérature de ce mémoire, complétées par des sources institutionnelles, journalistiques et des sources en ligne d'acteurs impliqués pour les énergies citoyennes. Tout en questionnant, la place de l'ancrage local, de la démocratie citoyenne et l'influence des politiques nationales et européennes comme soulevé dans les articles scientifiques, j'ai donné une valeur particulière au sujet de l'autoconsommation parce que j'ai compris que cet outil de valorisation de l'énergie, encore souvent mal compris à cause de sa complexité est également

un enjeu central pour les années à venir dans le développement des communautés énergétiques citoyennes. En effet la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables par des citoyens semblent atteindre une nouvelle dimension quand ces derniers se questionnent concrètement sur leur consommation d'énergie et les impacts de celle-ci.

Pour mon terrain d'enquête, j'ai pu confirmer ma volonté de le situer dans la Drôme en sachant que j'aurais suffisamment de données à travailler. En effet, selon *La carte des initiatives citoyennes* du site internet d'Énergie Partagée, il y aurait 14 projets labélisés sur le département. De plus, toujours grâce à cette carte, on peut visualiser que la Drôme est au cœur d'un foyer de projets d'énergie citoyenne qui commence au-dessus de la Vallée du Rhône, jusqu'à la côte Méditerranéenne. Un pareil foyer est remarquable au Nord-Ouest de la France, en Bretagne et au Pays de la Loire (Énergie Partagée s. d.).



Capture d'écran de « *La carte des initiatives citoyennes* », le 29 août 2023 sur le site internet *Énergie Partagée*

Mon but premier était de me renseigner sur une structure en particulier et d'investir complètement son organisation et ses membres pour en tirer un maximum de tenants et aboutissants sur son fonctionnement concret. Ainsi je souhaitais surtout mettre en évidence les dynamiques en marche au sein de la communauté choisie. Mais je me suis rapidement retrouvée confrontée à la difficulté d'observer en profondeur une structure en plein essor. En

effet, comme ce mail du 7 février 2023 reçu de la part d'Alain Bucas, bénévole à ACOPREV l'atteste, la structure est « dans une phase de développement importante, et sensible, [...] les membres du bureau ont un emploi du temps bien chargé et peu disponible pour les rencontres [...] c'est un peu la "rançon de la gloire", car de nombreuses personnes, représentants de communes, associations, et autres, sont en demande d'infos sur le modèle que nous proposons ». J'ai donc choisi de diriger ma recherche sur différentes structures et d'étudier aussi leurs différences que ce soit de structures ou dans leurs approches de la transition énergétique par l'appropriation citoyenne des enjeux.

Lors de ma recherche, j'ai mené 11 entretiens semi-directifs entre le 14 février et le 2 juin 2023, dont 6 en présentiel et 5 en visio-conférence, dû à la complexité des déplacements ou à la demande des interrogés. Ces onze entretiens ont été retranscrits, de manière plus ou moins complète, afin de me permettre l'exploitation des propos pour la Partie 2 de ce travail. Ils ont eu pour objectif de mettre en évidence les dynamiques autour des coopératives énergétiques citoyennes dans la Drôme afin de rendre compte des similitudes et des différences ainsi que des perspectives de déploiement futurs comme des freins à ces derniers pour rendre compte du cadre dans lequel ces modèles évoluent. Les entretiens peuvent être classés en deux catégories. La première est composée de 6 entretiens avec des acteurs investis dans une structure type communauté énergétique citoyenne dans la Drôme. Tout en cherchant à intégrer une variété de territoires du département j'ai pu rencontrer des représentants de structures dont le fonctionnement que nous étudierons plus tard est assez différent :

Mon premier entretien avec des élus à la Mairie d'Upie fait figure d'exception. En effet, j'ai eu l'occasion de rencontrer des membres du Bureau Urbanisme de la commune le 14 février 2023 afin d'échanger sur l'idée qu'ils avaient, de monter une Centrales Villageoises sur la commune et celles alentours. Ainsi, le projet n'était qu'à un stade précoce, où seule une réunion avec des citoyens avait été menée, et où la difficulté rencontrée était celle de mobiliser des bénévoles citoyens en dehors des élus, pour monter la structure.

Les autres entretiens de cette catégorie ont tous été menés avec des acteurs investis dans une structure d'énergie citoyenne de la Drôme en fonctionnement, permettant un retour d'expérience important pour ma recherche. La Grille d'entretien 1 (Annexe 2.1) a été utilisée pour tous ces entretiens avec quelques variations faites pour s'adapter à la structure et à la situation lors de la tenue de l'entretien. Ces entretiens avaient pour but de comprendre les dynamiques réelles au sein des communautés d'énergie citoyenne en mettant en évidence les

relations internes et externes tout en faisant ressortir les valeurs centrales à ces structures. La grille d'entretien est ainsi découpée entre 2 types de questions, certaines plus factuelles sur le fonctionnement de la structure, et d'autres plus personnelles, traitant de l'appréciation de la personne interrogée sur les acquis, les difficultés et la vision de l'avenir des communautés énergétiques. J'ai ainsi rencontré Alain Bucas le 15 février, retraité venu habiter il y a 10 ans dans la Vallée de Quint où il est devenu bénévole de l'association ACOPREV créée en 2017. Membre du réseau des Centrales Villageoises, ACOPREV est pionnière dans l'expérimentation de l'autoconsommation collective dans ce même réseau et constitue de ce fait une sorte de modèle pour d'autres Centrales Villageoises. Le 17 mars, j'ai rencontré Marc Lopez, retraité de l'industrie électronique devenu président de la SCIC VoisiWATT née en 2017 et agissant comme « facilitateur et professionnel des énergies renouvelables » (VoisiWATT s. d.) dans le Nord de la Drôme. Ensuite, ce sont Martyne Vimard et Christian Delebarre respectivement Vice-présidente et Président de la SAS Centrales Villageoises de la Lance dont le périmètre d'action se définit par rapport à la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (Centrales Villageoises de la Lance s. d.) depuis 2017, qui ont accepté de me rencontrer le 11 avril. Tous les deux retraités, arrivés il y a moins de 10 ans, ils ont souhaité réaliser cet entretien ensemble car ils ne sont « jamais seuls dans les entretiens, les rendez-vous, etc, pour la simple et bonne raison [qu'ils se voient] comme un collectif, et que la transparence et la bienveillance sont une règle d'or chez [eux] » (mail reçu le 7 mars de Martyne Vimard). Le lendemain, le 12 avril, j'ai pu rencontrer Jean-Baptiste Boyer, Président et Directeur Général dans les locaux de la SCIC DWATTS qui cherche à « maximiser le potentiel des énergies renouvelables dans le Diois et la Vallée de la Drôme » (DWATTS s. d.) depuis 2016. Enfin, le dernier entretien de cette catégorie s'est déroulé le 9 mai en visio-conférence avec Stéphane Marron, co-président de la SAS Centrales Villageoises Gervanne-Raye mise en place en 2012 et dont la structure se concentre sur le territoire de la Gervanne, au Sud-Ouest du massif du Vercors.

S'agissant de la deuxième catégorie d'entretiens réalisés, je me suis tournée vers une variété d'acteurs ; professionnels spécialisés sur le modèle des communautés énergétiques citoyennes et ayant une vision d'ensemble du développement du modèle à différentes échelles. Ainsi leur point de vue n'était pas centré sur une structure en particulier et a permis de rendre compte des dynamiques régionales (AURA) et nationales de ces structures. Les entretiens avaient pour objectif de mettre en avant les traits caractéristiques de ces communautés d'énergie citoyenne tout en apportant de la nuance et des comparaisons entre

différents modèles et possibilités. Enfin une réflexion sur la viabilité du modèle tout comme sur les difficultés ou les questionnements quant à son développement ont permis de soulever de nouveaux enjeux et de mettre en avant l'importance du contexte défini par les politiques nationales et territoriales. La Grille d'entretien 2 (Annexe 2.2) a été utilisée pour cette catégorie d'entretiens, même si quelques ajustements ont été faits au cours des entretiens ou au préalable pour des questions d'adaptation aux personnes interrogées.

J'ai donc pu m'entretenir avec des professionnels des communautés énergétiques citoyennes, travaillant dans des institutions publiques comme Loïc Le Quilleuc, que j'ai rencontré le 13 mars. Il est chargé de mission sur les énergies renouvelables électriques et les énergies renouvelables citoyennes à la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME depuis 22 ans. Il est notamment chargé d'accompagner techniquement, administrativement et financièrement des projets de collectifs citoyens. Dans cette continuité, j'ai pu m'entretenir le 14 mars avec Noémie Zambeaux responsable Solaire et Énergies Citoyennes auprès d'Auvergne-Rhône-Alpes-Énergie-Environnement (AURA-EE), pour qui elle anime également le réseau régional relié à Énergie Partagée : Auvergne-Rhône-Alpes Citoyennes et Locales Énergies (AURACLE). Ils sont également tous deux investis à titre personnel dans une communauté énergétique citoyenne. Loïc Le Quilleuc à Combrailles Durables où il a été président pendant 5 ans et Noémie Zambeaux en tant que bénévole chez Buxia Energies depuis 2015. J'ai ensuite pu rencontrer deux membres d'associations ayant pour but la diffusion du modèle des énergies citoyennes. D'abord le 15 mars, avec Étienne Jouin, seul salarié de l'Association des Centrales Villageoises pour qui il travaille en tant que coordinateur du réseau depuis plus de 3 ans. Il joue un rôle d'animation du réseau et de lien entre les collectifs mais aussi d'information pour les personnes souhaitant se renseigner sur le modèle. Cet entretien était d'ailleurs le seul en présentiel pour cette deuxième catégorie. Puis, le 31 mai, c'est Alexandra Lafont-Kaufmann qui a accepté de répondre à mes questions, en tant que Responsable des Réseaux Régionaux d'Énergie Partagée, une association « qui aide les projets d'énergie renouvelable citoyens à éclore et à se développer » selon ses mots. Elle a donc pu m'apporter une vision plus large du développement des structures à l'échelle nationale. Et enfin, grâce au travail des Master 2 de ma formation ayant réalisé l'an passé un livrable sur *Les Communautés énergétiques* pour Enedis, dans le cadre de leur Projet Tutoré, j'ai obtenu le contact de Mohamed Lahjibi (Blal et al. 2022). J'ai ainsi pu réaliser mon dernier entretien le 2 juin, avec cet employé à la direction Client Territoire d'Enedis, dont

l'activité se concentre en partie sur les Communautés Énergétiques Citoyennes et les Communautés d'Énergie Renouvelable.

Le choix de ce sujet, et du terrain d'étude dans la Drôme s'est révélé être pertinent puisque j'ai pu obtenir des entretiens sans trop grandes difficultés avec une variété d'acteurs de l'énergie citoyenne. Concernant les personnes investies directement dans une structure, en choisissant non plus de me plonger au sein d'une unique structure pour en rencontrer différents membres, mais d'approcher différentes structures à travers au moins un de leur membre, j'ai pu me confronter à la diversité de ces structures dont le modèle me semblait très homogène en premier lieu. Comme l'affirme Alexandra Lafont-Kaufmann dans notre entretien : « Dans la Drôme effectivement c'est un bon terrain pour l'énergie citoyenne, elles sont toutes différentes ». Cela m'a donc permis de mettre en avant des discours communs, mais aussi divergents sur certains points que nous verrons dans la Partie 2 de ce travail et qui m'ont ainsi amenée à questionner les enjeux actuels autour du développement des communautés énergétiques. Ainsi, sur 6 structures en fonctionnement contactées, 5 entretiens ont finalement abouti. Ces réponses positives peuvent en partie être expliquées parce que le retour d'expérience et le partage des connaissances et compétences fait partie intégrante des valeurs des communautés d'énergie qui fonctionnent d'ailleurs beaucoup grâce aux réseaux associatifs comme nous le verrons. Ainsi, les mails de sollicitations, ont toujours été bien reçus et majoritairement accueillis comme une opportunité de diffuser le modèle. Concernant les professionnels ayant une vision plus large sur les structures, leurs apports en tant que spécialistes du domaine ont été très enrichissants afin de développer une vision aiguillée et critique des enjeux du développement de l'énergie citoyenne en France, ainsi qu'une approche extérieure sur les structures rencontrées. Si plus de sollicitations sont restées sans réponse de ce côté, les personnes ayant bien voulu participer à ce travail m'ont permis d'avoir un spectre de professionnels assez large et varié pour intégrer les visions de quelques-unes des principales structures concernées par le développement de l'énergie citoyenne dans la Drôme, et parfois plus généralement, au niveau national.

Afin de mener à bien cette recherche, ce travail se découpe en deux grandes parties. La première, plus théorique, va s'appuyer sur la littérature académique pour contextualiser le sujet. Tout d'abord, en traçant les contours du système énergétique français, fortement centralisé et ses évolutions dans le temps face aux enjeux de transition énergétique

notamment (Chapitre 1). Puis en étudiant l'émergence des communautés énergétiques citoyennes, comme possible alternative au système énergétique dominant (Chapitre 2). Cette partie permet donc de mieux comprendre le cadre dans lequel les communautés énergétiques citoyennes se développent en France. La seconde partie, forte de cette mise en contexte, s'appuie essentiellement sur les résultats de la recherche de terrain basée sur des entretiens et de l'analyse de documents concernant des communautés énergétiques dans la Drôme. Les apports des entretiens sont mis en lien avec des recherches académiques qui permettent de mieux comprendre les enjeux soulevés et de mettre en regard, les résultats de cette recherche avec les études réalisées par d'autres chercheurs sur d'autres communautés énergétiques citoyennes, ou dans d'autres régions. En commençant par mettre en avant les caractéristiques principales de ces structures à travers la recherche d'une appropriation citoyenne et d'un ancrage territorial (Chapitre 3), la dernière section de ce mémoire s'intéresse aux perspectives d'évolution de ces structures à travers des dynamiques observées tout au long de la recherche (Chapitre 4).

# **PREMIÈRE PARTIE – L'émergence d'un contre modèle au système énergétique dominant**

Pour comprendre les trajectoires de développement des communautés énergétiques citoyennes en France et 'l'efficacité' dans la création d'une alternative au système énergétique implanté en France, il faut s'intéresser à l'ensemble des composantes de ce système énergétique où les citoyens souhaitent s'impliquer dans la réflexion : planification, production, distribution et consommation. Cette volonté d'appropriation citoyenne du complexe énergétique passe beaucoup par un ancrage local particulier et une gouvernance coopérative. En permettant une décentralisation de la gouvernance plus adaptée aux spécificités territoriales, le modèle des communautés énergétiques apparaît en décalage avec le système énergétique français actuel, basé sur la centralisation des décisions au niveau de l'état et sur la centralisation des compétences en matière énergétique au niveau de grands opérateurs comme EDF, qui s'appuient sur des sources énergétiques permettant une grande quantité produite, principalement d'origine nucléaire et hydraulique, afin de garantir une bonne stabilité du système.

Dans cette première partie, il s'agira d'offrir un cadrage simplifié du système électrique en revenant sur la mise en place du réseau très centralisé et construit autour de l'énergie nucléaire, mis en place par l'état français. Tout en mettant en lumière les dynamiques de décentralisation à l'œuvre et leurs effets controversés, nous verrons aussi l'intégration de la nécessité de transition énergétique dans un système qui semble inadapté aux énergies renouvelables (Chapitre 1). Face à cela, nous verrons la construction d'une alternative portée par l'énergie citoyenne, qui tente d'imposer une vision décentralisée du système énergétique, plus proche des citoyens et adaptée aux territoires, pour garantir une transition énergétique efficace (Chapitre 2).

# ***Chapitre 1 – Le système énergétique français face au changement climatique***

Il s’agira dans cette partie de faire un état des lieux du système énergétique en France et plus particulièrement du système électrique, caractérisé par sa forme centralisée et la domination de l’énergie nucléaire pendant de nombreuses années. Loin de dresser un tableau factuel limpide, nous allons retracer les dynamiques sous-jacentes, les évolutions passées, en cours et qui se dessinent, de ce système électrique qui doit se diriger vers l’approvisionnement d’une société résiliente et en harmonie avec les objectifs de neutralité carbone pour 2050. Engagements pris par la France, comme de nombreux autres pays, lors de la signature des Accords de Paris en 2015, la neutralité carbone suppose une transition énergétique efficace. En effet, ce secteur est au centre des réflexions en matière de transition écologique dans la lutte contre le changement climatique.

## **1.1 Gouvernance centralisée du système énergétique français et évolutions**

### **1.1.1 État des lieux du système énergétique en France**

La France a mis en place un système électrique centralisé depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle avec la création d’EDF en 1946, en procédant à la nationalisation des entreprises locales et régionales privées (Debizet et Pappalardo 2021). Issue d’une longue tradition jacobine des politiques publiques qui n’est pas spécifique à « l’énergie » (Poupeau 2014 p. 4), cette centralisation a amené un double monopole dans ce secteur, au niveau du gaz par GDF et de l’électricité par EDF. D’abord établie autour des grands programmes de modernisation des infrastructures et de développement des centrales hydrauliques (Boutaud 2016), cette centralisation est renforcée par le développement de l’énergie nucléaire dans les années 1970, qui se fait à l’échelon national par l’établissement de grandes politiques

énergétiques traitant de la stabilité, du financement et de la sécurisation des réseaux électriques (Dégremont 2021). Le système de production électrique que nous connaissons aujourd'hui a donc été imaginé à la suite du premier choc pétrolier de 1973 notamment. L'accélération du déploiement de l'énergie nucléaire, qui fait aujourd'hui la spécificité du système français, est très rapide et permet à l'état français d'obtenir une plus grande indépendance énergétique (Deshaies 2014). Bien que la consommation d'électricité aie triplée entre 1973 et 2008, la part d'électricité consommée d'origine nucléaire a atteint les trois quarts à partir des années 1980 (Deshaies 2014). Ainsi, malgré les contestations en Europe à partir des années 70 et les alternances marquant la vie politique du pays, l'énergie nucléaire a continué de se développer. Si l'indépendance énergétique de la France était une justification centrale à l'époque pour promouvoir le nucléaire, elle est rejointe par la constatation du faible impact sur le réchauffement climatique de cette énergie qu'on appelle « décarbonnée », malgré les menaces pour la sécurité et l'environnement qu'elle représente (Deshaies 2014). « La construction d'un tel potentiel nucléaire, aussi rapidement, n'a pu se réaliser que dans le cadre de la structure centralisée de l'État français s'appuyant sur une entreprise publique, EDF, en situation de monopole » (Deshaies 2014 p. 10 selon Brücher 2009). Cette structure centralisée du système énergétique français était un choix d'après-guerre, pour faciliter la reconstruction et améliorer la performance de ce domaine. « Dans l'imaginaire collectif, persiste un attachement à l'idéal social de la grande infrastructure comme édifice de service public, qui alliait économie d'échelle, performance technique et service de qualité pour le plus grand nombre » (Lopez 2019 p.72). Cette centralisation intervient à toutes les étapes de la structure énergétique, de l'organisation et de la gestion à la distribution, jusqu'à la production et au stockage de l'énergie (Venanzi et Vanderschueren 2015).

Cependant, dès les années 1990-2000 (Lopez 2019), l'Union Européenne engage les marchés de l'électricité vers la libéralisation et remet donc en question la stabilité du système français (Varaschin 2020). L'Europe s'étant construite en premier lieu sur une question énergétique, avec la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en 1951, elle a permis de structurer l'organisation du secteur énergétique des pays membres qui ont dû transposer les directives européennes d'ouverture à la concurrence, de plus en plus libérales (Artis, Pezzini, et Panenko 2017). EDF qui était un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPCI), est devenu une Société Anonyme à Conseil d'administration par la loi du 9 août 2004, qui dispose que son capital doit être détenu au

minimum à 70% par l'état avec qui elle a signé un contrat de service public à durée indéterminée en 2005 (EDF 2023b). La libéralisation du marché de l'électricité en France sera véritablement effective en 2007, dans le cadre de l'intégration européenne, avec l'ouverture à la concurrence pour les activités de production et de fourniture (Commissariat général au développement durable 2020, p. 18). Ainsi, si les principaux producteurs restent EDF, leader dans le nucléaire, et Engie (anciennement GDF) dans les énergies renouvelables en plus du gaz, 5% de la production d'électricité provient de producteurs indépendants (Expertise Energie s. d.). Au niveau des fournisseurs, qui achètent aux producteurs et revendent aux consommateurs, EDF garde sa position de 'fournisseur historique' mais est concurrencé aujourd'hui par une trentaine de fournisseurs alternatifs, dont Enercoop fait partie, que nous verrons plus en détails plus loin. Les compétences de transports et de distribution ne sont plus du ressort d'EDF (Commissariat général au développement durable 2020) mais de RTE, qui devient le gestionnaire de réseau de transport, garant de la sécurité d'approvisionnement. Il doit, à ce titre, acheminer l'électricité des sites de production sur les lignes à haute tension jusqu'aux réseaux de distribution. Ces derniers appartiennent aux collectivités qui délèguent via un régime de concession de service public (Horizeo 2021) à 95% à Enedis, filiale d'EDF. Pour le reste, les réseaux de distribution sont gérés par 160 entreprises locales qui avaient refusé la nationalisation au sein d'EDF en 1946.

Cet état des lieux nous permet de mieux comprendre le secteur de l'électricité en France et les principaux acteurs impliqués. La libéralisation de ce secteur en France, commencée par la directive européenne de 1996 (Le médiateur national de l'énergie s. d.), est critiquée par Fanny Lopez (Lopez 2019) qui montre que ce secteur énergétique fortement centralisé, en perdant progressivement le soutien du secteur public avec l'ouverture à la concurrence dans le secteur privé, a engagé les infrastructures du réseau électrique dans une dégradation suite au « désinvestissement sous les politiques néolibérales ».

## **1.1.2 Enjeux de territorialisation de l'énergie**

La forte centralisation du système électrique français est donc remise en question par l'influence européenne sur la libéralisation des marchés et le développement des énergies renouvelables depuis les années 2000, qui poussent ce système à s'adapter aux évolutions techniques et institutionnelles (Dégremont 2021). Plusieurs critiques du modèle centralisé peuvent être avancées comme des défaillances d'approvisionnement dans les 'péninsules

électriques<sup>3</sup>, comme la Bretagne ou la Région PACA, la nécessité de maintenir une consommation suffisante pour être rentable, en opposition à la nécessité de sobriété énergétique ou une faible place laissée aux énergies renouvelables (Venanzi et Vanderschueren 2015 p. 45). Depuis les années 2010, la planification du mixe électrique prévoit une baisse progressive de la production nucléaire, notamment depuis 2012 avec François Hollande, alors Président de la République, qui affirme vouloir réduire sa part à 50% d'ici 2025, en s'appuyant sur un fort développement des énergies renouvelables. La France semble tardive sur le plan du développement des énergies renouvelables en comparaison aux autres pays européens comme l'Allemagne ou l'Espagne, puisque cette filière ne fait l'objet de politiques concrètes qu'à partir des années 2000. L'influence européenne est importante à mentionner puisque le cadre européen en matière de production électrique devient de plus en plus contraignant. Par exemple, la directive de 2001 souhaitant la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le développement des énergies renouvelables et aussi une meilleure indépendance énergétique en Europe, puis celle de 2009, fixait des objectifs contraignants de développement des ENR (Deshaies 2014). Mais avec la loi d'accélération du nucléaire, promulguée le 22 juin 2023, la limitation à 50% de nucléaire dans le mixe électrique français à l'échéance 2035 est supprimée, alors que la France a une part d'électricité en provenance du nucléaire de 69% en février 2022 (Vie Publique 2023b). Cela montre donc un échec, de la part du gouvernement, à respecter les engagements du nucléaire qui va rester ainsi la source d'électricité majoritaire face aux énergies renouvelables, pendant encore un certain temps.

Avant d'être centralisés, les premiers réseaux électriques étaient développés localement (Poupeau 2014). Si les collectivités territoriales sont restées propriétaires du réseau de distribution électrique en 1946, leur capacité d'influence était relativement réduite (Dégremont 2021). Peu à peu, elles vont retrouver un rôle dans la régulation de l'énergie et plus généralement, des chercheurs mettent en évidence l'efficacité de leur action en matière environnementale pour des questions de proximité, de connaissance du territoire et de coordination de différents domaines (Droege 2009; REN21 et alii 2009 in Poupeau 2014). Dès les années 70, la question de la décentralisation des compétences de régulation fait l'objet d'une « lutte institutionnelle » portée par trois associations d'élus dans les années 80 :

---

<sup>3</sup> Régions qui « produisent peu d'électricité mais en plus elles sont reliées aux autres régions par des corridors les rendant plus vulnérables aux baisses de production. » Marcook. (2012). RTE veut « désenclaver les « péninsules électriques » françaises ». Le Monde de l'énergie. [<https://www.lemondedelenergie.com/rte-veut-desenclaver-les-peninsules-electriques-francaises/2012/02/21/>]

AMORCE (réseaux de chaleur), AIVF (ingénieurs chargés des questions énergétiques dans les collectivités locales) et CLERC (énergies renouvelables) (Poupeau 2014 p. 7). François-Mathieu Poupeau découpe cette lutte institutionnelle en trois phases. La première, dans les années 80, lors du processus de l'acte 1 de la décentralisation qui permet aux collectivités locales de gagner plus d'autonomie et de compétences dans plusieurs domaines, sans que celui de l'énergie soit spécifié. La deuxième, lors du processus de libéralisation dont nous avons parlé plus haut et qui a permis aux collectivités de choisir leurs propres fournisseurs d'énergie. La loi POPE de 2005 renforce alors les compétences locales en matière énergétique. Et enfin, la troisième étape, pendant les Grenelles de l'environnement entre 2007 et 2010, où les collectivités locales sont présentées comme étant le niveau le plus adapté pour gérer les questions environnementales. Il observe ainsi une reconfiguration de la gouvernance énergétique avec une multiplication des acteurs et des relations entre les autorités centrales et locales qui évoluent, bien que cette reconfiguration soit nuancée, lorsqu'il observe l'inertie du secteur.

L'idée d'une territorialisation énergétique et donc, d'une décentralisation des compétences de gestion et de production énergétique, émerge sous l'impulsion de l'Union Européenne, notamment à travers le Paquet Énergie Climat 2020 puis le Paquet Énergie Climat 2030, prenant des objectifs en matière de production d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de diminution d'émissions de gaz à effet de serre. Ces dispositions sont adaptées en France par les lois Grenelle 1 et 2 en 2009 et 2010 et par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), de 2015 (Nessi 2022). La loi Grenelle 2 donne la compétence aux Régions, à travers leurs Conseils régionaux, de participer à l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), aux côtés de l'état, après la création de ce document de planification par la loi Grenelle 1. C'est la LTECV de 2015 qui « introduit le principe de décentralisation des compétences énergétiques, mais surtout l'idée d'un développement des stratégies énergétiques locales appropriées » (Nessi 2022, p. 5). Ainsi, les enjeux Énergie-Climat sont intégrés dans les documents de planification territoriaux et de nouveaux instruments entièrement dédiés à ces questions comme les SRCAE et les Plan Climat-Air-Energie Territoriaux. On observe donc un processus de décentralisation de la gestion de l'énergie en France, qui passe de plus en plus par les échelons régionaux et intercommunaux (Nessi 2022). La France a ainsi développé un modèle énergétique, se voulant de plus en plus territorialisé, dès les années 2000, bien que l'héritage fortement centralisateur de ce secteur soit encore dominant, comme nous allons le voir.

### 1.1.3 L'inertie de l'organisation centralisée du secteur énergétique ?

Cette décentralisation des compétences en matière d'énergie est à relativiser. En effet, François-Mathieu Poupeau tente d'expliquer la « persistance d'une structure assez centralisée qui donne relativement peu de pouvoir aux collectivités locales », dans son essai *Central-Local Relations in French Energy Policy Making and the Environmental Shift: towards a New Pattern of Governance between State and Local Authorities* (Poupeau 2014 p: 10). Selon lui, il y aurait trois explications à cette inertie. La première tient de la structure de production, originellement décentralisée, avec le développement des premiers réseaux énergétiques locaux privés au XIX et XX<sup>ème</sup> siècles. Le processus de centralisation, qui débute dès les années 1920, conduit, comme expliqué plus tôt, à une monopolisation du secteur électrique par EDF qui sera alors nationalisé. L'auteur montre alors que l'opérateur national et le lobby du nucléaire influencent très fortement la structure énergétique française pour le maintien de la centralisation. Ainsi, pour le développement des énergies renouvelables, si des subventions étaient nécessaires pour impulser la filière, la France a fait le choix d'obliger EDF à acheter l'énergie produite par les sources renouvelables à des prix élevés pour garantir la compétitivité de cette filière alternative. C'est donc par le mécanisme des tarifs d'achat, financés par la contribution des consommateurs finaux, que le développement des ENR a été impulsé. Si, à l'époque ou écrit l'auteur, EDF a le monopole de ce mécanisme d'achat à prix avantageux, depuis la LTECV de 2015 instaurant le principe d'ouverture des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables (Deprost 2016), l'arrêté du 29 septembre 2016 « autorise d'autres acteurs du marché de la fourniture d'énergie à prendre la main sur les contrats d'obligation d'achat d'énergie renouvelable » (Powerfoule 2017). Enercoop est alors le premier fournisseur à bénéficier en 2017 de cette ouverture, la centralisation qui n'était donc pas remise en cause jusqu'à cette date, a donc été affaiblie par la suite. La deuxième raison, avancée par François-Mathieu Poupeau, pour expliquer l'ineffectivité de la décentralisation du système énergétique est 'le paradigme néolibéral'. Il reprend alors le processus de mise en concurrence du secteur, impulsé par l'Union Européenne (UE), mais montre qu'il ne remet pas en question les relations '*central-local*' puisque la politique de concurrence est envisagée par une « gouvernance centralisatrice » (Poupeau 2014 p. 11), où la production décentralisée alimente un système centralisé ne permettant pas de différenciation territoriale. Les collectivités locales n'interviennent alors

qu'en second plan, derrière le marché. Ainsi, selon Bruno Venanzi et Bruno Vanderschueren, l'ouverture à la concurrence en France en 2007 n'a pas permis de repenser le système énergétique (Venanzi et Vanderschueren 2015). En effet, les auteurs mettent en lumière la nécessité d'avoir « une nouvelle gouvernance opérationnelle » (p. 3) instaurée par le législateur, pour que la mise en concurrence soit véritablement effective et adaptée à un secteur qu'ils qualifient de 'multinational'. Si les opérateurs historiques restent les fournisseurs dominants (63% du marché), les concurrents ne cessent de gagner du terrain d'années en années (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et Ministère de la Transition énergétique 2022a). Enfin, Poupeau parle aussi de 'l'action des politiques ruraux'. Il montre que les collectivités locales entretiennent cette stabilité dans leurs relations avec l'Etat et donc la centralisation du pouvoir (Crozier, Thoenig 1975, Grémion 1976 in Poupeau 2014), notamment à travers l'action de la Fédération Nationale des Collectivités Concédant en Régie, très active dès les années 90, qui juge que la gouvernance centralisée est la plus appropriée. Ce qui symbolise cette continuité de la centralisation est la décision de renforcer les syndicats départementaux d'énergie au détriment de la capacité d'action des villes concernant les contrats de concession. On voit donc bien à travers ces trois arguments, comment un système centralisé a pu être maintenu par des jeux de pouvoirs, malgré les initiatives pour la décentralisation qui ont ainsi été freinées.

Finalement, François-Mathieu Poupeau conclut en disant que l'organisation du système énergétique français est resté sous la logique de centralisation, mais que cette dernière évolue et se transforme dans le temps. On serait ainsi passé à des formes de régulation plus que d'intervention directe de la part du pouvoir central. En effet, les planifications territoriales sont fortement encadrées par les orientations nationales de la Direction Générale de l'Energie et du Climat au sein du Ministère de la Transition Écologique et selon Hélène Nessi, il y a une « culture du consensus au sein du binôme État /Région » (p. 6), qui permet à l'État de garder la mainmise sur les sujets plus controversés, comme le nucléaire et la décentralisation de la production d'énergies renouvelables, et empêche donc la formation d'une véritable politique locale sur les sujets d'énergie. Cette difficulté à dépasser le système centralisé, peut être analysée par l'approche des régimes socio-techniques du courant des *Sustainability transition* qui met en évidence de forts verrouillages sur des systèmes dominants en place, qui empêchent des alternatives de se développer proprement. Selon Yves Marignac, la transition énergétique s'inscrit dans une

‘double complexité systémique’ (Marignac 2021, p. 5). On parle de système énergétique pour désigner « l’ensemble complexe des équipements, structures, infrastructures, et des organisations sociales et économiques associées, développés pour extraire ou capter des ressources énergétiques, les transporter et les transformer afin de répondre aux besoins de services énergétiques. » (p. 6). La deuxième complexité réside dans la diversité des impacts que va avoir le système énergétique en touchant des domaines interdépendants : social, économique et environnemental (Marignac 2021). Plus qu’une simple ressource, l’énergie semble donc faire partie intégrante d’un système technico-institutionnel auquel il faut s’intéresser en questionnant les infrastructures et les modes de gestion. Dans un article : *Approche critique des scénarios technico-économiques de la transition énergétique*, Gilles Debizet et Stéphane La Branche constatent ainsi : « L’inertie d’un ensemble cohérent d’infrastructures, de règles et d’organisations [qui] constituent précisément un régime socio-technique, qui forme un sentier de dépendance à court et moyen terme, mais dont la transformation signifie l’aboutissement de la transition. » (Baggioni et al. 2019, p. 115). Le secteur de l’énergie serait donc un système socio-technique caractérisé par sa centralisation importante, entretenue et qui entretient tout un système social autour. La transformation de ce système pourrait ainsi être l’aboutissement de la transition énergétique.

Néanmoins, ces conclusions, laissant comprendre que la force centralisatrice du secteur énergétique en France ne permet pas de décentralisation, sont à nuancer avec les processus que nous avons mis en avant dans la sous-partie précédente. De plus, Benoît Boutaud, dans sa thèse, apporte une vision intéressante en montrant qu’« un nouveau modèle, hybride, à la fois imprégné de centralisme et influencé par un processus de décentralisation, est en train d’émerger et fait se tourner une nouvelle page de l’histoire de l’énergie en France. » (Boutaud 2016, p. 385). En revenant sur les profonds changements, concernant à la fois les infrastructures mais aussi l’organisation même du secteur, apparus dès les années 1990-2000, il montre que la continuité de principes centralisateurs, comme le « monopole naturel sur le transport et la distribution [ou] les moyens de production sensibles devant rester sous la responsabilité de l’État (nucléaire) » (p. 388), se recomposent avec les dynamiques de décentralisation à l’œuvre qui impulsent la transformation de ce système. On aurait donc, comme le concluait François-Mathieu Poupeau, une structure énergétique centralisée qui se transforme sous l’effet des influences de décentralisation, et face à de nouveaux enjeux, comme nous allons le voir avec l’exemple de la prise en compte de la nécessité de faire une ‘transition énergétique’.

## 1.2 La nécessité d'une transition énergétique

Les premières études scientifiques explicitant le lien entre les activités humaines et le réchauffement climatique remontent au XIX<sup>ème</sup> siècle (Grousseau 2023). Mais l'environnement ne devient une préoccupation politique qu'à partir des années 1960 (Verbeke 2017). La notion de développement durable s'est imposée, sur la scène internationale, en 1987 avec la publication du rapport Brundtland mais surtout en 1992 lors du Sommet de Rio. Elle permet de réconcilier l'idée de développement qui sous-entend l'amélioration du bien-être humain permis par les progrès scientifiques et techniques, avec l'idée de protection de la nature. On comprend cela grâce à la définition donnée par l'Insee qui reprend les propos de Gro Harlem Brundtland en 1987 : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Insee 2016). La prise de conscience de la nécessité de transformer nos modèles économiques et sociaux n'est alors pas toute récente.

Si le rapport Meadows de 1972 s'appuie déjà sur la notion de 'transition' pour montrer la nécessité de transformer notre modèle économique face aux risques écologiques, elle ne s'est institutionnalisée en France qu'à partir de 2012 avec la création du Conseil National de la Transition Ecologique et, depuis 2015, avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Boissonade 2017). « La transition énergétique est devenue en moins d'une décennie un paradigme coût global qui s'est intégré dans celui du développement durable, voire qui s'est substitué à lui et l'aurait englouti. » (Bouneau in Baggioni et al. 2019, p. 21). Cette loi (LTECV) porte les engagements de la France, pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et de la réduction de 50% de la consommation d'énergie finale par rapport à 2012. Il faut donc agir sur deux plans. Celui de la consommation d'énergie qui doit baisser et celui de la production d'énergie dont la source doit changer vers des énergies décarbonées. La démarche de l'association Négawatt (Négawatt s. d.), anti-nucléaire, reprend ces deux volets d'action pour mettre en place une transition énergétique efficace. Au niveau de la consommation, on peut voir qu'elle se découpe en deux, avec une partie traitant de la sobriété énergétique et l'autre de l'efficacité énergétique. La sobriété énergétique renvoie à l'ensemble des efforts de réduction de la consommation d'énergie en priorisant la satisfaction de besoins nécessaires au niveau

individuel et collectif. L'efficacité renvoie à la nécessité d'améliorer les performances des appareils et installations afin que la satisfaction d'un besoin soit la moins consommatrice en énergie possible. Pourtant, mettre en place la transition énergétique ne passe pas par le suivi d'un schéma simplifié, elle peut prendre une diversité de formes et de trajectoires selon les objectifs attendus et les volontés politiques.

### **1.2.1 La transition énergétique, les transitions énergétiques ?**

Pour comprendre la notion de transition énergétique, il faut d'abord expliquer celle de 'transition', qui peut être définie comme « un processus de transformation au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre » (Bourg et Papaux 2015 in Boissonade 2017). S'apparentant à une « transformation structurelle » (p. 1), la transition toucherait à tous les domaines qui composent notre société et s'effectuerait sur un temps long. Ainsi, on passerait d'un état stable à un autre état stable en engendrant une modification complexe des structures techniques, institutionnelles, socio-culturelles, économiques et environnementales de nos sociétés. La transition énergétique, au singulier, désignerai donc un état permanent qui apparaît, pour Christophe Bouneau, comme une « illusion historique, sinon un contresens, dans la mesure où elle désignerait une période de transition normée et circonscrite entre deux systèmes socio-techniques présumés stables. » (Baggioni et al. 2019, p. 21). Pour lui, l'état stable des systèmes n'est pas vérifiable puisqu'ils sont nourris de déséquilibres permanents. Il s'appuie alors sur « l'histoire des dynamiques de l'innovation réalisée par François Caron (2010) [et] l'approche techno-critique développée par François Jarrige (2014) » (p. 21) pour montrer que 'la' transition énergétique, comme chemin univoque vers un idéal stable, n'existe pas car elle dépend d'acteurs de différentes échelles et dont le rapport de force évolue en permanence.

La conclusion de l'ouvrage *Repenser la transition énergétique, un défi pour les sciences humaines sociales* (Baggioni et al. 2019), publié à la suite d'un colloque organisé en 2016, met en avant l'appellation 'LES transitions énergétiques' pour montrer la variété de chemins possibles dépendant de la variété de nos sociétés pour arriver à la transformation d'un modèle énergétique vers un autre, plus respectueux de l'environnement. En effet, il n'existe pas de vision unique pour cette transition (Marignac 2021), les cadres sociétaux actuels ne permettent pas de la mettre concrètement en place à ce jour. Il faut donc interpréter la transition énergétique comme un processus évolutif dont l'issue ne peut être prévue. Ainsi, la transition énergétique implique « un ensemble de changements à accomplir dans les

manières de produire, de consommer et de penser l'énergie » (Cacciari et al, 2014 in Fontaine 2019) qui nécessitent de repenser les modes de gouvernance pour la préservation de l'environnement et donc de s'intéresser, comme on l'a vu plus haut, aux possibilités de transformation de la structure centralisée du secteur énergétique en France.

Enfin, comme l'affirment Gilles Debizet et Stéphane Labranche « La transition énergétique renvoie à un objectif normatif : la sortie progressive de notre civilisation des énergies fossiles afin de limiter le changement climatique » (Baggioni et al. 2019, p. 111). Ils s'appuient sur l'analyse des scénarios technico-économiques qui évaluent les choix des politiques publiques et leur donnent une direction à suivre. Ces politiques publiques sont à analyser comme formant un cadre normatif limitant, duquel vont devoir s'émanciper des alternatives au système dominant. Plusieurs schémas futurs sont possibles, il faut questionner la « construction en tant que problème public » de la transition énergétique et les « effets sociaux » des politiques qu'elle induit (Baggioni et al. 2019 p. 10). En effet, les objectifs fixés, en matière de transition énergétique, ont des conséquences sociales, économiques et politiques directes puisqu'il s'agit de transformer un modèle énergétique en repensant le système. Le cadre normatif imposé par le politique est important pour comprendre les trajectoires empruntées et l'idéal de société vers lequel ces politiques tendent. Comme l'affirme Julie Neuwels, « L'approche par les référentiels et leurs matérialisations (instruments et récits) permet d'insister sur le fait que la transition énergétique est une construction socio-culturelle à part entière. » (Baggioni et al. 2019, p. 78), l'orientation donnée par les politiques, qui se traduit par le choix des instruments d'action publique, traduit la vision normative de la transition énergétique.

Les institutions ont donc un rôle clef dans l'orientation des transitions systémiques en ayant la possibilité de créer un cadre réglementaire et législatif vertueux pour des initiatives pionnières. Les pouvoirs publics peuvent donc adopter des instruments d'action publique comme soutien technique ou économique à une filière pour aider à son développement, en faisant évoluer la société (Boissonade 2017). En effet, plus qu'une transition, il faudrait s'assurer de permettre une 'transition juste', c'est-à-dire, une « transition vers une économie verte dont les inévitables coûts pour l'emploi et pour nos sociétés sont partagés par tous » (Bureau International du travail 2010 in Boissonade 2017). Ainsi, les questions de justice sociale, c'est-à-dire, d'« égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du

progrès économique et social partout dans le monde » selon l'ONU, et de démocratie, sont essentielles pour planifier la transition écologique (Boissonade 2017).

Alain Nadaï et Grégoire Wallenborn tentent donc de dépasser cette notion de transition énergétique en parlant de « transformations énergétiques sous contrainte écologique forte » (Nadaï et Wallenborn 2019) qui met en avant l'idée selon laquelle la transition énergétique est contrainte par la crise écologique et que l'adaptation est de plus en plus compliquée et difficile à appréhender. La transition actuelle n'en serait pas vraiment une dans le sens où l'on ne se dirige pas vers un état stable meilleur mais vers un monde instable et en partie détruit par les activités humaines. Il faudrait ainsi des transformations rapides et efficaces pour limiter les dégâts. Il semblerait donc que le registre de transition énergétique subisse les mêmes critiques que celui du développement durable, qui était dépeint comme étant inefficace alors que Léa Boissonade, dans son analyse pour le Commissariat général au Développement Durable, montre que le registre de la transition énergétique est celui d'un passage à l'action rapide qui le différencie du développement durable, souvent critiqué pour son absence de changement réel (Boissonade 2017, p. 3). Elle suppose ainsi, un engagement concret de la société civile, soit des associations, entreprises et des citoyens, dans la transition écologique tout en étant soutenus par les pouvoirs publics. Cette vision de la transition énergétique comme répertoire d'actions concrètes pouvant être impulsées par les citoyens semble se rapprocher de ce que prône le modèle des communautés énergétiques citoyennes. Dans ces expériences, la société civile semble très mobilisée pour la transition énergétique et écologique, puisque ce sont des citoyens, des entreprises locales et des collectivités locales qui tentent de se la réapproprier. Ces innovations, souvent de l'ordre de l'expérimentation, testent des alternatives adaptées au contexte local et, pour certaines, cherchent à essaimer pour avoir un effet transformateur tout en mettant en place des conditions pour l'amélioration d'un bien être local.

## **1.2.2 La transition énergétique en pratique : efficace ?**

La France commence à adopter des politiques pour le développement des énergies renouvelables dans les années 2000, après ses voisins européens comme l'Espagne ou l'Allemagne, où, à cette période, elles se sont déjà bien développées (Deshaies 2014). Mais c'est seulement en 2005, avec la loi POPE et la mise en place d'un programme avec des orientations et des objectifs de production, que la France s'engage véritablement en matière de soutien aux énergies renouvelables (Deshaies 2014). Dynamique poursuivie par les

Grenelles de l'environnement entre 2007 et 2010, un 'Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables' est mis en place, comme prévu par la Directive européenne de 2009. Si l'objectif de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale pour 2020 a été fixé, on peut voir qu'il n'a pas été respecté puisqu'en 2020 cette part n'est qu'à 19,1% (Ouangari et Qi 2022). Cet échec fait de la France le seul pays européen à ne pas avoir atteint ses objectifs en la matière et donc à devoir acheter de la production d'énergies renouvelables en provenance de ses voisins pour compenser son manquement. Pourtant, entre 2009 et 2013 la France est dans une période d'essor important des énergies renouvelables, qui va cependant s'essouffler dès 2012 avec un changement dans les dispositifs de soutien (Deshaies 2014). Les énergies renouvelables sont des énergies variables, c'est-à-dire qu'elles ne produisent pas en continu de l'énergie mais dépendent de facteurs extérieurs. Ainsi, la question de leur intégration sur le système électrique peut poser des problèmes puisque de fortes fluctuations ne permettent pas de faire face au problème des pics de consommation par exemple. Il faudrait ainsi développer tout autant les capacités de stockage de l'énergie. Ce ralentissement s'observe pour le photovoltaïque avec la baisse du tarif d'achat ou pour l'éolien avec une accumulation de réglementations restrictives. Les choix politiques fléchissent et contraignent le déploiement des énergies renouvelables pour arriver au retard que l'on connaît aujourd'hui.

Dans une tribune du Monde publiée en août 2021, Emmanuel Buisson-Fenet et Pierre-Emmanuel Martin affirment que « L'histoire du marché de l'électricité montre que le 'monopole public à la française' a été un frein au développement des énergies renouvelables ». Ils viennent en fait critiquer une tribune parue le 31 mai 2021, qui souhaitait mettre en avant la nécessité de la prise en charge du secteur électrique par un monopole public de l'état central. Ils argumentent que c'est grâce à la libéralisation de ce marché et à l'ouverture à la concurrence que le développement des énergies renouvelables a été permis face à un monopole public qui était fortement concentré sur le nucléaire. Ainsi, ils enjoignent la gauche à dépasser cette 'diabolisation du marché' pour penser une complémentarité et une régulation efficace du marché de l'électricité (Buisson-Fenet 2021). L'organisation et la composition du système énergétique français aurait donc ralenti le déploiement des énergies renouvelables. Fanny Lopez montre en ce sens que les infrastructures caractéristiques du modèle énergétique centralisé français ne sont plus en bon état aujourd'hui et que leur transformation serait une aubaine pour une transformation du système. Elle montre comment l'organisation des infrastructures déterminent nos modes de consommation et de production

et ainsi notre schéma de société (Lopez 2019). C'est donc un véritable appel à la transformation de ces infrastructures centralisées, devenue nécessaire avec la dégradation du matériel comme le vieillissement des centrales nucléaires par exemple, mais aussi la crise écologique qui soulève de nouveaux enjeux en termes de sécurité, d'indépendance énergétique et de résilience des territoires. A la question « Peut-on changer de société sans changer d'infrastructure ? », elle met en avant la réponse de Cornelius Castoriadis en 1980 qui disait que « le problème n'est pas tant l'appartenance des moyens de production à un pouvoir mais plutôt le fait que ces moyens de production et ces infrastructures portent en eux tout le programme et toute l'histoire du capitalisme depuis le XIXe siècle » (Lopez 2019, p. 73). Ainsi, si l'on veut repenser le système énergétique pour une transition efficace vers un monde où l'attention est portée au non-dépassement des limites planétaires et au maintien d'un socle vital pour le bien-être de la population (objectifs issus de la théorie du Donut (Doughnut model) de Kate Ratworth), il faudrait remettre en question les infrastructures de ce système qui portent la trace des choix passés.

Selon Fanny Lopez (2019) « L'enjeu de la transition énergétique, ce n'est pas tant un nouveau choix de sources énergétiques [...] que la façon dont s'organisent matériellement et structurellement les régimes socio-techniques. » (2019, p. 73). Un régime socio-technique étant défini par Marie-Benoît Magrini comme « la convergence d'un ensemble de règles d'action cohérentes entre elles et issues d'un processus d'interactions sociales autour des façons de produire et de consommer » (Magrini 2022). Il est formé par « une configuration d'acteurs, de technologies, d'infrastructures et de ressources dont le fonctionnement est organisé par des règles et des pratiques institutionnalisées » (Geels 2004 in Audet 2015, p. 10) et se caractérise par la structuration de ces règles par les interactions entre ces différents acteurs, qui permettent une reproduction de ce système qui s'ancre alors dans une inertie. On peut distinguer trois types de règles différentes. Les règles cognitives sont les systèmes de croyance et de représentation qui structurent la base même du développement des systèmes techniques. On trouve aussi des règles de régulation, soit le domaine réglementaire et législatif, et enfin les règles normatives issues des constructions sociales, qui mettent en avant ce qui est valorisable (Audet 2015, p. 10-11). Ces règles expliquent la stabilité des régimes socio-techniques car elles permettent un fort verrouillage des systèmes, pouvant expliquer la difficulté pour un système de se transformer et d'évoluer avec de nouveaux enjeux. Le passage compliqué d'un système énergétique basé sur des énergies fossiles et fissiles vers un système résilient basé notamment sur des énergies renouvelables, ou du

moins des énergies décarbonées, peut être expliqué par cette perspective montrant « l'encastrement social des paradigmes technologiques » (Magrini 2022). Mais elle permet de comprendre les mécanismes nécessaires pour l'avènement d'un changement dans un régime socio-technique. « Le champ de l'énergie est peut-être celui où s'expérimentent avec le plus de radicalité des réappropriations, des changements d'échelle, des relocalisations, l'autonomisation de certaines sections, mais aussi de nouvelles interconnexions » (Lopez 2019, p. 74). Il s'agira alors de comprendre de quelles façons le système énergétique peut être repensé. En effet, observer la place laissée aux innovations et à leur développement est central pour comprendre les perspectives de transformation d'un système, nécessitant et engageant la transformation des règles cognitives de régulation et normatives, qui structurent nos sociétés. L'analyse des communautés énergétiques, en tant que forme alternative de production et de consommation d'énergie, semble intéressant pour questionner la possibilité de transformation de ce système socio-technique de l'énergie.

## *Conclusion du chapitre 1*

Comme nous venons de la voir dans ce premier chapitre, le caractère centralisé du secteur énergétique français est issu d'une construction historique mise en place essentiellement après la seconde guerre mondiale. Si de nombreuses transformations touchant le marché de l'électricité ont eu lieu, notamment avec l'ouverture à la concurrence impulsée par l'Union Européenne, les dynamiques de décentralisation du système énergétique, pour une meilleure appropriation et adaptation territoriale, n'ont pas permis de transformer pleinement le système. Ainsi, des auteurs introduisent la notion de 'système socio-technique', pour mettre en avant les dynamiques à l'œuvre dans le maintien en place d'un modèle dominant. À l'aune des défis engendrés par la crise climatique, la transition énergétique semble être une réalité prise en compte dans les discours politiques en France. Néanmoins, la transformation du système énergétique, pour permettre d'atteindre la neutralité carbone, nécessite le déploiement d'alternatives à ce système dominant inadapté. Le déploiement des énergies renouvelables, essentiel dans cette transition, n'est pas assez efficace à ce jour et ne respecte pas les engagements de la France. Il faudrait donc s'intéresser aux innovations qui peuvent permettre de penser le secteur énergétique différemment tout en étant peut-être plus adaptés aux engagements de transition énergétique. L'analyse des communautés énergétiques citoyennes est intéressante dans cette perspective pour comprendre dans quelle mesure cette alternative se voit l'opportunité de s'implanter et se développer dans le paysage français mais aussi pour comprendre dans quelle mesure elle peut permettre de réinventer le secteur énergétique français et l'organisation de la société autour de ce dernier.

# *Chapitre 2 – L'émergence d'une option alternative : les Communautés Énergétiques Citoyennes*

Pour penser la transition énergétique, ou plutôt les transitions énergétiques, il ne faut pas seulement s'intéresser aux objectifs, que l'on peut illustrer par les multiples engagements pris par la France en la matière, comme l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 ou le déploiement des énergies renouvelables à hauteur d'une part de 40% dans la production totale d'électricité pour 2030 selon la LTECV de 2015. En effet, il convient de se poser « la question de l'articulation de qualité à une quantité » (Nadaï et Wallenborn 2019, p.49), c'est-à-dire de s'intéresser aux moyens déployés pour atteindre ces objectifs et ainsi d'analyser différents scénarios de transition énergétique, en s'appuyant sur la structure qualitative du réseau, des infrastructures ou des rapports de force, en mettant en évidence la « dimension politique de la transition énergétique » (Debizet et La Branche in Baggioni et al. 2019, p. 123). Cette perspective nous invite à questionner la transition énergétique d'un point de vue des acteurs impliqués, plus que par des objectifs chiffrés, sans réflexion approfondie sur la façon dont ils sont atteints. Ainsi, il est intéressant de se demander, sur quels acteurs repose la transition énergétique. Si nous avons vu, dans le premier chapitre, que le modèle français est très centralisé et s'organise autour de grands acteurs soumis au libéralisme économique qui caractérise notre époque, nous allons maintenant tenter d'exposer un modèle de production, et parfois aussi de consommation d'énergies renouvelables alternatif. Véritable cœur de cette recherche, les communautés d'énergie renouvelable sont des structures d'inspiration coopérative, composées en majorité de citoyens. Il s'agira alors de contextualiser ce modèle que l'on va analyser de manière générale (sans décliner les particularités, ce que nous ferons dans la Partie 2), afin de mieux comprendre sa place dans les sociétés européennes à ce jour et de mettre en évidence la dimension innovante de ces structures dans notre modèle économique, face auquel elle s'impose comme une alternative.

## **2.1 L'installation du modèle des communautés énergétiques dans le paysage français**

Il faut donc retracer l'histoire de l'émergence et du développement du modèle de communautés énergétiques citoyennes en France, impulsés par le contexte européen, pour mieux comprendre dans quel cadre se situera l'analyse des communautés énergétiques dans la Partie 2.

### **2.1.1 Histoire des communautés énergétiques : alternative européenne au nucléaire**

Le modèle des communautés d'énergie citoyenne est apparu à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle en Europe, ou plus précisément dans les années 80, selon l'article *Energy Communities: The Hidden Gems of the EU Energy Transition* (Energiewende Team 2021), et représenterait, en 2021, plus de 1900 projets dans toute l'Europe, mobilisant plus de 1,250 millions de citoyens. Cependant, si l'Europe a un "rôle moteur" dans l'expansion de ce type de projet, il faut tout de même mentionner que leur développement n'est pas homogène sur tout le continent européen. En effet, l'Europe du Nord et une partie de l'Europe Centrale semblent lancées dans l'expérience, tandis que les pays plus à l'Est, anciennement socialistes, sont moins concernés par l'arrivée de ces projets citoyens, bien que la Croatie fasse figure d'exception (Capellán-Pérez et al. 2020).

En prenant des exemples plus spécifiques, d'après un article retraçant la chronologie de 'L'aventure de l'énergie citoyenne' du site d'Énergie Partagée (Énergie Partagée s. d.) (réseau promouvant l'énergie citoyenne en France), les communautés d'énergie citoyenne semblent être apparues progressivement à travers plusieurs projets novateurs, qui ont enclenché le développement du modèle. C'est notamment par ces expériences que les citoyens ont pu se mobiliser, en réaction au développement du nucléaire en Europe. Ainsi, la première éolienne citoyenne du monde : *Tvindkraft* aurait été mise en place en 1978 par des Danois « Souhaitant montrer que leur pays pouvait se passer de nucléaire ». Ensuite, en 1992, naît Phébus, la première centrale solaire citoyenne, raccordée au réseau électrique français suite au travail de « militant.e.s engagé.e.s contre le nucléaire et pour les énergies renouvelables », ayant monté ce projet à actionnariat citoyen, impulsant ainsi le développement de l'énergie solaire dans le pays. Enfin, la troisième étape de la chronologie

d'Énergie Partagée met en avant le premier réseau électrique citoyen en Europe, qui voit le jour en 1997 en Allemagne, à Schönau « en réaction à la catastrophe de Tchernobyl de 1994 ». Si la source de cette chronologie : le réseau Énergie Partagée, est militante et souhaite que nos sociétés tendent vers une « production intégralement basée sur les énergies renouvelables » selon sa Charte (Noe et al. 2010) , on peut voir à travers ces 3 étapes structurant la naissance de l'énergie citoyenne en Europe, que ce mouvement s'est ancré comme alternative à l'énergie nucléaire, par l'initiative de citoyens engagés. Pour le cas de la France, dont nous avons étudié le système électrique plus haut, il est intéressant de le mettre en évidence puisque le modèle très centralisé, symbolisé par l'organisation autour de l'énergie nucléaire qui en fonde sa particularité, semble être remis en question par le modèle des énergies citoyennes qui prônent une alternative au nucléaire, comme futur possible et souhaitable. Ce processus de centralisation de l'énergie en France est un processus historique qui a invisibilisé les formes coopératives qui préexistaient. En effet, le modèle coopératif, impliquant les citoyens dans la gestion de l'énergie ne trouve pas ses origines il y a quelques décennies mais bien au début du XX siècle, puisque les communes pouvant choisir leur concessionnaire et certaines zones rurales plus isolées étant mal desservies, des coopératives agricoles avaient vu le jour sur certains territoires français et constituent de fait, les premières formes coopératives d'électricité en France. En 2017, seul 7% de ces coopératives, devenues Sociétés d'Intérêts Collectif Agricoles sont encore en charge de leur réseau (Artis, Pezzini, et Panenko 2017).

Pour le cas de l'énergie citoyenne, comme nous l'avons définie dès l'introduction, forme plus récente en Europe, en France, on observe la création en 2005 de la coopérative Enercoop, permettant aux particuliers de choisir ce fournisseur d'électricité qui est le seul à acheter une électricité uniquement d'origine renouvelable directement aux producteurs, qui figure comme l'une des première initiative (Artis, Pezzini, et Panenko 2017). Ainsi, lors de l'ouverture des marchés à la concurrence, cette alternative s'impose progressivement jusqu'à devenir aujourd'hui un acteur central de la dynamique coopérative et citoyenne de la production d'énergie, auquel certains projets citoyens revendent leur électricité. Nous le verrons dans la prochaine sous-partie, mais à partir de 2010, se déploient également de nombreux acteurs fédérateurs du mouvement d'énergie citoyenne en France qui ont aujourd'hui un large impact. Du point de vue législatif, la LTECV de 2015 vient initier le soutien au déploiement de l'énergie citoyenne par la facilitation de « l'investissement des

citoyens et des collectivités dans les sociétés locales de production d'énergie renouvelable » (Énergie Partagée s. d.).

Mais un véritable point de bascule dans le développement de ces communautés a eu lieu en 2019 lorsque l'Union Européenne s'y est intéressée, en définissant un cadre législatif facilitant leur expansion dans les pays de l'Union Européenne (Energiewende Team 2021). En effet, en 2019, le 'Clean Energy for all Europeans Package' a été adopté et reconnaît les communautés d'énergie citoyenne comme « un moyen efficace et durable de gérer l'énergie au niveau de la communauté locale [qui] pourrait détenir jusqu'à 17% de l'énergie éolienne et 21% de l'énergie solaire en Europe » (Morch et al. 2023, p. 1). Elles prennent donc part à la stratégie de transition énergétique de l'UE qui souhaite atteindre la neutralité carbone en 2050. Deux définitions distinctives sont données pour clarifier les modèles existants. L'Union européenne reconnaît les *Communautés d'Énergie Renouvelable* ('Renewable Energy Communities' (REC)) et les *Communautés Énergétiques Citoyennes* ('Citizen Energy Communities' (CEC)) dont nous analyserons les définitions plus en détail dans la Partie 2. Synthétiquement, l'adoption de ces nouvelles lois permet aux citoyens et aux communautés d'énergie citoyenne de l'UE, d'avoir des droits reconnus comme ceux de « produire, stocker, consommer et revendre leur énergie renouvelable » (Energy communities s. d.). Avant 2019, « la législation de l'UE n'offrait que très peu de soutien aux citoyens souhaitant prendre part à des projets de production d'énergie renouvelable » (« Libérer le potentiel des communautés d'énergie renouvelable » 2018, p. 6), même si la libéralisation des marchés de l'électricité, que nous avons étudiée pour le cas de la France comme étant le fruit d'une impulsion européenne, a permis aux modèles citoyens d'énergie de se positionner comme fournisseurs alternatifs d'électricité à leurs membres. Pourtant ce retard, dans la prise en compte législative de ces modèles par rapport à leur développement effectif, a engendré pour la plupart des états un manque de prise en considération de leur spécificité et de la nécessité d'adapter certaines règles du marché de l'électricité, pour assurer une situation équitable face aux « grandes entreprises multinationales centralisées » (« Libérer le potentiel des communautés d'énergie renouvelable » 2018, p. 7).

Le Clean Energy for All Europeans Package constitue donc une base législative qui devra être transposée au niveau national, attendant particulièrement des gouvernements qu'ils simplifient les démarches administratives et les procédures pour les projets citoyens et communautaires. En effet, si l'Union Européenne soutient le développement des communautés énergétiques citoyennes par la législation, en imposant

aux états membres d'adapter la leur, elle finance aussi directement trois projets chargés de soutenir directement ce développement, en apportant une expertise technique au niveau urbain (Energy Communities Repository), rural (Rural Energy Community Advisory Club) et sur la rénovation énergétique menée par des citoyens (Citizen-led renovation) comme le présente la Commission Européenne (Energy communities s. d.). Ce cadre global posé, il faut donc s'intéresser à la situation particulière de la France en dressant un état des lieux de l'énergie citoyenne dans le pays.

## **2.1.2 Les communautés énergétiques en France : état des lieux d'un développement par réseaux d'acteurs**

Selon Énergie Partagée, dans sa rubrique sur '*Les chiffres clés de l'énergie citoyenne*', il y aurait en août 2023, 320 projets citoyens d'énergie renouvelable en France, labélisés par le réseau (Énergie Partagée s. d.). On peut également observer une accélération de la mise en service des projets citoyens depuis 2016, accélération ralentie en 2019 et 2020 soit durant les années impactées par la crise sanitaire du Covid-19, ayant entraîné de fortes conséquences socio-économiques dans le pays. Néanmoins, en 2022, 67 projets ont vu le jour en France soit plus du double de l'année 2018 où l'on dénombrait 32 nouveaux projets. La dynamique est en marche, mais les efforts de déploiement doivent être accentués, si la France veut respecter les objectifs énoncés par Barbara Pompili lors de son discours aux 'Assises des énergies renouvelables citoyennes' à Nantes en 2021 de « développer 1000 nouveaux projets à horizon 2028 » (Pompili 2021).

Ce développement de l'énergie citoyenne en France s'appuie sur des réseaux d'acteurs associatifs et étatiques, impliqués dans le mouvement et qui constituent une véritable force basée sur l'entraide (Fontaine 2019). En effet, ils contribuent à la mise en relation d'acteurs impliqués dans la démarche et à la centralisation de données et d'outils d'appui administratif ou technique, qui permettent de faire connaître le modèle et d'accélérer l'émergence de nouveaux projets. L'un des principaux, sur lequel beaucoup de données ont été puisées pour réaliser cette étude, est le réseau Énergie Partagée. La création officielle d'Énergie Partagée Association remonte au 16 juin 2010 (Énergie Partagée s. d.), elle a pour but de sensibiliser et de fédérer les acteurs de l'énergie citoyenne en France. Deux autres outils sont créés la même année : Énergie Partagée Coopérative en tant qu'appui technique, financier... aux acteurs locaux de l'énergie citoyenne et Énergie Partagée Investissement qui va collecter l'épargne des citoyens pour l'investir directement au capital de projets de

production d'énergie renouvelable, sélectionnés. Le réseau Énergie Partagée se positionne aujourd'hui comme un référentiel central pour les acteurs institutionnels nationaux et locaux mais aussi pour les porteurs de projets citoyens, qui s'appuient beaucoup dessus. En effet, comme on peut le voir sur leur site, ce réseau bénéficie du soutien financier de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et Solidaire et du ministère de L'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) pour « l'essaimage et l'accompagnement de nouveaux projets citoyens d'énergie renouvelable » (Énergie Partagée s. d.). De plus, sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, on peut voir sur leur page dédiée aux 'Énergies Citoyennes', de nombreuses références à Énergie Partagée, ce qui montre la légitimité et la place centrale de ce réseau aujourd'hui (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et Ministère de la Transition énergétique s. d.). Parmi les partenaires, on peut également noter des collectivités territoriales et l'Union Européenne, à travers des fonds et des programmes de financement. Au niveau des porteurs de projets d'énergie citoyenne, pour être labélisé Énergie Partagée et ainsi accéder aux nombreux bénéfices de ce réseau influent, il faut respecter *La Charte d'Énergie Partagée*, signée un mois avant la création d'Énergie Partagée Association, le 18 mai 2023. Cette charte énonce quatre grands principes pour la reconnaissance d'un projet citoyen (Noe et al. 2010 p. 4). Le premier est l'« Ancrage local », soit le contrôle du projet par des collectivités territoriales et des particuliers d'un territoire spécifique, permettant la mise en place d'un circuit court entre producteurs et consommateurs. Le deuxième est la « Finalité non spéculative », c'est-à-dire que les projets doivent s'inscrire dans l'éthique de l'économie sociale et solidaire, en garantissant une exploitation des investissements avec une rémunération du capital limitée. Le troisième est la « Gouvernance » qui doit être 'de type coopérative', soit démocratique, transparente et garantissant une place centrale aux décisions de la communauté (soit des particuliers : citoyens, entreprises locales... et des collectivités territoriales impliquées.). Enfin, le quatrième principe est l'« Écologie ». Les projets citoyens doivent donc s'engager pour le respect de l'environnement, notamment à travers la réduction de la consommation énergétique. Ces quatre principes fondent une sorte de colonne vertébrale des projets citoyens qui, à partir de ça, vont s'édifier sous des formes souvent assez variées comme nous le verrons dans la Partie 2 avec les cas étudiés lors de l'étude de terrain.

Mais Énergie Partagée s'appuie aussi sur les treize réseaux régionaux qui couvrent l'ensemble de la France. On peut prendre l'exemple d'Auvergne-Rhône-Alpes Citoyennes et Locales Énergies (AURACLE), qui va particulièrement nous intéresser puisque c'est celui présent dans la Drôme, sur la zone de recherche que nous étudierons plus en détail dans la Partie 2. Il a été créé en 2013, est animé par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et est financé par la région AURA et l'ADEME (AURA-EE 2023). Il réunit l'ensemble des acteurs de l'énergie citoyenne en région AURA, en partant des institutions nationales et locales jusqu'aux associations et particuliers, porteurs de projets. On retrouve d'ailleurs au sein de ce réseau l'Association des Centrales Villageoises qui rassemble des projets citoyens de production d'énergie renouvelable au modèle particulier. Accompagné par AURA-EE (à l'époque RA-EE) dès sa création, les Centrales Villageoises sont surtout présentes sur la zone Rhône-Alpes mais s'étendent peu à peu dans le reste de la France (Centrales Villageoises s. d.). Si Énergie Partagée et Centrales Villageoises (CV) partagent une vision commune, les CV sont un modèle particulier, puisque ce sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui prennent en compte les « enjeux territoriaux transverses » pour leurs projets de transition énergétique. Cette dimension territoriale forte, propre au réseau des CV, sera par ailleurs explorée plus en détail dans la Partie 2. De son côté, Énergie Partagée est un réseau fédérateur au niveau national, qui accompagne les porteurs de projets en les soutenant dans toutes les étapes de leur mise en place au fonctionnement et à l'expérimentation... Il a également un rôle important de plaidoyer auprès des instances nationales en particulier, pour faire valoir les intérêts des projets citoyens et ainsi faire avancer la législation française en leur faveur (Énergie Partagée 2019a).

Ce panorama des communautés énergétiques en France nous permet de mieux comprendre où en est ce modèle dans le pays et quels sont les principaux acteurs de l'énergie citoyenne, plus particulièrement dans la Drôme, qui œuvrent à son déploiement et à sa reconnaissance à plus grande échelle. Mais il faut tout de même interroger 'la plus-value' de l'énergie citoyenne afin de comprendre en quoi ces projets sont porteurs d'une vision alternative au marché de l'énergie en France, dominé par le nucléaire et influencé par le néolibéralisme.

## 2.2 Un modèle innovant qui se construit en opposition au modèle dominant

### 2.2.1 Une innovation de niche dans la transition énergétique

Si la transition énergétique « doit conduire à une profonde refonte des systèmes socio-techniques énergétiques fortement dépendants des énergies carbonées et poursuivre de manière délibérée un modèle énergétique plus durable, moins carboné et reposant sur un mix énergétique diversifié et plus ouvert aux énergies renouvelables » (Jaglin et Verdeil 2013, p. 8), il faut s'intéresser aux mécanismes de transition et aux possibilités de transformation du système actuel. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, le système énergétique s'apparente à un système socio-technique, dans le sens où des règles structurent ce système et le renforcent. À la lumière des apports du courant théorique des 'Transitions socio-techniques', issu du cadre des 'Sustainability Transitions' qui sont « des changements fondamentaux dans les systèmes conçus pour répondre aux besoins de la société [...] provoqués par de profonds changements dans nos modes de pensée et d'action dominants - souvent non durables » (Vandermoere 2019, preview), nous allons tenter de mettre en évidence les mécanismes de transformation de ces systèmes. Développés au milieu des années 90 (Ollivier et Plumecocq 2015), ces cadres théoriques nous permettent de comprendre la complexité des systèmes techniques, comme imbriqués dans des règles normatives construites. L'analyse des transitions socio-techniques par l'étude des innovations « permet de réinscrire le processus de transition énergétique au sein des jeux d'acteurs complexes » (Baggioni et al. 2019, p. 14). L'approche multi-niveaux permet le plus fidèlement de rendre compte des mécanismes de transformation (Audet 2015). René Audet reprend notamment les travaux de Franck G Geels montrant « l'existence de niveaux plus structurés et stables qui imposent une pression de «sélection» aux innovations, et d'espaces plus «habilitants», où l'innovation dite « radicale » demeure possible » (Audet 2015, p. 81). Il y aurait ainsi trois niveaux. Le niveau socio-technique (*regimes*), que nous avons déjà défini dans le cadre du système énergétique en France, est le niveau central et représente un ensemble stable maintenu par des règles qui forment un 'verrouillage' de ce système, rendant la transition de ce dernier vers un modèle plus durable, difficile. Ensuite, le niveau supérieur est le « paysage socio-technique » (*landscape*), il renvoie au contexte, à l'environnement dans lequel s'implantent les régimes socio-techniques (Audet 2015, p. 82). Par exemple, les

crises environnementales peuvent faire partie de ce paysage tout comme la structure économique mondialisée et libérale dans lequel le système énergétique évolue. On peut le définir plus généralement comme « l'ensemble des forces structurelles qui peuvent exercer des pressions à la transformation des régimes sociotechniques » (Audet 2015, p. 83). Elles peuvent ouvrir des « fenêtres d'opportunité » sans devenir des innovations précises qui peuvent constituer des alternatives. C'est donc dans le niveau inférieur des « niches d'innovation radicales » (*niches*) que des alternatives vont pouvoir se constituer dans des espaces relativement autonomes qui leur permettent de s'inventer (Audet 2015). Comme elles ne sont pas compatibles avec les règles du système socio-technique en place, en général, elles disparaissent. Sauf pour certaines qui parviennent à se maintenir grâce à des mécanismes de soutien particuliers ou suite à l'avènement d'un choc dans le paysage socio-technique. Si l'apparition d'une alternative permet de « déverrouiller les réseaux d'acteurs, de technologies et de règles du régime socio-technique, alors on peut parler d'une transition » explique ainsi René Audet (p.83). Il faudrait donc que les communautés énergétiques parviennent à bouleverser le système socio-technique de l'énergie afin de parvenir à une véritable transition énergétique.

Selon une analyse du Ministère de la Transition écologique et Solidaire sur les *Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique*, publiée en juin 2017 :

*« Les initiatives de transition socio-écologique peuvent naître d'un désir partagé de citoyens de promouvoir d'autres pratiques de vie plus écologiques [...]. Elles peuvent aussi naître d'une mise en lien d'acteurs appartenant au même territoire qui souhaitent faire un autre usage de leur milieu en s'appuyant sur des ressources locales. Ou bien elles émanent d'une volonté de développer une autre économie et de contribuer à la préservation des biens communs. » (Le Commissariat Général au développement durable 2017, p. 13)*

Les Communautés énergétiques citoyennes semblent correspondre à une forme de niche d'innovation puisqu'après analyse de la Charte d'Énergie Partagée dont nous avons détaillé les quatre principaux principes dans la sous-partie précédente, elles semblent remplir les caractéristiques d'émergence d'une niche d'innovation, citées par le Ministère. En effet, elles se forment sur une 'expérimentation sociale', soit la formation d'un groupe de citoyens et

d'acteurs locaux se rassemblant pour un objectif commun, celui de produire (voir de consommer) de l'énergie renouvelable à l'échelle locale, face au retard de développement des énergies renouvelables à l'échelle nationale. Ce sont également des 'dynamiques territoriales d'action collective', dans le sens où elles rassemblent et regroupent des acteurs locaux qui vont s'associer personnellement ou à travers la mise en commun d'une épargne citoyenne. Ce sont des structures ayant pour but de servir les besoins d'une communauté et de dynamiser le territoire et son économie. En ce sens, elles agissent pour une 'transition économique et écologique'. Enfin ce sont des 'initiatives contributives de biens communs' puisqu'elles agissent pour redéfinir la ressource énergétique comme un bien commun au sein des communautés énergétiques, comme nous allons le voir dans la prochaine sous-partie.

On peut donc apparenter les communautés énergétiques à des niches d'innovation pour la transition énergétique, mais leurs activités vont encore plus loin dans la construction d'une alternative au système dominant, par la mise en valeur de la notion de sobriété énergétique, essentielle pour garantir la transition énergétique. On peut ainsi lire dans la Charte d'Énergie Partagée que leur « vision du système énergétique de demain est celle d'une consommation d'énergie réduite, grâce à l'application des principes de sobriété et d'efficacité et, pour couvrir cette consommation résiduelle, d'une production intégralement basée sur les énergies renouvelables » (Noe et al. 2010, p.1). Bien que les communautés d'énergie citoyennes soient souvent décrites en premier lieu comme des structures à gouvernance citoyenne démocratique et non lucratives, permettant la production d'énergie renouvelable sur un territoire, il ne faut pas oublier de mentionner que ces structures ont aussi d'autres activités qui contribuent à cette transition énergétique. En effet, la réduction de notre consommation d'électricité par la sobriété et l'efficacité énergétique apparaît comme centrale pour parvenir à la neutralité carbone en 2050. Alain Nadaï et Grégoire Wallenborn affirment que « Les communautés d'énergie apparaissent comme une voie d'apprentissage pour modifier les rythmes de consommation et les rendre plus adéquats à la production. », en s'appuyant sur une étude d'Antoine Fontaine (Nadaï et Wallenborn 2019, p. 52). En effet, selon ces auteurs, la « transformation de nos modes de vie » apparaît comme centrale pour « espérer une Terre suffisamment habitable » (p. 53). En effet, « le caractère néfaste de notre système technique [...] et l'exigence corollaire de la recherche et de la diffusion d'un nouveau système technique moins dommageable apparaissent de plus en plus admis. » selon les mots de Rémi Zanni (Baggioni et al. 2019, p. 25), « les transitions énergétiques contemporaines constituent des projets « à venir » de réorganisation de la

sphère sociale » (p. 26). Il faudrait repenser notre société, nos modes de vie et de consommation en profondeur et rendre ce nouvel imaginaire basé sur l'avènement d'un monde plus lent, plus désirable afin de réussir la transition énergétique et écologique (Nadaï et Wallenborn 2019). Mais Fanny Lopez met en évidence l'affrontement de deux idéologies dans la transition énergétique. La première voudrait intégrer les technologies de transition énergétique (production d'énergie renouvelable...) au sein du système technique préexistant. La seconde voudrait une « un changement de paradigme et une rupture technologique et sociale qui passent par l'expérimentation de nouveaux systèmes techniques, les plus autonomes possible par rapport aux grands réseaux existants. » (Lopez 2019, p. 75). Ainsi, les communautés énergétiques constituent de véritables alternatives au modèle dominant, si elles parviennent à mettre en place un discours et un imaginaire qui se détachent du modèle dominant ancré dans nos sociétés. Cela passe notamment par la remise en question de nos habitudes de vie, par exemple avec une réflexion poussée sur la consommation énergétique et les besoins de sobriété.

L'énergie citoyenne et les collectifs citoyens de production et de consommation d'énergies renouvelables formeraient ainsi une niche d'innovation au sein de la transition énergétique, comme une possibilité de repenser la structure électrique en France par l'appropriation citoyenne de cette question de transition énergétique, avec la mise en place d'une forme de démocratie participative, une territorialisation de cette transition énergétique et un modèle économique non lucratif, en opposition aux grands opérateurs de l'énergie. Cette niche d'innovation doit aussi permettre de repenser notre système socio-technique et plus généralement notre organisation sociale pour repenser un monde résilient, n'accentuant plus la crise écologique. En déconstruisant les acquis de la société concernant l'énergie, les communautés énergétiques vont repenser un discours autour de cette ressource en la redéfinissant.

## **2.2.2 Une redéfinition de l'énergie comme bien commun**

*« La transition énergétique s'inscrit plus largement dans un projet écologique qui dessine aujourd'hui une nouvelle perspective de progrès, motivée par la préservation à long terme de communs aussi majeurs que notre espace naturel, nos ressources ou même l'habitabilité de notre planète. La mise en œuvre de ce projet passe nécessairement par un dépassement des modes actuels de gouvernance, dont la clé réside peut-*

*être dans l'identification de ce qui, au sein du projet de transition énergétique, fait dès aujourd'hui commun. » (Marignac 2021)*

Dans *Les coopératives énergétiques citoyennes. Paradoxe de la transition écologique ?*, Philippe Hamman fait un état des lieux des connaissances sur ces structures, notamment à travers l'analyse économique des communs. Il parle alors de la nécessité de démocratie énergétique et d'appropriation citoyenne de l'énergie, formant un commun pour une communauté citoyenne. Benjamin Coriat (2021) donne une définition des communs comme étant :

*« Des ensembles de ressources en accès partagé et collectivement gouvernées au moyen d'une structure de gouvernance, assurant une distribution des droits et des obligations entre les participants au commun, visant à l'exploitation ordonnée de la ressource. » (Hamman 2022, p. 17)*

L'énergie n'est pas un bien commun naturel mais à construire dans « l'ébauche d'une ré-institution générale de l'existence collective sur la base du principe de commun » (Laval, Sauvêtre, Taylant 2019 : 8 in Hamman 2022, p. 34). On comprend donc les communautés énergétiques citoyennes comme des modèles s'inscrivant en opposition au système technico-institutionnel dominant, posant l'énergie comme une ressource dont la valeur est donnée par un marché. Les coopératives énergétiques sont donc avant tout un projet commun organisé autour d'une ressource construite, c'est-à-dire un bien commun. Elles s'organisent comme une communauté dont la dimension de gestion collective et locale est essentielle pour comprendre les intérêts d'action communs qui regroupent les membres. Plus synthétiquement, selon David Bollier : « un commun, c'est une ressource, une communauté et un ensemble de règles sociales » (2014 : 27 in Hamman 2022, p. 28). Il s'agit alors de comprendre la construction de la ressource énergie renouvelable au sein des structures des communautés énergétiques citoyennes, qui en font un commun autour duquel les acteurs de la communauté s'organisent, définissent ses valeurs et ses règles par la mise en place d'une gouvernance partagée.

### **2.2.2.1 La définition du commun comme ressource**

Selon la définition donnée par l'économie institutionnelle d'Elinor Ostrom, les communs matériels sont définis par des unités de ressource (Labrousse 2022) qui seraient ici l'énergie renouvelable produite et un système de ressource qui serait, dans le cadre des

communautés énergétiques citoyennes, les infrastructures mises en place par la communauté et la production d'énergie renouvelable grâce à ces infrastructures.

La ressource, ici l'énergie, n'est pas une ressource ayant une valeur naturelle mais est issue d'un processus économique, pratique et moral qui lui affecte une valeur particulière (Fontaine 2018). Cette définition relationnelle montre bien le caractère instable de la définition d'une ressource selon les relations de pouvoir et les intérêts en jeu. Pour questionner la soutenabilité de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables, Antoine Fontaine (2018) fonde sa thèse sur « le processus de constitution en ressource énergétique du rayonnement solaire à la lumière » (p. 27), en s'appuyant sur la philosophie relationnelle de Gilbert Simondon et sur sa notion de 'milieu associé' (Simondon 1958 in Fontaine 2018) mais aussi sur les travaux de la nouvelle géographie des ressources (e.g. Bridge, Castree in Fontaine 2018). Ainsi, il montre qu'une ressource acquiert une valeur différente selon les enjeux sociaux, techniques, spatiaux, économiques et écologiques qui la constituent. Si on l'applique aux énergies renouvelables, ces dernières ne seraient pas soutenables en elles-mêmes, mais selon la façon dont elles sont encadrées et valorisées. La soutenabilité des énergies renouvelables est donc une qualité relationnelle multi-dimensionnelle qui dépend du type de gouvernance et des acteurs investis, du contexte territorial et du contexte réglementaire et législatif de manière générale.

#### **2.2.2.2 Le commun comme communauté et ensemble de règles sociales**

L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom permet d'analyser la notion de 'communs' en adoptant une compréhension « du caractère polycentrique et composite de nos sociétés » (Chanteau et Labrousse 2013). Ainsi, les communautés énergétiques citoyennes sont des acteurs à part entière, construisant un système énergétique basé sur une ressource partagée matérielle, comme définie précédemment, mais aussi sur un ensemble de droits et de devoirs encadrant cette ressource. Ils sont définis par des règles qui structurent la communauté dont le système de gouvernance est relativement autonome et imbriqué pour les maintenir et les adapter au contexte territorial (selon la définition des communs de Bollier et Coriat in Labrousse 2022). La propriété de ce commun est ici définie au niveau local par un collectif d'acteurs aux profils variés : citoyens, entreprises locales et collectivités. Elle est caractérisée par la définition d'un système de règles particulier, selon les sept éléments structurels développés par Ostrom et Baruto (2011 in Chanteau et Labrousse 2013).

L'adaptation faite par Cristina Acosta (Acosta et al. 2018), pour comprendre les 'Integrated Community Energy Systems' dans le spectre de l'approche par les Systèmes Socio-Écologiques, montre bien que la diversité des modèles de communautés énergétiques compris par les recherches académiques peut se rejoindre autour de la notion de commun énergétique. Le cadre du Système Socio-Écologique développé par Ostrom permet de comprendre le monde représenté comme une imbrication de systèmes et sous-systèmes interagissant (*nested systems*). C'est-à-dire qu'une partie du système peut être individuée tout en étant affectée par les relations entretenues avec d'autres systèmes composant l'ensemble (Chanteau et Labrousse 2013). Ainsi, l'efficacité de la gouvernance d'un commun doit être comprise comme dépendante d'une dynamique multicritère ne permettant pas une situation optimale mais une redéfinition et une adaptation de la situation. Il faut comprendre ce type de système de gouvernance comme relativisant les visions imposant un contrôle d'une activité seulement par l'état ou par le marché (Chanteau et Labrousse 2013). En effet, la gouvernance des communs, analysée par Ostrom, montre la possibilité de dépasser ces deux modèles catégoriques en proposant une vision de la gouvernance comme combinaison d'acteurs ayant des intérêts différents et donc un impact particulier dans la gestion des communs aussi défini par les relations de pouvoirs interacteurs. Ostrom pense que l'autogouvernement des communautés doit être encadré par différents niveaux de régulation et de pouvoir qui vont interagir avec ce sous-système (*nested systems*). Ainsi si la propriété des infrastructures de production d'énergie renouvelable est détenue par les membres et les adhérents d'une communauté énergétique, la constitution de cette ressource est complètement dépendante du contexte règlementaire et juridique national et des relations de pouvoir local. C'est d'ailleurs cette imbrication dans un système contraint qui est intéressante à comprendre.

Afin de changer nos modes de production et de (sur)consommation énergétique, un changement dans la gestion des ressources, de la production et de la distribution dans le domaine de l'énergie, apparaît comme nécessaire. C'est l'orientation que se donnent les communautés énergétiques citoyennes qui définissent leurs objectifs de redéfinition du système énergétique s'ancrant en opposition aux systèmes énergétiques basés sur la recherche de profit en économie néolibérale. En effet, les bénéfices définis comme étant « la valorisation de ce que la communauté peut atteindre » (Acosta et al. 2018, p. 11) sont partagés et réinvestis selon les désirs des membres investis dans la gouvernance partagée. Au sein des communautés énergétiques citoyennes, on retrouve donc une communauté qui

est composée de membres citoyens, souvent bénévoles, sinon toujours dans une dynamique non capitaliste d'accumulation des ressources ou profits. Elle peut être composée d'entreprises locales ou de collectivités territoriales, mais jamais en majorité. Cette communauté s'articule autour d'une ressource : l'énergie produite grâce aux infrastructures d'énergies renouvelables mises en place par la communauté. Elle est définie par des systèmes de valeurs touchant à sa gouvernance, son essence même de construction d'un système énergétique respectueux de l'environnement et proche des citoyens, pour leur permettre de prendre des décisions sur le futur de l'énergie et du système énergétique.

Au final, cette analyse des communautés énergétiques, en termes de communs, peut être élargie à d'autres ressources, comme celles partagées par les réseaux associatifs comme Énergie Partagée ou Centrales Villageoises mais également aux connaissances et aux valeurs portées au sein même de chaque communauté, qui relie ainsi ses membres entre eux vers un objectif commun : la réappropriation d'un système énergétique qui soit soutenable et respectueux des limites environnementales et sociales (Vivien 2005 in [Fontaine\\_2018](#) parle des piliers économiques, écologiques et sociaux du développement soutenable). En effet, on peut aussi comprendre la notion de 'bien commun' « comme finalité sociale et politique, comme idéal partagé » (Chanteau et Labrousse 2013).

## *Conclusion du chapitre 2*

Les communautés énergétiques ont donc fait leur chemin en Europe, et sont ainsi reconnues par l'Union européenne comme des entités à valoriser pour la mise en place de la transition énergétique. En France, si leur développement est moins important que dans les pays voisins, on observe tout de même la construction d'un réseau d'acteurs œuvrant pour les intérêts de l'énergie citoyenne et pris en compte par les pouvoirs publics. En se construisant comme alternative possible à l'énergie nucléaire qui est souvent rejetée par les collectifs citoyens, ces communautés énergétiques tentent d'imposer un autre discours, une vision différente de l'énergie comme ressource commune à valoriser, grâce à l'appropriation citoyenne. C'est donc à travers une forme d'ancrage local et de territorialisation que s'appuie l'imaginaire sur lequel repose les communautés énergétiques citoyennes, qui se présentent comme des acteurs d'intérêt général, en opposition aux grands opérateurs énergétiques soumis au système économique néolibéral dominant.

Ces cadrages, à la fois du système énergétique français et de sa prise en compte de la nécessité d'une transition énergétique, mais aussi de l'écosystème de l'énergie citoyenne en France, vont nous permettre d'analyser plus en détail les communautés énergétiques étudiées lors des entretiens menés. Ainsi, dans la prochaine partie, il s'agira de rendre compte de la réalité du phénomène de l'énergie citoyenne dans la Drôme à travers essentiellement les retours d'expériences des acteurs investis dans des communautés, mais aussi de professionnels traitant avec cette thématique dans leur travail.

# DEUXIÈME PARTIE – Quelle réalité pour les communautés énergétiques citoyennes dans la Drôme ?

Le contexte d'installation du modèle des communautés énergétiques citoyennes en France en a plutôt fait une alternative au circuit dominant de l'électricité en France, comme nous l'avons vu dans la première partie. Ce cadre théorique donne les clefs de compréhension des enjeux autour de la décentralisation de l'électricité et de l'appropriation citoyenne de cette ressource pouvant être qualifiée de 'bien commun'. Il faut maintenant aller encore plus loin et chercher à rendre compte des conditions réelles dans lesquelles des communautés énergétiques se meuvent. Au cours de la recherche documentaire sur les énergies citoyennes, j'ai développé trois hypothèses auxquelles j'ai essayé d'apporter une réponse à travers l'étude de terrain dans la Drôme :

- Les structures, du fait de leur intégration importante dans des réseaux, présentent des caractéristiques et des valeurs similaires : conduisant à un paysage des communautés énergétiques homogène.
- Ces structures s'inscrivent en opposition au modèle dominant par leur volonté de faire de l'énergie produite un bien commun territorialisé et géré par des citoyens, non pas par un état centralisateur avec une logique de pouvoir descendant (*top-down*) ou des grands opérateurs économiques.
- L'autoconsommation collective (ACC) apparaît comme une suite logique dans la quête d'autonomie et d'appropriation citoyenne et territoriale de la ressource énergie. C'est une activité en lien avec les objectifs de transition énergétique collective et solidaire mais qui n'est pas automatiquement mise en place.

Cette deuxième partie va donc s'appuyer sur les entretiens semi-directifs menés tout au long de ce travail de recherche afin de s'approprier ce modèle et d'observer la réalité des structures sur le terrain. Il s'agira ainsi de rendre compte à la fois des valeurs, caractéristiques

des structures et des dynamiques internes et externes à leur fonctionnement à travers principalement l'exemple des cinq structures desquelles un des membres a pu être interrogé (Chapitre 3). Afin de mettre en valeur les propos recueillis et d'apporter une vision plus générale sur les modèles, cette partie s'appuie également sur les autres entretiens réalisés, plutôt avec des professionnels du secteur travaillant dans des associations, institutions publiques ou privées. Pour mieux comprendre leur profil, position et intérêts, il suffit de se rendre dans la partie *Méthodologie de la Recherche* dans laquelle on peut trouver une petite présentation de chaque personne interrogée. Enfin, cette partie met également en lumière les perspectives, les enjeux d'avenir pour le développement des communautés énergétiques citoyennes à travers les témoignages recueillis. En effet, si le développement de ce modèle en France est bel et bien réel, il est inégal sur le territoire et les enjeux d'appropriation et du développement de l'autoconsommation collective (ACC), tout comme la question de la professionnalisation des énergies citoyennes apparaissent centrales pour appréhender le devenir de ces structures (Chapitre 4).

# ***Chapitre 3 – Le cas des communautés énergétiques de la Drôme : des structures variées, implantées dans un territoire favorable***

Selon François Mancebo, « La transition énergétique ne se joue pas « hors sol », mais dans des espaces habités dans lesquels on trouve des personnes, des usages, des cultures. En réalité des systèmes hybrides complexes humains et non humains que certains nomment socio-écosystèmes (Ostrom 1990, Mancebo 2006) » (Baggioni et al. 2019, p. 163). Il s'agira ainsi dans cette partie d'aller à la rencontre d'un terrain et donc d'espaces habités par des personnes ayant une histoire particulière. Il s'agit de comprendre la mise en place de la transition énergétique dans certains territoires où des acteurs locaux, notamment citoyens s'emparent de ces enjeux. On va s'intéresser à ces socio-écosystèmes tout au long de cette partie en questionnant la gouvernance des communautés énergétiques citoyennes à travers une analyse de l'organisation et des acteurs investis puis nous adopterons une approche spatiale par l'analyse du territoire et de ce qui forment ces territoires en tant qu'espaces propices au développement de ce type d'initiatives.

## **1.1 L'énergie citoyenne dans la Drôme : quelles réalités ?**

L'ensemble des structures citoyennes étudiées sont basées dans le département de la Drôme. Il s'est avéré au fil des recherches et des entretiens, que ce département était non seulement propice au développement des énergies citoyennes, mais présentait également une particularité issue de la diversité dans les modèles implantés. En effet, Noémie Zambeaux affirme qu'il « y a 75 coopératives en Auvergne-Rhône-Alpes, ou projets de coopératives, c'est énorme » et qu'« il ne faut pas croire que le réseau AURACLE soit représentatif des

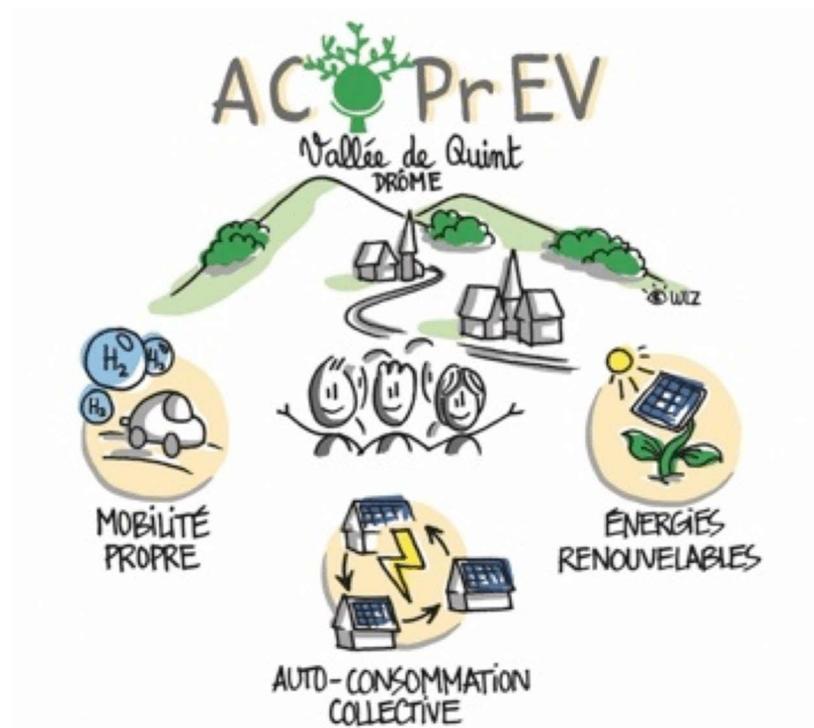
typologies de montage de projet en France. Parce que nous, on est très *Centrales Villageoises* et ailleurs en France, c'est différent ». C'est donc en prenant en compte ces spécificités propres à la région Rhône-Alpes et donc à la Drôme que nous allons analyser les structures.

### **1.1.1 Présentation des cinq structures rencontrées et des réseaux d'acteurs dans lesquels elles s'imbriquent**

Afin de mieux comprendre les parties qui vont suivre, nous allons revenir sur l'historique et les principales caractéristiques des cinq structures sur lesquelles l'analyse va s'appuyer. En effet, grâce aux sites internet des structures et aux entretiens réalisés avec des personnes actives en leur sein, nous allons pouvoir résumer les informations principales qui permettront de contextualiser les propos recueillis et utilisés dans les prochaines parties. Sur les cinq, trois font partie du réseau des Centrales Villageoises : ACOPREV, Lance et Gervanne-Raye. Les deux autres font partie du réseau Énergie Partagée mais ne sont pas Centrales Villageoises : DWATT et VoisiWATT. Un tableau résumant les principales informations sur ces structures et permettant de les comparer est disponible en Annexe 1.

ACOPREV est la Centrales Villageoises du Val-de-Quint, elle est implantée sur les six villages de cette Vallée reculée de la Drôme (ACOPREV s. d.). L'histoire débute en 2017 avec la création de l'association ACOPREV pour réfléchir aux questions de production d'énergie renouvelable dans la Vallée. Ils répondent alors à un appel à projet de la région AURA-EE dans le cadre du programme européen PEGASUS et sont ainsi soutenus en tant que site pilote de l'autoconsommation collective en milieu rural. Il va donc falloir adapter les statuts pour permettre les financements, et le 4 avril 2018 est créée la Société par Actions Simplifiées (SAS) ACOPREV Centrales villageoises du Val de Quint. Ils entrent alors sur le réseau des Centrales Villageoises, où ils sont la première structure à mettre en place l'autoconsommation collective et deviennent ainsi un partenaire de l'association pour accompagner les autres structures sur cette voie. L'autoconsommation collective est en marche sur le village de Saint-Julien en Quint depuis septembre 2020, où ils ont pu bénéficier du dispositif France Expérimentation pour porter une évolution réglementaire pour étendre le périmètre d'autoconsommation collective de 2km à 20km en zone rurale (DITP France Expérimentation ACOPREV 2021). Ils obtiennent alors cette dérogation qui va leur permettre de mettre en place ce projet sur l'ensemble de la Vallée de Quint. Les objectifs d'ACOPREV sont de produire localement 100% de la consommation électrique de la vallée

et que 50% de cette production soit consommée directement par le biais de l'autoconsommation collective. Ce réseau devra notamment servir à la mise en place d'une mobilité verte grâce au stockage hydrogène à destination notamment de vélos ou d'utilitaires communaux. ACOPREV est étroitement lié à la structure de conseil et de développement ENOTE créée par Hubert Remillieux qui prend en charge une fonction de conseil et d'accompagnement pour eux.



*Image recueillie sur le site internet d'ACOPREV, « La raison d'être – Esprit ». Date de création non connue.*

La Centrales Villageoises de la Lance a été créée sous la forme d'une SAS le 12 juillet 2017 pour mener des actions sur le territoire de la communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux. Christsian Delebarre et Martyne Vimard sont revenus sur l'origine de la société qui n'est pas directement partie d'un projet d'énergie renouvelable mais plus d'une volonté de s'associer et d'agir ensemble. En effet, un groupe de citoyens de Montjoux s'était associé pour reprendre un restaurant de manière coopérative mais cette idée n'a pas pu aboutir et la volonté de rebondir des citoyens impliqués les a menés à s'intéresser aux questions de production d'énergie renouvelable de manière locale et citoyenne dès avril 2016. En octobre 2019, les sociétaires inaugurent leurs 18 premières toitures photovoltaïques en marche (Centrales Villageoises de la Lance s. d.). Depuis, et malgré des années Covid qui

ralentissent la démarche, ils continuent de mettre en place de nouveaux projets photovoltaïques mais aussi de sensibilisation à la sobriété énergétique.

La Centrales Villageoises Gervanne-Raye a été créée le 13 décembre 2012 sous la forme d'une SAS et sa création est étroitement liée à la création de l'association des Centrales Villageoises (Centrales Villageoises Gervanne Raye s. d.). En effet, elle fait partie des huit sites pilotes destinés à expérimenter le modèle des Centrales Villageoises imaginé par les Parcs Naturels Régionaux et la Région Rhône-Alpes à travers Rhône-Alpes-Énergie-Environnement (aujourd'hui AURA-EE) (Centrales Villageoises s. d.). Selon Noémie Zambeaux, depuis 2013, l'association des CV s'est détachée d'AURA-EE bien qu'ils travaillent toujours de manière très proche. La première grappe photovoltaïque de Gervanne-Raye a été mise en place en 2015 et une seconde a suivi en 2019, aujourd'hui l'autoconsommation collective est une perspective pour la structure en réflexion active puisqu'ils ont eux aussi obtenus la dérogation des 20km pour la mettre en place sur leur zone rurale.

VoisiWATT est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) depuis le 16 décembre 2019 mais dont l'origine date du 22 septembre 2017 où elle avait la forme d'une SAS. Basée sur le Nord de la Drôme (VoisiWATT s. d.), son territoire d'action est moins défini que pour les Centrales Villageoises car elle n'en est pas une. L'idée est venue en 2016 au sein d'un groupe de travail sur l'énergie lors de l'organisation de la première soirée Start Up de Territoires (VoisiWatt s. d.) par Valence-Romans-Agglomération et le Groupe Archer, une entreprise du territoire ancrée dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire (Groupe Archer s. d.). Forts d'une trentaine d'installations, Marc Lopez parle des projets à venir notamment dans le développement de l'offre en autoconsommation collective.

Enfin, DWATT est aussi une SCIC, non membre du réseau des Centrales Villageoises, agissant dans le Diois et sur la Vallée de la Drôme. Créée sous la forme d'une association en septembre 2016, elle est ensuite devenue une SCIC SARL en 2017 avant de se transformer en SCIC SA le 29 juin 2020. DWATT s'est fondée sur l'échec d'une précédente association au départ fondée sur de l'animation territoriale sur les sujets de transition énergétique, qui souhaitait mettre en place un projet bois-énergie en collaboration avec la communauté de communes qui a finalement avorté le projet. Ils ont donc rebondi sur la volonté de créer une coopérative de production d'énergie renouvelable. Aujourd'hui il y a 142 projets photovoltaïques en développement dont 1 en autoconsommation sur un habitat participatif avec d'autres projets d'ACC qui arrivent. DWATT étudie également les potentiels de

développement d'une énergie éolienne citoyenne (DWATTS s. d.) sur le territoire. Pour mener à bien ses projets, DWATTS et Enercoop AURA ont soutenu la création de la société Impuls'ER, composée aujourd'hui de huit salariés qui impulsent la dynamique bénévole de DWATTS (Impuls'ER s. d.).



*Exemple de la toiture photovoltaïque du centre agroécologique des Amanins portée par DWATTS et Enercoop. Photo personnelle prise lors de l'évènement « De Ferme en Ferme 2023 dans la Drôme » le 30 avril 2023*

Le choix de ces cinq structures a été fait d'une manière à intégrer différents territoires de la Drôme, notamment des zones plus urbaines ou péri-urbaines avec VoisiWATT, mais aussi des zones bien plus rurales comme pour le secteur d'ACOPREV. De plus il fallait intégrer des structures représentatives de l'association des Centrales Villageoises, tout en mettant en avant d'autres modèles, différents mais qui apportent également une approche pertinente pour la recherche. Toutes les structures présentées font partie du réseau Énergie Partagée.

### **1.1.2 Différences et enjeux de gouvernance**

Questionner les formes d'organisation, de répartition du 'pouvoir' et de délibération dans une communauté énergétique amène à s'intéresser non pas à l'objet des communautés, la production ou la consommation d'énergie renouvelable, mais aux modes de gouvernance et aux rapports de pouvoirs internes et externes de ces dernières. La Charte d'Énergie Partagée adoptée en 2010 énonce ainsi un engagement démocratique par « une gouvernance locale participative et autonome des projets notamment à travers le partenariat avec les collectivités locales » par la mise en place « des modes de gouvernance transparents et clairs, alliant

démocratie, responsabilité et efficacité des prises de décision, inspirés par les principes de l'entrepreneuriat coopératif. » (Noe et al. 2010, p. 2). La forme coopérative pour les entreprises s'est répandue dès le XIX<sup>ème</sup> siècle dans le monde et l'Alliance Coopérative Internationale définit sept principes de l'idéal coopératif : « l'adhésion volontaire et ouverte, le contrôle démocratique des membres, la participation économique des membres, l'autonomie et l'indépendance, l'éducation, la formation et l'information, la coopération entre les coopératives, et l'engagement envers la communauté » (Rijpens et Mertens 2016, p. 9). Deux principes sont caractéristiques : la propriété collective, des biens et services aux coopérateurs qui peuvent récupérer un bénéfice mais souvent limité (dividende limité). Le deuxième principe est la démocratie économique, c'est-à-dire que chaque membre a le même poids dans les décisions (1 personne = 1 voix) sans rapport avec la participation économique. Si un acteur investi plus dans la structure, il n'aura pas plus de pouvoir décisionnel dans celle-ci (Rijpens et Mertens 2016).

Selon un article de la Commission européenne : « Les communautés énergétiques peuvent prendre n'importe quelle forme juridique, par exemple celle d'une association, d'une coopérative, d'un partenariat, d'une organisation à but non lucratif ou d'une petite ou moyenne entreprise. » (Energy communities s. d.). Pourtant selon Énergie Partagée : « Deux types d'entités juridiques dominant ; les sociétés coopératives de type SCIC et les sociétés de type SA/SAS dont les statuts organisent le fonctionnement coopératif. » (Énergie Partagée 2020, p. 3). Ce sont d'ailleurs les deux types de statuts des structures étudiées et présentées plus haut. Celles appartenant au réseau des Centrales Villageoises sont des SAS et les deux autres : DWATTS et VoisiWATT sont respectivement des SCIC SA et SCIC SAS. Dans tous les cas c'est une gouvernance coopérative respectant le principe d'un adhérent égal une voix, peu importe l'investissement en capital dans la structure, qui se joue au sein de l'Assemblée Générale. Cette dernière est chargée de voter les grandes orientations lors de sa tenue minimum une fois par an mais les décisions quotidiennes sont prises par un Conseil de Gestion composé notamment du/des Président/s, élu/s en Assemblée Générale. Toutes les structures ont ces deux organes mais les deux SCIC : DWATTS et VoisiWATT ont aussi un Conseil de surveillance, (appelé Conseil de Coopération chez VoisiWATT), qui sert entre autres à contrôler les activités du Conseil de Gestion. De plus, chez ces deux mêmes structures une différence par rapport aux autres est notable concernant l'organisation de l'Assemblée Générale. En effet, les votes sont répartis au sein de collèges séparés ayant un poids différent lors de la prise de décisions. On peut lire dans les statuts de VoisiWATT : que

la pondération des votes des collègues se fait selon les catégories : “*Garants du projet*” qui pèse pour 36%, “*Producteurs de biens et services*” pour 16%, “*Apporteurs d’espaces*” pour 16%, “*Partenaires*” pour 16%, “*Soutiens*” pour 16% ». Et dans les statuts de DWATT, la pondération se fait selon la répartition suivante : “*Habitants et acteurs locaux*” pèse pour 40% dans le vote, “*EPCI*” pour 20%, “*Investisseurs extraterritoriaux*” pour 15%, “*Professionnels locaux*” pour 15% et “*Soutiens*” pour 10%. Pour ce dernier on observe que la répartition est faite selon le type d’acteurs et garantit une place prépondérante aux citoyens et acteurs locaux, quand chez VoisiWATT, la séparation se fait selon des critères d’apport à la société, en fonction du ‘rôle’ de l’acteur par rapport à elle. Les personnes plus investies dans la gouvernance et la dynamique de la société sont donc également celles qui ont un poids décisionnaire plus fort, ce qui pose question sur la dimension égalitaire en Assemblée Générale entre des citoyens adhérents et des citoyens faisant partie du conseil de gestion.

### **1.1.3 Gouvernance partagée mais limitée**

« Le développement des énergies renouvelables, accompagné d'un processus de libéralisation du secteur de production et de distribution de l'énergie, s'est traduit par l'émergence d'acteurs nouveaux et de formes d'organisation et d'appropriation nouvelles » (Baggioni et al. 2019, p. 223). Cette citation de Paul Jutteau est tirée d’un article où il énumère les particuliers, collectivités territoriales et agriculteurs comme de possibles nouveaux financeurs ou acteurs directs de cette transition énergétique. L’exemple des communautés énergétiques semble correspondre à cette constatation puisque comme nous l’avons vu, leur gouvernance s’appuie sur une forte participation citoyenne mais aussi souvent des collectivités locales et d’autres acteurs territoriaux. La Charte d’Énergie Partagée faisait le constat d’une impasse politique à cause des « politiques centralisées de l’énergie conduisant à un désintéressement de la population, à un désengagement de certaines collectivités, constituant un frein à la réappropriation citoyenne des problématiques énergétiques » (Noe et al. 2010, p. 1), le réseau souhaite avoir des projets de « gouvernance locale participative et autonome » qui allient les citoyens, les collectivités locales et permettent une meilleure sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques. Pour autant, il faut s’interroger sur la place de cette démocratie et son effectivité au sein des communautés énergétiques.

#### **1.1.3.1 Démocratie participative et démobilisation de l’état**

« Toutes les politiques l'affirment désormais : la transition écologique ne se fera pas sans les citoyens.nes. » (Mazeaud 2021, p. 16). Pourtant, Alice Mazeaud défend la thèse que la démocratie participative en matière environnementale ne cherche dans les faits pas à mettre les citoyens au centre de la décision et de l'orientation des politiques publiques mais plutôt à se décharger de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement. La participation citoyenne deviendrait donc « un instrument de l'État mobilisateur » (Lascoumes, Le Galès, 2005 in Mazeaud 2021) par un processus de dépolitisation de l'action citoyenne jouant le rôle d'exécution des décisions gouvernementales plus que de participation à l'élaboration de ces mêmes décisions. Pourtant le domaine écologique est le secteur où « l'institutionnalisation de la participation citoyenne est la plus ancienne et la plus forte », pour l'illustrer, la Convention d'Aarhus de 1998 (accord international ratifié par 39 états) « constitue une étape décisive dans l'évolution du principe de participation aux décisions environnementales » (CNDP 2021) en développant les piliers de la 'démocratie environnementale' que sont : la participation du public, l'amélioration de l'information et l'extension des conditions d'accès à la justice. En France ce principe prend valeur constitutionnelle en 2005 avec son inscription dans la Charte de l'environnement, il devient alors un droit reconnu à toute personne. Alice Mazeaud montre dans son argumentation que depuis le Grenelle de l'environnement, le « périmètre historique de la participation du public aux décisions environnementales a été considérablement élargi, mais que la portée décisionnelle des dispositifs n'a pas été approfondie ; au contraire les droits des citoyen.nes ont dans ce domaine régressé. » (Mazeaud 2021, p. 5). Si cette question de participation citoyenne aux décisions en matière environnementale est centrale dans les discours et les politiques, Jean-Baptiste Comby observe un « processus de dépolitisation des questions environnementales » (Mazeaud 2021, p. 5) qui s'illustre par une simple participation à l'exécution et non aux délibérations sur les décisions.

Malgré ce manque de démocratie environnementale à l'échelle nationale, des citoyens semblent avoir pris en charge la question de la transition énergétique à l'échelle locale en fondant des communautés énergétiques citoyennes aux modèles de gouvernance basés sur la démocratie participative. Comme le reconnaît la Commission européenne « Les communautés d'énergie offrent un moyen de restructurer nos systèmes énergétiques en exploitant l'énergie et en permettant aux citoyens de participer activement à la transition énergétique et de bénéficier ainsi de plus grands avantages » (Energy communities s. d.). Ces structures permettent ainsi de réintégrer les citoyens au cœur de la transition énergétique

dans la pratique puisqu'ils vont pouvoir se regrouper et s'investir en produisant de l'énergie issue de sources renouvelables bénéfiques pour leur territoire. Alain Bucas, bénévole au sein d'ACOPREV, se définit comme « *Consom'acteur* », pour appuyer l'idée, qu'il s'approprie ces questions de transition énergétique en étant directement acteur dans la production d'une électricité renouvelable dont il va bénéficier. En disant cela, il s'oppose aux 'simples consommateurs' dont il faisait partie avant, quand pour lui, l'électricité se résumait à devoir « appuyer sur un interrupteur pour que ça marche et là c'est plus du tout ça ». Pourtant le mot qu'il emploie, '*consom'acteurs*', est surtout utilisé dans l'agroalimentaire pour faire référence à un usager qui va faire le choix d'utiliser son pouvoir d'achat en protégeant des valeurs ou des causes qu'il défend (Gordon, Bouchard, et Olivier 2019). On va donc préférer l'utilisation du terme '*Prosommateurs*' issu de l'anglais '*prosumer*', qui dans le domaine de l'énergie va désigner « les particuliers, les institutions ou les petites entreprises qui produisent et consomment de l'énergie » (Esparrago 2023). On peut donc comprendre que l'investissement des citoyens dans les communautés énergétiques citoyennes leur donne une nouvelle approche des enjeux énergétiques territoriaux sur lesquels ils vont pouvoir avoir un véritable pouvoir décisionnaire. Cette appropriation des enjeux énergétiques par les citoyens « contribue à accroître l'acceptation par le public des projets d'énergie renouvelable ». En effet, comme Etienne Jouin le formule, son espoir « est que les énergies citoyennes soient un levier pour permettre un développement assez massif des énergies renouvelables pour favoriser l'acceptation ». En effet, l'un des freins à l'implantation des énergies renouvelables sur le territoire, par la proximité avec les habitants et les lieux de vie de ceux-ci, peut créer une forme d'appréhension pouvant aller jusqu'au refus de voir s'implanter des éoliennes proches de chez soi. C'est l'exemple que donne Mohamed Lahjibi, de la direction Clients et Territoires chez Enedis :

*« Aujourd'hui, les projets [...] par exemple, pour des fermes éoliennes qui peuvent avoir un impact sur le paysage ou les centrales solaires au sol très étendues, forcément, il faut qu'au niveau des territoires, ça soit accepté. Et lorsque vous impliquez les personnes à travers une communauté d'énergie, ça sera plus simple de faire en sorte que ça soit accepté. Donc je pense que c'est vraiment sur ça que ces communautés d'énergie, elles ont un rôle à jouer. »*

Il pense donc que par les actions de sensibilisation et par l'appropriation citoyenne des énergies renouvelables, les citoyens d'un territoire pourraient être plus réceptifs et

compréhensifs en vue d'implanter des projets dans des territoires de leur vie quotidienne. Cette éducation aux enjeux de transition énergétique et le portage de projets par des citoyens et des acteurs locaux donnerait ainsi plus confiance aux habitants sur les bienfaits des projets, qui, comme nous le verrons à la suite de cette partie s'inscrivent dans une démarche d'intérêt territorial. Au-delà de cette démocratisation du secteur énergétique par la participation active des citoyens, la démocratisation se passe également au niveau des relations qu'entretiennent les citoyens avec les élus locaux. En effet, nous le verrons de façon détaillée plus tard, mais les relations avec les instances publiques peuvent être assez ambiguës. Etienne Jouin évoque que « c'est assez rare d'avoir des projets où on arrive à lier des citoyens avec des élus d'un territoire où ils vont vraiment travailler ensemble, un peu dépasser certains clivages et recréer ce lien-là ». Alexandra Lafont-Kaufmann aussi mettait cette dynamique en avant en comparant la spécificité des communautés énergétiques sur ce point de rassembler les citoyens avec les élus d'un territoire pour au moins dialoguer sur des sujets de transition énergétique.

#### **1.1.3.2 Homogénéité des acteurs impliqués ?**

La réappropriation citoyenne de la transition énergétique par la participation dans les communautés énergétiques citoyennes est tout de même à relativiser. En effet cette appropriation n'est pas généralisée mais se limite à quelques personnes qui se sentent concernées par le sujet ou du moins qui ont la possibilité de s'investir dans un tel projet. Les termes utilisés et répétés autour de ces projets « participatifs et citoyens » renvoient en réalité à des organisations de gouvernance et d'intérêts très hétérogènes (Rüdinger 2019). Globalement, Antoine Fontaine nous dit que l'investissement collectif permet d'ouvrir cette possibilité à de nouvelles catégories de ménages qui n'ont pas assez d'épargne ou ne sont pas propriétaires pour faire chemin seul par exemple (Fontaine 2019).

Dans l'ouvrage de Philippe Hamman, on peut lire que le profil socio-professionnel des personnes investies dans les projets de coopératives énergétiques est assez peu varié (Christen, Hamman, 2015 ; Waldvogel 2011 in Hamman 2022). On retrouve souvent des ingénieurs ou anciens ingénieurs, des professionnels du secteur énergétique et des enseignants, actifs ou à la retraite. Soit autant de détenteurs d'un capital technique, administratif, économique ou éducatif important ou encore ayant du temps disponible. Pour des profils similaires, les motifs d'adhésion restent variables. Entre un engagement purement économique pour la rentabilité des actions et un engagement purement militant pour

promouvoir un système d'organisation politique, social et écologique alternatif, de nombreuses personnes se positionnent (McGregor, Crowther 2018 in Hamman 2022). Il faut d'ailleurs distinguer les structures pour rendre compte de la variété des motivations puisque certaines sont « focalisées sur la seule participation financière et [d'autres visent] à impliquer durablement les acteurs locaux dans la gouvernance d'un projet : tout en poursuivant des finalités similaires, leurs fonctionnements, bénéfiques et contraintes restent différents » (Rüdinger 2019, p. 1). Des motivations différentes pour la participation à une coopérative d'énergie renouvelable mais surtout des profils différents en apparence mais plutôt homogènes quand on prend du recul. Hamman parle de l'épaisseur du social pour montrer les différentes capacités d'action concrète au quotidien selon les groupes sociaux ayant un rapport entre la sensibilisation à l'enjeu environnemental et le passage à l'action pouvant être très variable (Hammanb 2019 65-70 in Hamman 2022). Il affirme qu'« une tension pratique se situe entre, d'une part, le principe démocratique, l'ouverture citoyenne et l'engagement bénévole, et de l'autre, un savoir-faire voire une professionnalité requise dans la conduite des projets, sachant que rassembler des compétences expertes produit un certain entre-soi social » (Christen, Hamman, 2015a, 2015b in Hamman 2022, p. 158). On retrouve aussi un effet de milieu, un entre soi qui montre que les personnes engagées sont souvent des personnes qui se connaissent autrement que par cette structure et s'entraînent mutuellement dans ce type de projet. Une forte dynamique militante a pu être observée dans l'analyse de communautés énergétiques citoyennes, formant un milieu militant pouvant être un motif repoussoir pour les personnes extérieures : « L'écologisation peut ainsi, comme registre de légitimité, fermer des milieux locaux » (Banos et al 2020 in Hamman 2022, p. 103). En effet, seules des personnes très engagées pourraient atteindre la légitimité à faire partie d'un groupe militant à la tête d'une structure comme une communauté d'énergie.

Qu'en est-il des structures étudiées et des personnes interrogées lors de cette étude ? En tout, six personnes ont été rencontrées en tant que membres actifs d'une communauté énergétique en fonctionnement. Sur les six, quatre étaient à la retraite et cela semble être plutôt courant puisqu'il faut avoir du temps à accorder dans un projet bénévole, surtout comme une communauté énergétique qui demande un grand investissement personnel lorsqu'on est membre du Conseil de gestion notamment. Alain Bucas faisait également remarquer que les néo-ruraux, soit « les nouveaux habitants des communes rurales, originaires de communes urbaines, s'installant dans un espace où ils n'ont pas d'attaches familiales » (« Néo-ruraux (néorural) » 2023) étaient à l'origine d'une forte dynamique

associative dans la Vallée de Quint. On peut lui-même l'associer à cette catégorie d'habitants, tout comme Jean-Baptiste Boyer, Martyne Vimard et Christian Delebarre. Ce dernier pense d'ailleurs que les néoruraux viennent à la recherche d'une certaine qualité de vie mais aussi d'une dynamique associative engagée sur ces questions de transition écologique. Quand on s'intéresse à leurs professions ou anciennes professions, seul Jean-Baptiste Boyer travaillait dans le secteur des énergies renouvelables avant DWATTS, sinon Stéphane Marron travaille en lien avec la nature en ayant été agriculteur, accompagnateur en moyenne montagne et maintenant responsable travaux dans des conservatoires d'espaces naturels. Les autres avaient des professions assez variées, du monde artistique au milieu industriel en passant par l'artisanat. Les compétences techniques en matière énergétique ou administrative ne semblent donc pas avoir été un frein pour la majorité des personnes interrogées et au contraire certains vantent leur fierté d'avoir gagné de nombreuses compétences depuis leur participation dans une communauté énergétique comme Marc Lopez, président de VoisiWATT, qui revient sur les accomplissements de l'équipe : « on ne s'attendait pas à ce que ce soit aussi complexe. [...] Aujourd'hui, quand je vois l'équipe, on est capable d'envisager n'importe quelle centrale, n'importe quelle installation, donc ça c'est une fierté : la montée en compétence ». Pour Loïc Le Quilleuc, chargé de mission à l'ADEME, « Il n'y a pas besoin d'avoir d'une grande compétence pour porter les idéaux des collectifs citoyens. Donc tout le monde peut y contribuer ». Toute participation est bonne à prendre dans un mouvement qui repose sur un engagement citoyen. On voit donc quelques différences dans les propos recueillis en comparaison à l'analyse de Philippe Hamman même si l'on retrouve des logiques similaires.

D'une façon évidente, on peut voir dans les propos recueillis que la formation d'un groupe, d'un noyau dur au sein des communautés énergétiques est assez récurrente dans les structures étudiées puisque on va avoir des groupes de personnes motrices qui vont prendre des décisions quotidiennement. Néanmoins, les entretiens menés n'ont pas montré "d'effet de milieu" comme décrit par Philippe Hamman, c'est-à-dire des groupes de citoyens qui se connaissaient déjà avant et qui se retrouvent dans des milieux sensibilisés aux enjeux écologiques et ainsi une nouvelle fois dans une communauté énergétique. En effet, Stéphane Marron, président de la Centrales Villageoises Gervanne-Raye, et Marc Lopez, tous deux présents lors de la création de la structure dans laquelle ils sont aujourd'hui encore investis au titre de présidents, ne connaissaient personne à l'origine, lors des premières réunions. Néanmoins, la démocratie participative affichée dans les statuts des communautés,

notamment à travers l'idée d'un adhérent égal une voix lors de l'assemblée générale, ne s'applique pas exactement comme ça dans les faits. En effet, Martyne Vimard, vice-présidente de la Centrales Villageoises de la Lance, constate que « 60 personnes [...] viennent sur les 180 parce que bon, évidemment, tout le monde ne vient pas. [Mais] par rapport aux associations du coin, on fait fort, on fait beaucoup plus fort ». On voit donc que même si tout le monde ne participe pas vraiment même lors de l'assemblée générale, la mobilisation reste tout de même plus importante qu'habituellement dans d'autres associations. Loïc Le Quilleuc fait la distinction entre « bénévole actif, ceux qui font partie de la vie de la structure [...] et la très grande majorité [dans] 85-90% des cas ce sont des bénévoles sympathisants ». Il dresse ainsi un tableau beaucoup plus pessimiste de la participation citoyenne aux votes dans les assemblées générales tout en insistant sur les difficultés des structures à se pérenniser en renouvelant les membres actifs en leur sein. C'est une des difficultés pointées par Stéphane Marron, qui souhaiterait qu'une personne prenne sa place en tant que président et qui insiste sur l'importance d'être nombreux au départ d'un projet comme les communautés énergétiques avec « vraiment un bon groupe au départ, très motivé et puis très soudé ». Ce groupe, ce noyau dur qui porte les structures et les fait avancer est en réalité souvent le Conseil de Gestion qui va être responsable des prises de décisions au quotidien dans les structures et de la bonne application des lignes directrices votées en assemblée générale. Etienne Jouin, coordinateur du réseau des Centrales Villageoises, revient sur cette organisation du pouvoir entre simples adhérents dont la participation peut être très variable et membres du Conseil de Gestion, sur qui les activités de la communauté énergétique reposent :

*« Donc effectivement, c'est un modèle qui est coopératif dans le sens où tu n'as pas plus de poids si tu amènes plus d'argent, c'est surtout ça qu'il faut retenir. Après, par contre évidemment bah on est dans un système où le pouvoir est aussi à ceux qui font parce que c'est voilà, c'est la société. C'est donc ceux qui y passent du temps qui ont évidemment plus de poids dans les décisions, mais c'est un peu logique. ».*

Comme il l'explique, 'c'est un peu logique', certes, mais il faudrait alors que la communication de la structure et l'information donnée aux habitants et autres acteurs locaux soit complète, claire et transparente que ce soit sur l'existence même de la structure ou pour le suivi des activités. En effet, comme le reconnaissent Martyne Vimard et Christian Delebarre (vice-présidente et président de la Centrales Villageoises de la Lance), ils n'ont

pas mené de réunions d'information sur l'intégralité du territoire sur lequel ils mènent des actions, des citoyens ne savent donc même pas que ce type de communauté existe dans leur lieu de vie. C'est également ce qu'admet Jean-Baptiste Boyer, président de DWATTS, en disant que la participation de tous les habitants d'un territoire n'est pas ce qu'ils recherchaient à DWATTS en priorité : « nous, à l'inverse le sociétariat, on va plutôt le développer en lien avec les besoins financiers quoi. Alors on n'a pas, on n'a pas cherché à massifier les sociétaires. Chose qu'on essaye un peu plus de faire depuis juillet dernier où finalement Impuls'ER a recruté quelqu'un [...] histoire de faire vivre la vie coopérative et de faire vivre aussi la communication ». Ici, l'accent avait surtout été mis sur le développement en quantité de l'énergie renouvelable et non en 'qualité' de la gouvernance citoyenne ce qui relativise à la fois l'appropriation citoyenne des énergies renouvelables qui ne touche ici que quelques personnes déjà sensibilisées auparavant mais aussi l'ancrage local de ces projets d'énergies renouvelables pour cet exemple. C'est cet ancrage local et l'importance donnée au territoire que nous allons d'ailleurs étudier dans la prochaine partie.

## **1.2 La force de l'ancrage local pour les communautés énergétiques**

La territorialisation de l'énergie n'est pas seulement une orientation politique de décentralisation de la gestion de cette ressource. En effet, un territoire est à comprendre comme caractérisé par un ensemble entre un espace, une communauté et surtout une histoire et des dynamiques à l'œuvre. C'est en ce sens qu'« Olivier Labussière nous invite à descendre l'échelle spatiale, à sortir d'un abord de l'espace comme simple réceptacle des énergies éoliennes et solaires, pour s'intéresser aux mailles où s'agencent les dispositifs de capture d'énergie avec des usages, toujours pris dans des configurations socio-historiques particulières » (Nadaï et Wallenborn 2019, p. 8). Les notions de territoire et d'ancrage local sont centrales pour les communautés énergétiques citoyennes. En premier lieu parce qu'elles se définissent comme ayant une gouvernance qui s'appuie sur les acteurs locaux comme les collectivités territoriales, les entreprises locales et les citoyens mais aussi parce qu'elles promettent un retour de bénéfices pour les territoires. En ce sens, elles s'ancrent dans un discours de territorialisation de l'énergie qui leur donne toute leur particularité en

s'inscrivant en opposition aux grands opérateurs du monde de l'énergie qui prennent directement part dans la mondialisation.

### **1.2.1 Une assise territoriale vertueuse en opposition au modèle centralisé**

Dans ce contexte, les communautés énergétiques citoyennes apparaissent comme une possibilité de décentraliser la production, voir la consommation d'énergie par la mise en place de projets d'énergie renouvelable ancrés sur un territoire. La question de la spatialité est centrale pour ces collectifs qui s'inscrivent dans une tradition de remise en cause du modèle dominant centralisé (Debizet et Pappalardo 2021) permettant une association d'acteurs autour d'infrastructures localisées mais aussi de valeurs (Hérault et alii, 2012 ; Martin, Upham, 2016 ; Perlaviciute et alii, 2018 in Debizet et Pappalardo 2021). La réappropriation de la ressource énergie par les citoyens dans un espace local, semble rassembler les promoteurs de ces modèles autour des valeurs de coopération et de décentralisation. Yves Marignac souligne alors l'importance de l'échelle locale pour la mise en place d'actions localisées, et adaptées aux besoins locaux (Marignac 2021).

Des auteurs vont alors qualifier ce phénomène comme amenant un 'retour des lieux' en référence à la nécessité de transformation du mix énergétique qui implique le développement des énergies renouvelables renouant avec un ancrage local particulier (Dubois et Kebir 2021). En effet, les énergies renouvelables, photovoltaïques et éoliennes notamment, ont la particularité d'être proches des citoyens dans le paysage puisqu'elles sont essemées sur le territoire et ne constituent pas de grandes infrastructures uniques comme pour le nucléaire ou les centrales hydrauliques, énergies historiques en France. En effet, comme le montre Paul Jutteau dans son article sur *L'influence des rapports sociaux localisés sur les formes d'organisation de la filière de méthanisation, en Allemagne occidentale et orientale* (in Baggioni et al. 2019, p. 223-249), « Les unités de production sont plus dispersées que les unités conventionnelles et se trouvent en majorité dans les espaces ruraux (BBSR 2010) en raison de l'importance de l'emprise spatiale inhérente à ces sources d'énergie (Brücher 2009) ». Loïc Le Quilleuc m'affirmait à ce sujet que « Concernant l'énergie, en France, [...] on est tout à fait hors sol. [...] C'est centralisé et de toute façon ne vous inquiétez pas, on va vous approvisionner, donc il n'y avait pas de réflexion, ni des territoires, ni de la part des collectivités sur le sujet de l'énergie de façon globale, et notamment sur la production d'électricité. ». Ainsi, selon lui :

*« On pourrait très bien imaginer un système [...] où la compétence distribution soit au niveau local et que des EPCI ou des départements, décident de monter des structures qui offrent le service de commercialisation avec une production locale. [...] Et au lieu d'avoir quelque chose d'hyper centralisé, hyper descendant pour les raisons qu'on a évoquées tout à l'heure, hein, [...] il se pose la question de la consommation, est-ce que ce que je vais consommer est vraiment indispensable ? Quel est l'ordre de priorité ? [...] Et à ce moment-là on a d'abord la réflexion sur la consommation et après on aura la réflexion sur la production, c'est à dire, il me faut l'électricité ou de l'énergie pour assurer mais ce que je considère être mes besoins de base. Et qu'est-ce que je fais pour le produire au niveau local pour éviter du transport, pour utiliser les atouts, les ressources du territoire et pour faire tomber un peu d'argent »*

Philippe Hamman distingue six axes de légitimité du local dans la mise en place de solutions de transition énergétique (Hamman 2022 p. 106-120). En premier, il parle du « local comme condition d'émergence d'une coopérative énergétique » dans le sens où la visibilité sur le territoire de ce type de projet lui donne toute sa crédibilité et sa reconnaissance. Le rôle des collectivités territoriales dans le soutien ou non est également central pour le bon développement d'une coopérative. Le local est donc le cadre concret de mise en place des infrastructures et de confrontation avec les enjeux pratiques. Le local peut aussi être légitimé « par les petits pas » puisque qu'il constitue le cadre d'action orientant l'apparition de modèles alternatifs qui peuvent se développer au fil du temps. Ainsi, au-delà des objectifs nationaux en matière de transition énergétique, la mise en place pratique de projets est essentielle pour impulser un véritable changement. Un autre type de légitimité serait celui des « communs de résistance ». Comme on l'a vu, le discours des communautés énergétiques se construit en opposition aux grands opérateurs d'énergie en France et s'appuie sur une adaptation au contexte local pour définir des valeurs et ses règles d'organisation. Le local est ainsi mis en avant dans une dynamique de défiance face aux grands corps de l'État liés aux grands acteurs économiques dont l'objectif de recherche continue de profit semble déconnecté des valeurs de revalorisation du territoire. Ensuite il y aurait la légitimité « des projets visibles localement dans la commune » qui s'appuie sur l'attachement des individus à leur lieu de vie et la mise en visibilité des enjeux de transition énergétique pour les citoyens

qui ne perçoivent plus cet enjeu comme relevant seulement des grands corps de l'État et des grandes entreprises. Cela s'accorde avec le cinquième type de légitimité par l'ancrage local avec « l'interconnaissance » puisque des projets visibles dans une commune, mis en place par des citoyens vivant à proximité suscitent de la confiance des personnes autour. Judith Revel (2019 in Hamman 2022) parle du « partage, fondateur de communauté » qui fait référence ici au partage de valeurs, et d'un commun comme nous l'avons défini à travers Ostrom dans la Partie 1 : l'énergie, comme pierre angulaire pour susciter l'adhésion à une structure locale dont les membres sont disponibles et avec qui des valeurs peuvent être partagées. L'auteur fait également référence au fait que cette interconnaissance qui légitimise le local peut également favoriser la création 'd'entre soi', c'est-à-dire un espace où des personnes qui se connaissaient déjà et partageaient les mêmes aspirations se retrouvent sans réussir à élargir leurs aspirations à d'autres citoyens. C'est ce qui était remarqué dans la sous-partie précédente en évoquant la création d'un 'noyau dur'. Enfin, le dernier type de légitimité serait « la capabilité territoriale accrue ». Notion définie par Buclet, « La capabilité territoriale est une capabilité collective située, articulée avec les ressources données et construites, mais également avec le positionnement local d'acteurs et de proximités. » (Buclet et Donsimoni 2020, p. 6), c'est une manière de prendre des décisions dans une situation contextualisée par les ressources d'un territoire d'un point de vue des contraintes matérielles mais aussi humaines, selon les acteurs en jeu et leurs savoir-faire. L'enjeu se situe alors dans la création d'une dynamique territoriale favorable à la mise en place de projets comme les communautés énergétiques pour la transition énergétique. Ces six légitimités conviennent très bien à l'analyse des communautés énergétiques et aux retours d'expérience des personnes interrogées comme nous pouvons le voir tout au long de cette partie 2.

Dans les structures étudiées, trois font partie du réseau des Centrales Villageoises (CV) : ACOPREV, CV de la Lance, CV Gervanne-Raye. C'est un réseau particulier qui s'insère dans le réseau Énergie Partagée mais dont la principale différence réside dans le fait que la dimension territoriale est d'autant plus présente que dans les autres communautés énergétiques citoyennes. En effet, pour en créer une, il faut qu'un territoire particulier soit défini et que la structure s'y attache. Selon Etienne Jouin, « dans la démarche de monter une Centrales Villageoises, avant de faire de l'énergie, c'est un projet un peu de territoire, de mettre les gens en contact et qui a une cohérence entre la taille du territoire et le bassin de vie. ». Ce principe est d'ailleurs un des premiers posés dans la définition des Centrales

Villageoises donnée par la Charte des Centrales Villageoises qui « sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire précis [...]. Elles sont ancrées localement et agissent à l'intérieur d'un territoire d'orientation » (Noë et al. 2010, p. 1). Le modèle des Centrales Villageoises, intégrant la dimension territoriale dans l'identité même des structures est né en 2010 dans la région AURA sous l'impulsion d'AURA-EE et des Parcs naturels régionaux qui « voyaient se développer sur leurs territoires des projets de production d'énergie renouvelable profitant peu à l'économie locale et parfois mal intégrés dans le paysage » (Centrales Villageoises s. d.). Selon Etienne Jouin, « l'idée, c'était de proposer un mode de portage de projet qui permettent vraiment d'intégrer les enjeux du territoire au cœur des projets et donc les gens du territoire et les collectivités » en créant « un modèle qui soit reproductible grâce à une base d'outils, de documents types, de guides et tout ça ». Au sujet de l'importance d'avoir un ancrage territorial fort, il fait une comparaison avec le réseau Énergie Partagée pour montrer la différence entre les deux associations : « Ils [Énergie Partagée] sont vraiment à fond dans l'idée de monter en puissance sur les tailles des projets. Nous, on est un petit peu mesuré parce que ce qui nous importe surtout, c'est que des projets de territoire soient portés par les citoyens et donc plus tu montes dans les projets, plus il y a besoin de sous et plus tu risques de confier la gouvernance à d'autres acteurs. ». Cette valeur de l'ancrage territorial est particulièrement présente chez les CV, bien que dans les autres communautés énergétiques elle reste présente. C'est une des raisons pour lesquelles on peut voir que ces structures ne constituent pas un paysage homogène.

Quand on interroge des membres de communautés énergétiques faisant partie du réseau des CV, cette dimension territoriale paraît vraiment importante à leurs yeux. En effet, Alain Bucas parle de l'expérience d'ACOPREV en vantant le cadre optimal de la Vallée de Quint pour voir naître ce type de projet. Il raconte l'histoire de la Vallée en montrant l'impact qu'a cette histoire aujourd'hui sur l'acceptation et l'épanouissement d'un projet de relocalisation et d'appropriation de l'énergie par des citoyens :

*« Si on regarde ce qu'il s'est passé dans cette vallée, comment les gens ont vécu [...], les habitudes culturelles... [...] Les gens ici, en tant que vallée fermée, étaient producteurs de leur énergie, donc il y avait des turbines dans toutes les rivières. Il y avait des systèmes d'irrigation, des canaux, donc ils fabriquaient déjà leur électricité. [...] Ils étaient très, très inventifs. [...] Donc ça a marché, forcément parce qu'on revenait*

*sur des choses qui ont déjà existées avec d'autres moyens un peu plus modernes [...] mais le principe est le même quoi »*

Le maire d'Upie, Jean-Jacques Bruschini, rencontré aux côtés de Sébastien Échevin a fait une observation qui confirme les propos d'Alain Bucas : « À Die ou à Saint-Julien, c'est plus une façon de vivre où la solidarité est vraiment quelque chose, pas de vital, mais qui est beaucoup plus utilisée que dans nos secteurs périurbains ». Ainsi, selon eux, les milieux ruraux, seraient plus propices à ce type d'installation. Martyne Vimard et Christian Delebarre remarquaient que sur le territoire de la CV de la Lance, un contexte propice à la remise en question des modes de production et de consommation est implanté. Ces constats peuvent être appuyés si l'on s'intéresse de manière plus générale aux dynamiques dans le département de la Drôme. Selon l'Agence Bio, 34,6% de la surface agricole du département est exploitée en Bio, ce qui place la Drôme au premier rang régional et en cinquième position au niveau national, du département le plus engagé dans l'exploitation agricole biologique (Agence Bio 2023). De plus, les Offices du tourisme de la Vallée de la Drôme présentent ce lieu comme une *Biovallée* où les « habitants, les associations, les entreprises et les collectivités œuvrent ensemble pour faire progresser ce territoire dans une démarche de transition écologique » (Vallée de la Drôme s. d.). Les communautés énergétiques citoyennes ne sont donc pas les seules structures œuvrant à la sensibilisation aux question écologiques dans la Drôme et participent plutôt à une dynamique globale du territoire.

Mais au contraire, pour Marc Lopez, président de VoisiWATT comme pour Jean-Baptiste Boyer président de DWATTS, deux structures en dehors du réseau des Centrales Villageoises, cette dimension territoriale semble bien moins importante dans l'identité de leur structure. Le premier semble constater alors que parce que VoisiWATT a été créé comme un projet sans géographie précise à l'origine, cela peut représenter une difficulté dans la constitution d'une communauté et donc de l'adhésion de la population : « Le fait que VoisiWATT ne soit pas positionné sur une géographie, c'est un degré supplémentaire d'abstraction. ». Cependant, le second explique que le soutien d'une collectivité ne s'est pas forcément présenté dès l'origine et que leur volonté au sein de DWATTS avait une dimension plus professionnalisante pour les membres et moins cadrée par un modèle facilitateur pour des bénévoles. En effet, Loïc Le Quilleuc faisait cette comparaison : « Deux pigeons, ça ne fait pas un aigle, voilà. Ça veut dire qu'il y a un moment où les structures doivent couvrir un territoire suffisamment important pour pouvoir générer une activité qui leur permette de vivre ». Il semble donc que DWATTS s'ancre dans cette vision de la transition énergétique

et de l'urgence du déploiement des énergies renouvelables. Il est donc nécessaire d'articuler les spécificités d'un territoire avec ses ressources à la fois humaines et en capital pour pouvoir monter ce type de projet, puisque les situations peuvent être très différentes d'une structure à l'autre sur un même département.

Comme nous l'avons vu, la territorialisation de la transition énergétique, bien qu'incomplète apporte plusieurs avantages si on s'intéresse à la 'capabilité territoriale' et aux retombées locales. Cependant il est nécessaire de rendre compte de certaines limites à cette dynamique. Philippe Hamman en distingue plusieurs. En ancrant un projet sur un territoire particulier, la mobilisation des acteurs de ce territoire peut se retrouver facilement limitée. En effet, dans un territoire restreint, le nombre de personnes souhaitant ou pouvant s'engager sur de tels projets peut être assez contraint et peut ainsi ralentir le développement d'une communauté énergétique. De plus, la définition même d'un territoire peut être ambiguë et le choix de l'échelle peut engager des conséquences différentes en termes d'identification des personnes. La question de l'indépendance de la structure par rapport aux réseaux nationaux doit aussi être questionnée (Hamman 2022). Les réseaux Centrales Villageoises et Énergie Partagée par exemple, donnent une assise particulière à tout nouveau projet s'inscrivant dans leur filiation en leur donnant la possibilité d'avoir des ressources partagées et des retours d'expériences essentiels dans le montage de ce type de projet par des citoyens non professionnels. Les démarches sont ainsi facilitées, la crédibilité est optimisée mais il faut s'inscrire dans leur modèle, défini par une Charte pour le cas d'Énergie Partagée. Ainsi, un même modèle peut être appliqué dans différents territoires et il est intéressant de questionner les variations et les adaptations dans ces derniers. De plus, les réseaux plus larges permettent de mettre en œuvre au-delà de l'échelle territoriale des mouvements d'influence, des lobbys qui vont alors chercher à influencer les politiques publiques à différentes échelles pour mettre en œuvre un cadre économique, technique et institutionnel plus favorable à ces communautés énergétiques (cas de Rescoop à l'UE, Energie Partagée en France...).

## **1.2.2 Des structures d'intérêt territorial**

Les personnes interrogées vont souvent mettre en avant cette opposition entre acteurs privés souhaitant faire des profits, et structures citoyennes dont la « seule limite, c'est de ne pas perdre d'argent » selon Stéphane Marron, président de la Centrales Villageoises Gervanne-Raye, qui affirme aussi qu'ils sont « en capacité de développer des projets qui

vont être positifs pour la planète, pour la transition énergétique, mais qui ne vont pas être forcément économiquement hyper rentables. ». Pour Noémie Zambeaux, responsable chez AURA-EE, « l'intérêt territorial du projet » est la première plus-value de l'énergie citoyenne comparé aux projets d'énergies renouvelables d'acteurs privés. C'est en ce sens qu'elle peut se positionner comme un acteur alternatif du secteur puisque « le modèle coopératif vise à revoir complètement les logiques et notamment la finalité non lucrative. L'idée qu'on ne doit pas chercher le profit avant tout, mais l'intérêt général, l'intérêt du territoire, c'est quelque chose qui est, qui est très prégnant, très important. ». Cette dimension d'intérêt territorial prend aussi tout son sens pour Etienne Jouin qui justifiait sa prise de poste chez Centrales Villageoises en disant qu'il souhaitait « voir autre chose, d'autres modèles économiques. Et c'est vrai que l'approche n'est pas la même que sur un projet citoyen où tu fais vraiment ces projets là pour le territoire, pour les gens qui portent le projet et qui l'animent. Là où je bossais, c'était plus une entreprise qui venait investir et qui avait moins d'approches territoriales. [...] Moi j'avais besoin de sentir un peu plus de sens ». Ainsi, on peut voir que les motivations derrière la mise en place d'une communauté citoyenne sont plus axées sur l'intérêt général à travers la protection de l'environnement et plus particulièrement l'intérêt général du territoire sur lequel la structure agit. Jean-Baptiste Boyer le résume très bien lorsqu'il parle des objectifs premiers de DWATTS :

*« La transition énergétique en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique, le développement économique local qui est présent assez fortement [...] et l'amélioration de la résilience du territoire. Qu'on approche par deux choses puisqu'il y a le côté facture énergétique, [...] quand tu payes des énergies sur ton territoire de la production d'énergie renouvelable sur son territoire plutôt qu'acheter du pétrole qui vient du bout du monde, bah t'as plus de retombées locales. [...] Et l'autre niveau qu'on essaye de développer, qui au départ était plus abstrait mais qui aujourd'hui l'est beaucoup moins, c'est de se dire, en fait, il faut qu'on ait des compétences sur le territoire. »*

On voit bien que derrière ces mots, il y a une véritable logique de maximisation des ressources locales, à la fois naturelles avec les sources d'énergie du territoire, humaines par la montée en compétences des locaux sur ces questions et la création de lien social, et par la mobilisation sur les enjeux de transition écologique et énergétique à la fois sur le plan de la production d'énergie renouvelable mais aussi sur les questions d'incitation à la sobriété dans

la consommation. Et enfin, économique, en enclenchant une boucle vertueuse notamment en permettant au territoire de bénéficier de la plus-value des projets, à travers la création d'emplois notamment. Marc Lopez parle alors de la « fibre d'intérêt collectif » de VoisiWATT dont le nom est issu d'un jeu de mot signifiant 'l'énergie des voisins' ce qui illustre la proximité voulue par la structure, et l'idéal de synergie locale pour l'intérêt général du territoire.

### **1.2.2.1 Des bienfaits économiques qui bénéficient à l'ensemble du territoire par appui sur les acteurs locaux**

Énergie Partagée a publié en 2019 une étude statistique de terrain sur les retombées économiques des projets citoyens d'énergie renouvelable que Noémie Zambeaux mentionne dans son entretien. Ce rapport nous informe que « les installations citoyennes d'énergie renouvelable maximisent les retombées économiques locales [qui] peuvent être multipliées par 2 ou 3 » (Énergie Partagée 2019, p. 1). En effet il est montré qu'en plus de stimuler la fiscalité locale et les loyers comme un projet privé pourrait le faire, les projets citoyens s'appuient en premier lieu sur des acteurs et professionnels du territoire, ce qui stimule les emplois et les prestations locales. C'est ce qu'illustre notamment Marc Lopez en disant : « il y a ce côté territorial qui est très important, c'est pour ça que nous on se positionne vraiment comme une entreprise de territoire, avec des acteurs du territoire, accrochée à un groupe comme Archer qui crée de l'assurance. ». Par ces mots, il montre l'importance de cet ancrage local avec des liens avec les acteurs économiques du territoire en donnant l'exemple du groupe Archer, duquel l'initiative de création de VoisiWATT est partie lors de la mise en place de la dynamique 'Start-Up de Territoire' en 2016. Il est donc fier d'être « un exemple d'entreprise de territoire parce [ils] travaille[nt] avec des partenaires locaux, [et] équipe[nt] des gens localement ». De plus, les projets d'énergie citoyenne génèrent des revenus de l'investissement local des collectivités et des citoyens qui pourront être réinvestis sur ce même territoire quand pour un projet privé « il y a une partie qui s'échappe, c'est tout ce qui va être justement rémunération des investissements, des capitaux » d'après les mots de Noémie Zambeaux. Ainsi, comme elle le rappelle, le rapport d'Énergie Partagée arrive à la conclusion que « 1 euro investi égal 2,5 euros de retombées économiques sur la durée de vie du projet ». Alexandra Lafont-Kaufmann, responsable des réseaux régionaux d'Énergie Partagée, confirme cela en affirmant que « Les ressources naturelles sont un bien commun et qu'on a plutôt intérêt à ce que ces ressources soient valorisées au service du territoire et

que l'argent reste sur le territoire et puisse être réinvesti dans l'économie locale plutôt qu'il remplisse les poches d'actionnaires. ».

C'est en ce sens que plusieurs des structures rencontrées vantent les choix faits, de ne pas rémunérer les investissements en débloquant des dividendes mais de toujours réinvestir les bénéfices réalisés dans le développement de nouveaux projets. C'est un choix qui est voté tous les ans lors de l'Assemblée Générale, et Christian Delebarre l'évoque en mettant l'accent sur la dimension bénévole et non lucrative de leur activité :

*« On est tous bénévoles au sein du Conseil de gestion. On a, depuis le début, indiqué qu'on ne voulait pas rémunérer les sociétaires. Les bénéfices, on les réinvestit dans les nouveaux projets. Voilà donc on est bien dans l'esprit effectivement d'une entreprise citoyenne qui n'est pas là pour dégager du bénéfice et enrichir des intérêts privés. On est bien là dans une démarche qui n'est pas publique mais qui s'assimile à du public. »*

Alain Bucas et Stéphane Marron mettent en avant le fait que les sociétaires ne sont pas demandeurs de débloquer ces bénéfices à leur profit. Selon eux, la motivation des personnes ayant pris des actions au sein d'ACOPREV ou de la CV Gervanne-Raye n'est pas d'ordre financière puisqu'il a toujours été voté jusqu'à présent de ne pas verser ces dividendes. Pour DWATTS, le système est un peu différent puisque les actionnaires perçoivent un dividende mais assez faible et qui permet à la société d'en garder une grande partie pour le réinvestir dans ses projets. Pour Noémie Zambeaux, « ce n'est jamais la motivation première ». En effet en observant l'activité des communautés d'énergie renouvelable, elle affirme que « la plupart en verse pas » et pour les autres, c'est une rémunération peu intéressante comparé à un placement guidé par une logique purement financière. Ces témoignages renforcent donc bien la vision de l'énergie citoyenne comme des projets non lucratifs, basés sur l'intérêt territorial.

Cependant, il faut tout de même mentionner que l'intérêt économique n'est pas complètement absent lorsqu'on s'intéresse aux motivations des adhérents à l'énergie citoyenne. En effet, Jean-Baptiste Boyer revient sur la période où le taux de rémunération du Livret A était très bas, ce qui rendait l'énergie citoyenne attractive d'un point de vue financier individuel puisqu'ils offraient 3% de rémunération minimum. Individuellement mais aussi de la part des collectivités, cet intérêt financier n'est pas absent des motivations,

Noémie Zambeaux nous dit que « les collectivités prennent de plus en plus en compte [ces enjeux mais] les autres raisons sont à la marge, hein, le réchauffement climatique, l'environnement... Il y a beaucoup de discours, mais le déclencheur, c'est le coût du kilowattheure. ». Mais c'est à relativiser puisque les difficultés à motiver des habitants rencontrés par les élus d'Upie sont aussi liées au fait que certains cherchaient un bénéfice sur leur investissement s'ils s'engageaient dans la structure et ne se trouvaient pas satisfaits face à l'essence des projets citoyens d'énergie renouvelable qui ne sont pas assez rémunérateurs pour une personne qui cherche un placement financier très intéressant. Il faut donc être motivé par d'autres principes et être convaincu de l'intérêt démocratique et écologique d'un projet comme celui-ci.

### **1.2.2.2 L'impact social de l'énergie citoyenne**

Quand Alexandra Lafont-Kaufmann parle des forces de ces structures, elle évoque comme Etienne Jouin l'aspect économique mais elle insiste aussi beaucoup sur l'impact social de l'énergie citoyenne, à propos duquel Énergie Partagée a publié une étude en mars 2023. L'impact social y est défini comme étant « constitué par les effets [qu'une structure] produit sur ses parties prenantes et plus largement sur la société ». (Énergie Partagée 2023a). Ainsi, sans parler des bénéfices économiques pour le territoire, l'étude montre la possibilité pour les citoyens de se former sur les enjeux de transition énergétique, et même d'envisager une reconversion professionnelle, ou simplement de s'approprier ces enjeux pour s'investir dans un collectif où la coopération entre citoyens et parfois avec des collectivités est centrale. Ces structures donnent l'opportunité aux citoyens de s'investir directement dans les politiques énergétiques pour pallier l'impuissance face au changement climatique. Il y a donc un véritable enjeu de démocratie participative, comme nous l'avons vu au début de ce chapitre.

On retrouve ces points là à plusieurs reprises lorsque l'on s'intéresse aux motivations que peuvent avoir des adhérents, bénévoles ou salariés de l'énergie citoyenne, à s'investir dans un tel projet. Pour Marc Lopez, c'est avant tout une « motivation à trouver du sens [...], un engagement qui a du sens » et de participer à la transition énergétique. Il faut donc s'investir soi, et essayer de sensibiliser les habitants et les acteurs locaux autour du projet. Martyne Vimard trouve qu'il y a encore « beaucoup de gens qui refusent, [...] ce que nous on considère comme étant une réalité, c'est la nécessité de changer de modèle, de changer de comportement... ». Les collectifs citoyens vont donc devoir effectuer un travail de

sensibilisation afin de mieux implanter la structure sur le territoire tout en ralliant de plus en plus de personnes aux enjeux qu'ils prennent en charge. C'est ce que Christian Delebarre évoque en disant que « depuis deux ans à peu près, on se met en route sur le fait d'essayer de mettre en place des ateliers qui parlent de ce sujet-là, qui parlent de la sobriété et donc d'essayer d'emmener avec nous des sociétaires ou des habitants ». On voit donc la constitution de réflexions fortes sur la démocratie participative et l'inclusion. Martyne Vimard revient sur ses motivations personnelles en disant : « moi, ce qui m'a intéressée au départ c'est plus la notion de groupe, de coopération, de faire un projet quel qu'il soit, ensemble, plutôt qu'une histoire de panneaux photovoltaïques. ». Elle avait une appétence particulière pour la cohésion de groupe et la dimension collective comme valeurs, avant même d'intégrer la transition énergétique. Stéphane Marron aussi pense que « les structures collectives [...] c'est la meilleure façon d'avancer », ce sont donc des personnes qui sont convaincues par l'organisation collective, le partage et l'entraide dans leurs structures, Alain Bucas parle à ce sujet de la « volonté de vivre ensemble » pour justifier ce désir de former un groupe et de s'épanouir dans un projet d'intérêt territorial. On voit donc bien que ces projets d'énergie citoyenne permettent aux personnes qui s'investissent de se connecter entre elles, de former un groupe cohérent, un lien social enrichissant qu'on pourrait appeler : « une aventure humaine » selon les mots d'Alexandra Lafont-Kaufmann. L'impact social en tant que formation d'un groupe en lui-même constitue une fin en soi pour ces projets.

### **1.2.2.3 Une opportunité de dynamiser le territoire tout en sensibilisant aux enjeux de transition écologique et énergétique**

En créant une forme de dynamique au sein d'un territoire à travers la valorisation des ressources locales, Antoine Fontaine montre que les projets de Centrales Villageoises, s'orientent vers une diversification des activités toujours à plus-value pour le territoire en général. Ces collectifs vont donc expérimenter « au-delà des ambitions de la politique nationale (e.g. objectifs quantifiés) des conditions pour une trajectoire de transition soutenable » (Fontaine 2018, p. 313). Etienne Jouin expliquait au sujet de ses missions qu'il y a « des collectifs qui ont maintenant un peu d'expérience, qui commencent à regarder autre chose que du photovoltaïque », qu'il y en a plein « qui font des actions de sensibilisation sur la sobriété énergétique », et que son rôle est notamment d'« accompagner cette diversification ». En effet, la question de la sensibilisation, que ce soit aux enjeux de transition écologique et énergétique en général ou plus précisément à la sobriété et la maîtrise de la consommation semble être de plus en plus présente quand on s'intéresse aux diverses

activités des communautés énergétiques citoyennes. Marc Lopez explique qu'à VoisiWATT, « depuis un an on organise des réunions publiques sur le thème de l'énergie en général, en partant du scénario négawatt et en disant que c'est inutile de produire de l'énergie si d'abord tu ne fais pas des économies, si tu n'es pas sobre énergétiquement ». C'est en ce sens qu'ils ont notamment animé aux côtés de la Commune d'Upie, le 'Défi Déclat Énergie', une animation qui sensibilise à ces questions de réduction de la consommation d'énergie. Dans la même logique, Alain Bucas, bénévole à ACOPREV nous parle des réunions d'information et de sensibilisation menées sur leur territoire qui permettent de faire connaître la structure et ses objectifs. Ils organisent dans cette optique tous les ans un évènement spécial, la Journée hydrogène « pour tenir tous les partenaires, tous les habitants informés de l'avancée du stockage hydrogène et de la mobilité hydrogène et du projet. ». Cette journée s'organise à travers des animations ludiques pour les habitants mais aussi des réunions plus techniques pour les personnes s'investissant directement dans le projet et c'est un évènement mobilisateur et fédérateur dans le sens où il « réunit aussi, tous les gens qui sont adhérents, partenaires et puis les centrales villageoises qui viennent... ». Pour Loïc Le Quilleuc : « Ces collectifs citoyens présentent l'avantage de porter le sujet [de la sobriété]. Après, ils apportent les réponses qu'ils peuvent apporter hein, mais ils permettent de soulever les questions et d'amener les gens à réfléchir un petit peu sur leur consommation d'énergie et sur la façon de la produire au niveau le plus proche ». Ce sont donc des structures permettant d'informer les citoyens sur des sujets sur lesquels ils le sont bien moins en règle générale, en dehors des périodes où l'approvisionnement en électricité peut faire défaut comme cet hiver où RTE annonçait en novembre un risque de tensions sur le réseau électrique 'élevé' pour le mois de janvier (Le Monde et AFP 2022).

Pourtant, à l'opposé de ces discours encourageants sur l'énergie citoyenne et la diversification des activités permettant de comprendre les enjeux énergétiques plus largement que par la production photovoltaïque, Noémie Zambeaux, critique un manque de prise en compte des véritables points faibles du secteur énergétique en France aujourd'hui :

*« Il y a 98% des projets qui sont des projets d'électricité, alors que 66% des besoins en énergie du bâtiment, c'est de la chaleur. Donc comment on amène les collectifs citoyens à travailler sur la chaleur, ça, c'est un enjeu très fort, mais aussi pourquoi pas sur la mobilité, mais aussi pourquoi pas, sur la maîtrise de l'énergie... Surtout que, tout ça, ce sont des choses qu'on retrouve dans l'ADN des collectifs citoyens. La plupart,*

*ils mettent quelque part négawatt ou maîtrise de la demande et tout dans les statuts. Mais ce n'est pas traité au même niveau d'enjeux. C'est plus facile de quantifier ce qu'on fait en termes de production qu'en termes de sobriété et d'efficacité. »*

Elle nous apporte ici une vision plus reculée sur les activités des collectifs citoyens d'énergie renouvelable, et nous montre les limites dans la diversification affichée ou du moins souhaitée, et celle réellement effective. Pourtant, cette capacité à s'intéresser au circuit électrique dans son ensemble est essentielle si l'on veut proposer un modèle véritablement territorialisé et où les citoyens s'approprient l'énergie non pas seulement sur l'angle de la production mais aussi en se posant des questions sur la distribution, la consommation et surtout les besoins nécessaires en énergie.

### **1.2.3 Aspiration à une synergie locale**

« Un territoire se définit comme un espace social vécu, marqué par des relations de pouvoir, un espace d'identité et d'apparence, investi par des acteurs et des groupes qui se l'approprient et l'organisent» (Barbier et Hamman 2021 in Hamman 2022, p. 25). Si les communautés énergétiques citoyennes se placent comme un modèle davantage ouvert à des enjeux sociaux, territoriaux et écologiques (Fontaine 2019), il est intéressant de comprendre les dynamiques territoriales en jeu en s'intéressant aux diverses relations entre les acteurs territoriaux. On va ainsi questionner les relations entre communautés énergétiques citoyennes, entre ces dernières et les instances publiques et enfin on verra que l'implantation de ces structures sur un territoire passe par le besoin de gagner la confiance des habitants.

#### **1.2.3.1 L'entraide à la source de l'identité et de l'expansion du modèle**

Comme on l'a vu en prenant l'exemple de la Drôme, les communautés énergétiques citoyennes de ce département semblent très entourées et accompagnées par un ensemble de réseaux d'acteurs, que ce soit à travers Énergie Partagée à l'échelle nationale, AURACLE à l'échelle régionale ou Centrales Villageoises. Le partage et l'entraide entre structures semblent au cœur du développement de la filière qui s'appuie sur ces mises en relation directes. En effet, on peut lire dans la Charte des Centrales Villageoises, que ces dernières s'engagent à participer au « Mouvement des Centrales Villageoises », c'est-à-dire qu'elles doivent communiquer « sur les projets qu'elles ont réalisés pour en favoriser l'essaimage » et échanger entre elles « sur les évolutions possibles dans la gestion et le montage des

projets ». Loïc Le Quilleuc tout comme Etienne Jouin, vantaient par ailleurs les bienfaits de l'appartenance à un réseau : « Moi je suis assez convaincu qu'être dans un réseau, c'est crucial pour un collectif parce qu'en fait il y a tellement de choses à monter, que je pense qu'on leur rapporte beaucoup de travail prémâché pour commencer » expose le coordinateur des Centrales Villageoises. Stéphane Marron reconnaissait cet appui nécessaire en disant « On s'appuie toujours sur eux pour les aspects techniques parce que cette association elle a un rôle d'appui technique qui est très fort auprès des Centrales Villageoises qui sont adhérentes ».

Ce principe d'entraide est également ressorti plusieurs fois lors des entretiens menés avec des personnes engagées au sein d'une structure d'énergie citoyenne particulière. En effet, Alain Bucas, en parlant de l'évolution d'ACOPREV admet que le réseau des Centrales Villageoises qui ressemble beaucoup à la vision de leur projet, leur apporte beaucoup, tout comme eux peuvent lui apporter en retour. C'est ce qui les a poussés à y adhérer et à devenir aujourd'hui un « partenaire privilégié » en tant que première structure de ce réseau et donc modèle, en autoconsommation collective. « C'est un phénomène qui intéresse beaucoup de gens » qui vont alors venir à leur rencontre pour avoir « les éléments pour mettre en place l'autoconsommation collective » (Alain Bucas). Ainsi, entre collectifs aussi, les structures ont l'habitude de s'entraider, de s'accueillir et de partager leurs retours d'expérience, pour Stéphane Marron, c'est une évidence puisque « ça fait partie de l'ADN des Centrales Villageoises d'aider les autres ». Christian Delebarre aussi insistait sur ce partage qui les a bien inspirés à l'origine de la Centrales Villageoises de La Lance : « On est allé voir d'autres Centrales Villageoises à l'époque, voir un peu comment les autres avaient fait [...] donc nous, on a profité de ça et aujourd'hui on fait la même chose pour d'autres ». On peut donc voir que cette entraide et ce partage d'expérience entre les collectifs prouvent la forte communication entre eux et aussi l'efficacité des multiples réseaux qui entretiennent ces relations. En effet, la communication paraît centrale pour permettre le développement du modèle à toujours plus grande échelle, en rendant cela abordable pour d'autres collectifs.

### **1.2.3.2 Des rapports ambivalents avec les institutions : entre légitimation et frein à l'implantation**

« Les projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale permettent aux collectivités et aux citoyens d'être moteurs de la transition énergétique sur leur territoire, en impulsant, finançant et en prenant part à la gouvernance de projets » (Ministère de la Transition

écologique 2021, p. 1). À l'initiative d'un projet d'énergie citoyenne peuvent se retrouver entre autres des particuliers s'associant en groupements citoyens ou des collectivités trouvant une plus-value pour leur territoire d'action dans un projet impliquant les habitants du territoire pour la relocalisation de l'énergie. Selon Noémie Zambeaux : « le mieux, c'est quand il y a déjà des bénévoles qui sont allés chercher leur collectivité et qui viennent nous chercher ensemble ». Le lien entre les groupements citoyens et les collectivités semble alors important pour le bon développement d'un projet d'énergie citoyenne. On retrouve d'ailleurs dans les valeurs citées par la Charte des Centrales Villageoises : *Le lien aux collectivités locales*, puisqu'elles doivent « œuvrer en bonne entente avec les collectivités locales qui affichent des objectifs énergétiques » (Poize 2015, p. 1). Pourtant à travers les entretiens menés avec les personnes engagées dans des structures, les relations entretenues avec les collectivités locales ou les services publics plus généralement ne sont pas toujours le reflet d'une bonne cohésion territoriale ou d'une union autour d'objectifs de transition énergétique.

Pour le cas de la Centrales Villageoises Gervanne-Raye, Stéphane Marron revient sur le processus de sa création. L'initiative est apparue pour donner suite à des réunions organisées par « le parc du Vercors pour promouvoir ce modèle de Centrales Villageoises » qui rappelons-le est une initiative portée par la région Rhône-Alpes également. Ce démarrage leur a peut-être conféré une certaine légitimité auprès des collectivités locales puisqu'il nous informe que le parc du Vercors, tout comme une commune sur laquelle ils sont implantés font partie de leurs actionnaires. De plus, « 20% de [leur] capital est détenu par la société d'économie mixte du Val de Drôme », créée par la communauté de communes du Val de Drôme. Il évoque également des subventions de la région qui les ont aidés à financer des grappes photovoltaïques mais dont ils ne bénéficient plus « avec le changement de majorité » politique. Pour le cas d'ACOPREV, Alain Bucas évoque des relations diverses avec « la région, le département et les communautés de communes, le parc du Vercors... » qu'il définit comme étant « des partenaires, mais des partenaires qu'il faut arriver à convaincre ». Malgré tout, lors de la mise en place d'ACOPREV, les anciens maires des communes concernées tout comme ceux en poste, faisaient partie de l'association ACOPREV dès sa création. Ainsi, la gouvernance d'ACOPREV est étroitement liée avec les personnalités publiques élues sur les villages du territoire de la Vallée de Quint. La cohésion entre les collectivités locales et la structure d'énergie citoyenne semble donc là aussi être plutôt effective.

Cependant, ces relations, pour le moins cordiales, travaillant à une synergie locale ne sont pas la norme pour toutes les structures rencontrées. Pour VoisiWATT comme pour les

Centrales Villageoises de la Lance, elles semblent moins évidentes ou du moins, plus compliquées à entretenir. Marc Lopez, parle d'un lien historique avec l'Agglomération Valence-Romans mais d'un manque de soutien depuis l'investissement initial dans leur capital : « Ils sont inexistantes pour nous. On a essayé de développer des relations avec eux, on a essayé de développer des liens de partenariat, on a essayé de retourner voir l'agglo en disant, vous devriez être moteur et nous on serait partie prenante de votre dynamique. Bon, on ne la voit pas cette dynamique ». Cette absence de coopération et de synergie, se fait également ressentir dans le discours de Christian Delebarre et Martyne Vimard qui résumant ainsi : « c'est complexe, c'est compliqué, c'est très complexe, c'est très complexe ». Martyne déplore cette situation qu'elle ne comprend pas :

*« Nous, on se débat avec nos petits bras et on aimerait régulièrement, voilà qu'on ait à travers ces gens-là, plutôt des partenaires, mais en fait, c'est pas du tout le cas. [...] Et moi, je me dis, si j'étais présidente de la comcom, je pense, j'espère ne pas me tromper, mais je pense que je me dirais que la comcom aurait beaucoup de chance d'avoir un acteur citoyen de ce type-là sur lequel je pourrai m'appuyer ».*

Elle établit d'ailleurs une critique plus générale sur le secteur public et les élus qui selon elle vont chercher le consensus au sein d'une population, d'un territoire, mais très peu avancer sur des sujets comme la transition écologique et énergétique. Elle décrit même des agents des services publics en prise avec beaucoup de conservatisme, en prenant l'exemple d'Enedis entre autres, qui vont alors avoir tendance à ralentir leur dynamique en restant dans leurs habitudes de travail très ancrées.

Enfin, Jean-Baptiste Boyer apporte une vision enrichie par trois types de relations très différentes avec les communautés de communes (comcom) concernées par les projets de DWATTS. En effet, si certaines communes ont pu s'appuyer à plusieurs reprises sur leurs services, les trois intercommunalités avec lesquelles ils ont pu traiter : le Diois, Val-de-Drôme et Crestois Pays de Saillans, n'ont pas eu le même accueil pour leur approche :

*« Elles n'ont pas du tout les mêmes objectifs et cetera. Sur le Diois, on va dire, de longue date qu'ils sont assez vite dans les financeurs. Il y a une vraie relation de confiance. Sur Crestois Pays de Saillans, [...] c'est plutôt une comcom qui est pas mal bloquée politiquement. Enfin, [le maire de Crest,] est complètement pro nucléaire et du coup les équilibres*

*sont trop fragiles dans la comcom pour avoir des trucs vraiment engagés, et cetera. Mais on va dire, c'est en train de changer puisqu'ils sont en train de de comment dire de se doter d'un mix énergétique objectif. [...] Et sur le Val de Drôme ou c'est encore différent, assez volontariste. [...] Mais qui a une vision je veux dire pour le moins critique des projets citoyens. [...] Un côté un peu propriétaire de la démocratie locale quoi »*

En effet, pour la communauté de communes du Diois qui a investi de l'argent dans la structure, DWATT agit un peu comme palliatif au manque de services techniques de l'instance en réalisant une grande partie de leurs projets photovoltaïques, mais aussi en accompagnant et en conseillant sur les questions touchant au domaine de l'énergie et en réalisant des actions d'animation sur le sujet. Pour Crestois Pays de Saillans, ils sont tout de même sociétaires de DWATTS. Pour Val de Drôme, ils ne font pas entièrement confiance à DWATTS qu'ils n'estiment pas aussi légitime que leur pouvoir issu des urnes. Jean-Baptiste Boyer observe donc une situation de malaise où la communauté de communes agit sur le même terrain qu'eux et les deux instances se retrouvent parfois avec des problèmes de compréhension et de coordination. Comme Martyne Vimard, il regrette que ces intercommunalités ne s'appuient pas plus sur leurs services « La synergie des deux, c'est ça qui fait que ça irait vraiment vite ».

### **1.2.3.3 Une nécessité de s'affirmer en tant qu'acteur de confiance sur le territoire**

Comme on l'a vu, les communautés d'énergie renouvelable sont des structures motivées par des questions d'intérêt et de valorisation du territoire. Pourtant, Marc Lopez affirme qu'ils ont eu beaucoup de mal à « convaincre qu'[ils] était[ent] d'intérêt collectif et que VoisiWATT ce n'est pas pour faire de l'argent hein ! ». En effet, on peut imaginer que pour gagner en crédibilité et être reconnu à la fois par les habitants et par les collectivités alentours ou autres instances publiques, comme une structure bénéfique pour le territoire, il faudrait faire ses preuves. Marc Lopez en parle comme « la plus grande difficulté à laquelle » ils ont « été confronté », c'est-à-dire, « la montée en compétences ou le fait de faire les premières centrales pour pouvoir les montrer et être crédible ». Pour Alain Bucas, c'est également la première difficulté à laquelle ils ont été confrontés. Il a fallu du temps pour sensibiliser et accompagner les habitants afin de remporter leur adhésion grandissante mais

jamais acquise aux projets portés par ACOPREV. Cette question de l'expérience ressort également dans les propos de Christian Delebarre pour qui elle semble avoir apporté beaucoup plus de confiance en lui, en son équipe et en ses projets.

Pourtant les collectifs citoyens seraient porteurs d'une dimension fédératrice plus importante que les autres acteurs d'un territoire, comme des sociétés privées et libérales ou des instances publiques et politiques. Ainsi, la gouvernance citoyenne est l'une des forces des communautés énergétiques citoyennes selon Etienne Jouin :

*« Tu vois, une collectivité ou des élus, il y a toujours un peu une distance, pareil pour une entreprise qui porte un projet sur un territoire, il y a de la défiance un petit peu. Et là, le fait que ce soient des citoyens du territoire qui s'emparent de ces sujets là et qui proposent des projets localement, bah il y a forcément beaucoup plus de confiance qui se crée et donc plus de possibilités de toucher des gens qui n'auraient pas réussi à être sensibilisés autrement. [...] Après, il y a l'aspect que c'est vraiment des projets qui vont au-delà de l'aspect énergétique. Il y a un aspect social derrière ça qui est hyper important parce que les gens qui portent ces projets vont participer là-dedans, ils se rencontrent et il y a une émulation autour de ça qui se crée. Ça va déboucher aussi sur des discussions sur la sobriété énergétique sur d'autres trucs... Et donc il y a plein de co-bénéfices qui ne sont pas forcément quantifiables »*

L'énergie citoyenne, inspirerait donc plus de confiance de la part des autres citoyens qui peuvent se rendre compte de l'implication de leurs voisins, citoyens comme eux. Et lors de mon entretien avec Sébastien Échevin, élu à la mairie d'Upie, la principale difficulté à laquelle il faisait face pour monter un projet de Centrales Villageoises était de convaincre les habitants à participer à ce projet. En effet, il s'est rendu compte que certains développaient une forme de méfiance lors de la réunion d'information, car l'initiative du projet venait d'élus, ce qui créait de la confusion quant aux objectifs affichés.

## *Conclusion du chapitre 3*

Ce chapitre nous a permis de présenter plus en détails les cinq communautés énergétiques sur lesquelles l'étude s'appuie. Ainsi, nous avons pu mettre en avant leurs similitudes mais aussi leurs différences dans leur organisation qui soulève des questions quant à la gouvernance coopérative et la réalité de la démocratie participative qui reflète la volonté d'appropriation citoyenne des enjeux de transition énergétique. Si ces structures restent tout de même des innovations de niches, qui ne permettent pas de toucher l'ensemble de la population, leur forme innovante ne ressemble pas aux modèles d'entreprises des grands opérateurs énergétiques, ou de la planification énergétique descendante orchestrée par l'état. La prise en compte de la voix des citoyens impliqués, passe également par la prise en compte de leurs intérêts et donc par la compréhension des territoires sur lesquels les collectifs évoluent. La force de l'ancrage local, comme nous l'avons vu, concerne surtout le modèle des Centrales Villageoises bien que toutes les communautés énergétiques soient concernées. Ainsi, l'intérêt territorial est grandement mis en avant dans le développement de leurs projets qui vont ainsi avoir un impact à la fois économique, social et environnemental bénéfique. Ces structures participent pleinement à la dynamisation des territoires et encouragent l'avènement d'une synergie locale en relationnant avec les pouvoirs publics, en dialoguant avec les citoyens et en s'entraïdant entre collectifs. Ce tableau de l'énergie citoyenne, issu de l'analyse de quelques communautés dans la Drôme ne doit pas être pris comme vérité absolue mais permet de valider des thèses d'auteurs ayant déjà travaillé sur le sujet, ou de nuancer certains propos. Le prochain chapitre, quant à lui, servira surtout à mettre en avant les évolutions possibles ou en cours de l'énergie citoyenne dans la Drôme et en France, à travers les témoignages et les retours d'expérience de l'ensemble des personnes interrogées.

# *Chapitre 4 – Perspectives d'évolution des communautés énergétiques citoyennes : quelles dynamiques à l'œuvre ?*

Dans le Chapitre 3, nous avons vu comment se caractérisent les communautés énergétiques citoyennes à travers l'analyse de l'appropriation citoyenne des enjeux de transition énergétique et de l'importance de l'ancrage local de ces projets qui contribuent à faire vivre une dynamique territoriale. Mais le modèle des communautés énergétiques citoyennes ne s'est pas construit de manière autonome. Si comme on l'a vu notamment dans la première partie, il semble s'opposer au modèle dominant du circuit énergétique centralisé en France, ce n'est pas une alternative stable et les dynamiques de son développement continuent d'évoluer aujourd'hui et doivent donc être explorées. C'est ce que nous allons voir dans cette partie, qui fait ressortir les trois principaux enjeux mis en avant par les entretiens réalisés pour cette recherche. En effet, nous verrons que ce modèle se développe concrètement à travers le déploiement des structures en France mais devient aussi de plus en plus reconnu par le cadre réglementaire et législatif français qui doit s'adapter aux impulsions européennes. Ce cadre détermine alors les perspectives d'évolution de la filière, notamment à travers la mise en place de l'autoconsommation collective, qui, comme nous le verrons est un enjeu d'actualité fort pour les communautés énergétiques citoyennes qui tentent de se l'approprier pour gagner en autonomie. Enfin la question de la pérennité des structures est centrale, en effet, basées sur un modèle citoyen souvent bénévole, la question des ressources humaines porteuses d'un engagement suffisamment important questionne la place que prendront ces structures dans le futur mix énergétique français

## 4.1 L'importance du volet politique dans la trajectoire d'évolution du modèle

Pour comprendre les possibilités de déploiement des communautés énergétiques citoyennes sur le territoire français, il faut s'intéresser au cadre législatif en place en France, qui comme on l'a vu dans la première partie est issu essentiellement de la définition d'un cadre européen en la matière. Le choix des instruments d'actions publics pour soutenir cette filière est également central à analyser pour comprendre si les objectifs de déploiement annoncés en 2021 par Barbara Pompili seront respectés grâce à de véritables moyens donnés pour les atteindre. On cherche donc à mettre en avant la dimension 'volontariste' des politiques de soutien à l'énergie citoyenne, dont la progression n'est pas garantie à moins d'avoir une véritable définition de ces structures et des adaptations particulières.

### 4.1.1 Une législation en pleine évolution, impulsée par l'Union européenne

Comme nous l'avons vu dans le Chapitre 2, présentant un état des lieux des communautés énergétiques en Europe et en France, c'est l'Union européenne qui a véritablement enclenché une dynamique de prise en compte de ces structures dans la législation pour leur permettre de se développer. Leur efficacité pour mener une transition énergétique à l'échelle territoriale a été reconnue et le Clean Energy Package adopté en 2019 a abouti à deux définitions de ces structures afin de faciliter leur prise en compte, et notamment reconnaître leurs spécificités pour les accompagner face aux grands opérateurs énergétiques. On voit donc apparaître les notions de *Communautés énergétiques citoyennes (CEC)* et de *Communautés d'énergie renouvelable (CER)*. Il faut tout de même mentionner que ces définitions ne donnent pas de privilèges aux communautés énergétiques mais leurs permettent simplement d'avoir accès au marché de l'électricité et de pouvoir concurrencer les autres acteurs du secteur sur un pied d'égalité (Morch et al. 2023).

On a donc deux définitions très proches mais présentant quelques différences, que la France a dû transposer dans son droit national par la loi Énergie Climat de 2019 (Ortega 2022). Mais l'enjeu n'est pas seulement de recopier ces définitions, il faut tout un travail de précision et donc d'adaptation de ces dernières au cadre français (Énergie Partagée 2020). Si, cette transposition a été complétée en 2021, des précisions étaient encore attendues afin

de rendre ce cadre législatif vraiment efficace. Elles ont ainsi refait « irruption » dans la loi d'accélération des énergies renouvelables adoptée le 10 mars 2023, selon l'expression d'Alexandra Lafont-Kaufmann, qui pensait qu'elles viendraient plutôt par le biais d'un « décret d'application ou d'une ordonnance de la loi précédente ». Elle apporte un regard critique global sur ces deux définitions puisque : « Ça rend les choses pas très lisibles ». Ainsi, Énergie Partagée a plutôt tendance à se reconnaître dans « la définition des communautés d'énergie renouvelable que dans les communautés d'énergie citoyenne. [On] a plutôt tendance à privilégier cette définition-là qui nous parle davantage sur les différents critères de la directive ». Pour comprendre pourquoi, il faut s'intéresser plus en détails au contenu de ces définitions. Selon l'analyse d'Énergie Partagée :

*« Les CER sont un sous-ensemble des CEC : les différences décrivent principalement les communautés d'énergie renouvelable comme une forme plus robuste de communauté énergétique. Par conséquent, une communauté d'énergie renouvelable est toujours une communauté énergétique citoyenne, mais une communauté énergétique citoyenne n'est pas toujours une communauté d'énergies renouvelables. » (Énergie Partagée 2020, p. 5)*

En effet, comme on peut le lire dans cette même analyse, les Communautés d'énergie renouvelable intègrent trois critères supplémentaires : la qualité des membres qui doivent seulement être des citoyens, des collectivités territoriales et des PME, la proximité des acteurs qui doivent être locaux, et l'autonomie de fonctionnement et de prise de décision par rapport à tous ses membres (Énergie Partagée 2020).

Au-delà de ces critères définitionnels juridiques, comme le souligne Mohamed Lahjibi, les communautés d'énergie existantes en France sont pour la plupart apparues avant les définitions de l'Union Européenne et surtout les définitions dans le droit français. Ainsi, on se rend bien compte que des structures s'apparentent au modèle des communautés énergétiques, mais pour autant ne correspondent pas exactement aux définitions données. Un travail de précision ou du moins d'intégration de la réalité des structures labélisées par le réseau Énergie Partagée semble donc nécessaire afin d'avoir un cadre plus réaliste pour l'énergie citoyenne. Ici, tout au long de ce travail de recherche plusieurs dénominations ont été utilisées, notamment celle de communauté énergétique citoyenne. Bien que comme expliqué ici, la définition juridique ne corresponde pas vraiment aux structures labélisées par

Énergie Partagée, cette appellation est tout de même très utilisée pour les désigner puisqu'elle présente l'avantage de donner plus d'informations sur la dimension citoyenne participative de ces projets. Cette appellation ne renvoi donc pas à la définition de l'UE mais plutôt à celles énoncées dès l'introduction de ce travail de recherche. On peut d'ailleurs rappeler une définition des communautés énergétiques dans leur ensemble, ici donnée par REScoop.EU (fédération européenne des coopératives énergétiques citoyennes) :

*« Une communauté énergétique est un moyen d'"organiser" les citoyens qui souhaitent coopérer à une activité liée au secteur de l'énergie, sur la base d'une participation et d'une gouvernance ouvertes et démocratiques, afin que l'activité puisse fournir des services ou d'autres avantages aux membres ou à la communauté locale. En ce sens, les communautés énergétiques représentent un autre type d'acteur du marché et une manière/philosophie différente de faire des affaires, qui est désormais reconnue par le CEP<sup>4</sup>. L'objectif premier des communautés d'énergie est de créer une innovation sociale, c'est-à-dire de s'engager dans une activité économique à des fins non commerciales. ». (Roberts 2019, p. 1-2)*

Ce type de définition, bien plus descriptif, permet d'intégrer l'essence même des projets d'énergie citoyenne en soulignant leurs particularités et les enjeux sous-jacents. Bien plus que les définitions juridiques que nous venons de tenter d'analyser, on peut se rendre compte plus facilement de la réalité des projets.

## **4.1.2 Un besoin de soutien politique pour le bon développement du modèle émergent**

### **4.1.2.1 Un modèle qui se développe activement mais qui reste minoritaire**

Comme on l'a déjà montré, les communautés énergétiques se développent activement en Europe et en France. Marc Lopez le décrit comme « un modèle viral », qui séduit donc de plus en plus de monde au fur et à mesure qu'il se fait connaître, notamment grâce à la mise en place des modèles reproductibles dans différents territoires par des réseaux d'acteurs comme les Centrales Villageoises, proposant un accompagnement très poussé pour aider à

---

<sup>4</sup> CEP : Certified Energy Procurement Professional

leur mise en place. Si Énergie Partagée a vu le jour il y a 13 ans, Loïc Le Quilleuc nous informe qu'il a commencé à travailler sur le sujet de l'énergie citoyenne il y a 3 ou 4 ans parce qu'« en 2010 à l'ADEME, l'énergie citoyenne, [il] ne pense pas qu'il y avait beaucoup de personnes qui y pensaient vraiment ». Noémie Zambeaux parle quant à elle d'une « goutte d'eau dans le système », notamment dû au fait que ce soit un secteur récent et dont les évolutions dans la prise en compte législative sont d'autant plus récentes et mouvantes. C'est ce que confirme Alexandra Lafont-Kaufmann qui reconnaît l'énergie citoyenne comme « assez minoritaire », mais souhaite tout de même la voir prendre de plus en plus d'ampleur : « On essaie de faire changer l'échelle de l'énergie citoyenne et nous faire accéder à un pourcentage plus important de parts de marché dans le marché de l'énergie. [...] Après on voit nous sur le terrain que l'idée fait son chemin ».

Pourtant, Mohamed Lahjibi ne semble pas complètement convaincu par une trajectoire grossissante de l'énergie citoyenne lorsqu'il explique que : « Aujourd'hui, on a une croissance de ces projets à gouvernance locale mais on n'a pas eu non plus une explosion. [...] En tout cas, on sent que ces communautés d'énergie, elles intriguent » selon lui c'est plutôt une tendance relative à se tourner vers une consommation verte et locale et on ne peut pas savoir quelle forme prendra le plus d'ampleur entre des offres de fourniture vertes mises en place par de grands opérateurs ou des communautés énergétiques. En effet, il pense que ce seront toujours les grandes entreprises spécialisées dans l'énergie qui auront le dessus sur des plus gros contrats « Parce que, c'est un vrai travail au jour le jour, on ne s'improvise pas exploitant de ce genre d'installation et avec aussi le risque financier qui va derrière ». Martyne Vimard en a bien conscience lorsqu'elle dit :

*« Total, Engie je sais pas qui encore... EDF, ils font tous des installations de photovoltaïque et d'éoliennes [...] mais nous les collectifs citoyens, on est convaincu que ce serait formidable pour la société d'une manière générale, qu'un modèle économique comme celui-là se déploie à grande échelle. Mais il ne faut pas être naïf, hein, c'est un modèle économique qui est à l'opposé du modèle capitalistique et donc on a en face de nous, des gens qui ont beaucoup de plus gros bras que nous. »*

Elle insiste ainsi sur l'opposition entre les valeurs posées par le modèle citoyen et la réalité du secteur des énergies renouvelables qui se développe déjà à travers de grands leaders économiques. C'est d'ailleurs sur ces valeurs, en particulier sur l'impact social qu'Etienne

Jouin revient, pour relativiser la place minoritaire qu'occupe l'énergie citoyenne dans le mix électrique français : « je pense que notre impact en fait, il est plus social qu'énergétique aujourd'hui : de réussir à parler d'énergie, construire des choses sur les territoires, créer de l'activité économique, faire en sorte qu'il y ait des retombées locales... Bah pour moi c'est presque plus ça qui est un beau résultat, que les kilowattheures créés ». Les communautés énergétiques semblent donc se développer à plus grande allure lorsqu'on s'intéresse au sujet à travers les réseaux promouvant cela. Mais si une prise de recul permet de rendre compte du petit impact qu'elles ont dans le mix énergétique, il ne faut pas s'arrêter à ces conclusions et oublier tous les autres bénéfices de l'énergie citoyenne pour les habitants et le territoire.

#### **4.1.2.2 Le volontarisme politique pour appuyer les communautés énergétiques**

Secteur minoritaire quand on s'intéresse à la production électrique brute, mais les bénéfices de l'énergie citoyenne, que nous avons notamment vu dans le Chapitre 3, que ce soit au niveau économique ou social, sont réels pour les territoires concernés. Si le gouvernement souhaite que les objectifs annoncés en 2021 soient respectés, il faut mettre en place des mécanismes de soutien qui permettent à cette filière de véritablement se déployer et ainsi de multiplier les bénéfices sur plus de territoires. Philippe Hamman évoque les approches 'Sciences Technologies et Société', dans son livre *Les coopératives énergétiques citoyennes, paradoxe de la transition écologique ?*. Ce courant théorise la façon dont les politiques publiques structurent le cadre environnant les 'niches d'innovations' et conditionnent leur inclusion dans le système et donc la diffusion du modèle vers une possible généralisation (Hamman 2022). Or, la période 2010-2015 qui constitue les débuts de l'énergie citoyenne en France offre un cadre peu favorable à leur développement. Véritable alternative de 'niche', le contexte juridique et réglementaire est inadapté et le pouvoir politique n'y accorde pas d'intérêt particulier. C'est à partir de la LTECV de 2015 que des mesures facilitant la mise en place des communautés énergétiques sont prises : comme la baisse des contraintes sur l'organisation d'un financement participatif, mais aussi la réduction des contraintes pour la participation des collectivités territoriales (Fontaine 2018).

À travers les entretiens menés, les différents acteurs ont pu donner leur avis sur les besoins de l'énergie citoyenne en matière de mécanismes de soutien ou du moins de déblocage des freins à son développement. Alexandra Lafont-Kaufmann revient en particulier sur l'action de plaidoyer d'Énergie Partagée qui souhaite :

*« un cadre juridique réglementaire qui va être facilitant pour les porteurs de projet, [qui] sont déjà des acteurs qui ne sont pas professionnels, qui sont déjà défavorisés sur le marché de l'énergie...*

*L'idée, c'est vraiment de faciliter leurs projets d'un point de vue, notamment administratif. [...] Une deuxième proposition qu'on fait, c'est d'avoir des dispositifs de soutien adaptés, c'est-à-dire qu'il y a besoin de financer l'investissement dans les énergies renouvelables, mais l'idée, c'est que ce dispositif de soutien fasse particulièrement attention aux projets citoyens. »*

Il faudrait ainsi une meilleure compréhension des structures d'énergie citoyenne afin d'avoir une meilleure prise en compte de leurs forces et de leurs faiblesses en leur permettant d'être compétitives face à des acteurs professionnels. Marc Lopez constate que « les procédures administratives restent très lourdes. Malgré tout ce qu'on nous dit sur la simplification administrative... », il regrette que les énergies renouvelables en général ne voient pas leur implantation facilitée sur les territoires en raison de la crise écologique et accuse un manque d'engagement politique pour débloquer les ressources correspondantes aux objectifs affichés dans les discours politiques. Martyne Vimard constate aussi un manque de soutien de la part d'acteurs du service public notamment, chez qui elle observe « beaucoup de conservatisme », lié à un désir de consensus, à une volonté de réélection, mais aussi aux habitudes professionnelles ancrées dans les institutions. Loïc Le Quilleuc, s'interrogeait sur cette frilosité au changement en prenant l'exemple des tarifs d'achat qui limitaient la puissance des installations à 100 kilowatts sans explication apparente, et qui sont récemment passés à une limite de 500 kilowatts. Il ne comprend pas « si c'est une volonté calculée ou si c'est simplement de la peur, mais de la peur de défricher trop vite les choses, de laisser le champ des possibles trop vaste et de ne plus maîtriser le développement de la production d'électricité en France [...] Et puis il y a une troisième solution, c'est que souvent, on reproduit les modèles ». Néanmoins, Noémie Zambeaux constate que « Clairement ça s'assouplit hein ! [...] Globalement, ça va dans le bon sens, mais il nous reste pas mal de freins qu'on aimerait bien lever plus facilement ». Un dernier frein qu'il s'avère important à mentionner ici au vu du nombre de personnes l'ayant évoqué, est la perte de rentabilité économique de la mise en service des petites structures photovoltaïques. En effet, selon les mots de Noémie Zambeaux, « un collectif qui démarre, s'il n'a pas 6-8 projets de 36 kilos minimums, il n'y a pas de modèle éco[nomique] sur le long terme. Donc c'est quand même compliqué ». Ce problème

de rentabilité pousse les collectifs à devoir s'agrandir et agrandir leur territoire ce qui peut parfois perdre un peu de sens comparé aux valeurs premières des communautés énergétiques qui étaient notamment de rendre visible et proche de tous les citoyens les énergies renouvelables. C'est ce qu'Etienne Jouin nous explique :

*« Les Centrales Villageoises, quand ça a commencé, on équipait plein de petits particuliers, [...] et ça, on arrive plus à le faire, hein, parce qu'économiquement, avec les tarifs d'achat, ça passe pas. Nous on pense que bah, ces projets là et le fait de multiplier les toitures solaires, ça a un effet aussi démultiplicateur en rendant le solaire visible, pour motiver les gens à en installer chez eux aussi [...]. Donc oui, clairement, s'il y avait une liste au Père Noël à faire d'un point de vue législatif, bah des aides pour que les projets citoyens aient des tarifs modifiés pour rendre ces projets-là viables, ce serait top. »*

D'un point de vue pédagogique, mais aussi pour des questions de facilité dans la faisabilité, les plus petits projets avaient aussi des avantages en étant menés par des communautés énergétiques. Il faut maintenant que ces dernières fournissent de plus gros investissements à chaque nouvelle structure à équiper.

Si de nombreux freins administratifs, financiers... restent à lever et nécessitent une prise en charge volontariste par les politiques, une évolution législative majeure et assez récente a permis aux communautés énergétiques de se réinventer et de prolonger leur modèle de production d'énergies renouvelables sur les questions de consommation en circuit-court. C'est ce que nous allons étudier dans la prochaine partie.

## **4.2 L'Autoconsommation Collective (ACC) : une opération dans la continuité de projet des communautés énergétiques ?**

Si l'on a beaucoup parlé du cas de la territorialisation en matière de gestion du système énergétique en France et en matière de production d'énergie renouvelable, l'enjeu de la relocalisation de la consommation de ces énergies est aujourd'hui fortement d'actualité. Selon la Commission de régulation de l'énergie, « l'autoconsommation est la possibilité pour

un consommateur de produire lui-même tout ou partie de sa consommation d'électricité ». Ainsi, plutôt que de revendre leur production d'électricité à un distributeur comme EDF, des particuliers produisant de l'énergie renouvelable vont pouvoir directement la consommer au titre du régime d'autoconsommation individuelle (Commission de régulation de l'énergie s. d.). On distingue aussi l'autoconsommation collective dont le cadre a été défini par la LTECV de 2015 et l'ordonnance de juillet 2016, ratifiée par la loi du 24 février 2017 relative à l'autoconsommation d'électricité. Cette pratique consiste à « partager de l'électricité produite localement, entre producteur(s) et consommateur(s) raccordés au réseau public de distribution, et relevant d'un même périmètre géographique proche » (EDF 2023a). Ainsi, plusieurs consommateurs peuvent s'associer avec un ou plusieurs producteurs d'électricité qui vont alors devenir des fournisseurs. Selon la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019-2028, au début de l'année 2020, vingt opérations d'autoconsommation collective étaient en marche et l'objectif était d'en avoir cinquante en 2023. On peut d'ailleurs lire que :

*« L'autoconsommation et la production locale d'énergie représentent une opportunité pour la transition énergétique en permettant l'appropriation par les consommateurs de cette transition. Elles sont destinées à se développer et à prendre une place de plus en plus prégnante dans le mix électrique dans un contexte où :*

- les coûts de production des installations d'électricité renouvelable et en particulier photovoltaïques diminuent et où les prix de l'électricité augmentent ;*
- les citoyens et les collectivités aspirent de plus en plus à un modèle de développement économique local de production d'électricité « verte » qui permette de répondre à leurs propres besoins » (Ministère de la Transition écologique et solidaire 2019, p. 137).*

L'autoconsommation est donc une perspective récente du secteur énergétique, et en développement selon la PPE. Ce qui va nous intéresser en particulier dans ce travail est l'autoconsommation collective. En effet, les communautés énergétiques citoyennes s'emparent de cette dimension pour l'intégrer à leurs projets de production d'énergie renouvelable qui ne sera plus automatiquement revendue à un fournisseur d'électricité par le biais de tarifs d'achat pris sur le long terme, mais qui pourra être consommée par des autoconsommateurs ayant établi un contrat avec la communauté énergétique. Les opérations

d'autoconsommation collective sont donc utilisées par les communautés énergétiques pour partager l'énergie produite entre certains de leurs membres intégrés dans le cadre du projet.

L'enjeu spatial est au cœur des questionnements autour de l'autoconsommation collective (Debizet et Pappalardo 2021). Si producteurs et consommateurs s'associent au sein d'une opération d'autoconsommation collective, ils ne doivent pas forcément faire partie d'un même bâtiment, bien que la proximité soit centrale. En effet, une limite géographique maximale entre les deux sites les plus éloignés participant à une même opération d'autoconsommation collective a été fixée à deux kilomètres par un Arrêté du 21 novembre 2019. Cet arrêté fixant le critère de proximité géographique de l'autoconsommation collective étendue, prévoit également depuis 2020 la possibilité pour le ministère chargé de l'énergie d'accorder des dérogations pour étendre cette distance à vingt kilomètres « en tenant compte notamment de l'isolement du lieu du projet, du caractère dispersé de son habitat et de sa faible densité de population » (Article 1 bis), concernant donc en particulier les zones rurales. Au sein d'une opération d'autoconsommation collective, producteurs comme consommateurs restent reliés au réseau de distribution, le consommateur est donc assuré d'avoir de l'électricité à tout moment de la journée et sans dépendre de la variabilité propre aux énergies renouvelables ou de la consommation des autres participants à l'opération. De plus, cela permet au producteur de revendre le 'surplus' qui n'est pas autoconsommé et donc de ne pas 'gaspiller' cette électricité (Centrales Villageoises s. d.).

Nous allons donc nous intéresser à la vision de l'ACC des communautés énergétiques rencontrées à travers le regard des personnes interrogées, en mettant en perspective leurs propos avec les observations des professionnels de l'énergie citoyenne. En effet, il paraît essentiel de comprendre les dynamiques sous-jacentes au développement de l'ACC et ainsi d'analyser les relations de pouvoir et les différents intérêts que peuvent entretenir différents acteurs concernés par cette perspective.

#### **4.2.1 L'ACC comme aboutissement de la logique décentralisatrice de l'électricité ?**

Au sein du réseau des Centrales villageoises, ACOPREV est un « projet pilote » (Centrales Villageoises s. d.). En effet cette communauté énergétique a mis en service en octobre 2020 la première opération d'autoconsommation collective du réseau et œuvre depuis aux côtés de l'association pour diffuser ce modèle à d'autres communautés. C'est

notamment par leur travail avec le dispositif France Expérimentation que l'article 1 bis de l'arrêté fixant le critère de proximité géographique de l'ACC a été ajouté le 14 novembre 2020. Ils ont ainsi fait valoir la spécificité du milieu rural et de ses besoins en termes d'ACC en obtenant une dérogation de 20 km pour mener à bien leurs opérations et permettre à d'autres communautés de faire la demande. Pour Alain Bucas, « l'avenir dans le monde rural, il est [...] dans ce type d'initiative », et « le but d'ACOPREV, c'est de produire sur le territoire d'ACOPREV autant d'énergie qu'on en consomme. Alors on va pas auto-consommer tout ce qu'on produit, mais au moins on voudrait avoir l'empilage. ». Plus précisément, ACOPREV souhaite produire autant d'électricité que ce que le territoire consomme, avec au moins 50% de cette électricité qui passe par l'autoconsommation. L'ACC suscite donc un entrain particulier pour ACOPREV, pour qui elle est même une force puisqu'elle propulse le projet en tant que modèle pour les autres Centrales Villageoises. En effet, ce réseau s'est saisi de cette perspective, comme Etienne Jouin l'explique « c'est clairement le sujet d'actualité. Nous on est à fond sur l'autoconso, en ce moment, on a développé une formation, on a créé des outils spécifiques. [...] C'est clairement amené à être les nouveaux modèles. ». Le réseau cherche donc à accompagner ce développement tout comme celui d'Énergie Partagée. Mais de manière générale, les personnes interrogées tout comme les sites internet de renseignement sur l'énergie citoyenne et l'ACC semblent plutôt enjoués et accueillent cette perspective avec parfois beaucoup d'enthousiasme. Si Noémie Zambeaux pense que « c'est quelque chose qui va changer [...] en profondeur un peu nos sociétés » en prolongeant la logique du circuit court sur la mobilité électrique, Christian Delebarre par exemple allait jusqu'à affirmer qu'à leurs yeux c'est « vraiment une petite révolution » et que « l'autoconsommation collective, [donnerai] beaucoup plus de sens encore » à leur projet. Ainsi, on voit bien que l'ACC paraît comme une suite logique, qui s'oppose au modèle habituel de fourniture d'énergie. Cet engouement s'explique notamment avec les avantages qu'apporte l'ACC à un projet territorial d'énergie renouvelable.

#### **4.2.1.1 Un intérêt économique avéré ?**

Dans une note de positionnement sur l'ACC publiée en juin 2022 en interne par Énergie Partagée, le réseau a souhaité encadrer ce développement en fixant des critères à respecter afin de rester dans les valeurs originelles du réseau. Trois opportunités majeures permises par l'ACC y sont listées et parmi elles, on peut noter que l'ACC peut présenter un avantage économique à la fois pour les consommateurs et les producteurs (Loubès, Peullemeulle, et Bureau 2022). Une telle installation aurait ainsi deux intérêts d'un point de

vue économique : l'économie locale serait stimulée car les producteurs bénéficient de ce type d'opération parce que « les projets en vente totale ne sont plus très rentables » et certains doivent ainsi être abandonnés selon Etienne Jouin. De plus, si une installation est viable, les consommateurs peuvent se voir distribuer de l'électricité à un prix stable car hors du marché et des spéculations et donc potentiellement inférieur au prix de l'électricité nationale. Ce gain économique pour les consommateurs est notamment lié au contexte actuel d'augmentation des prix de l'électricité en France. Cette augmentation des prix est notamment due à la réduction de la production d'énergie nucléaire avec l'arrêt de certains réacteurs mais aussi à la hausse du prix du gaz avec la baisse des importations de gaz Russe que l'électricité devient plus chère (Vie Publique 2023a). C'est ce qu'Alain Bucas nous dit « on n'est plus complètement dépendant d'un système extérieur. [...] on gère également le coût de cette énergie. On n'est plus sujet à des spéculations sur le marché de l'énergie, mais on produit une énergie avec un coût fixe, qui dépend pas du tout du marché, il n'y a pas des augmentations. ». Pour Marc Lopez, « comme le prix de l'énergie monte, les gens commencent à se poser la question de mon toit, il est joli, mais il ne produit rien quoi ? ». Ainsi, la motivation économique pourrait être un accélérateur du déploiement des communautés énergétiques citoyennes en sensibilisant de nouvelles personnes aux projets. Stéphane Marron expliquait ainsi que si l'intérêt économique individuel à la participation à une communauté énergétique était faible, s'agissant de l'ACC, il admet que cet intérêt est bien plus central en permettant aux consommateurs de fixer directement des prix d'électricité stables dans le temps.

#### **4.2.1.2 Renforcement du lien social et de la sensibilisation**

La deuxième opportunité mise en avant par Énergie Partagée dans la note de positionnement sur l'ACC, est le fait qu'une opération d'ACC peut bénéficier à un large public qui n'aurait peut-être pas eu l'occasion de produire sa propre électricité individuellement. Tous les participants vont ainsi pouvoir fixer un prix juste et inclusif puisqu' « en rassemblant autour de la notion de partage collectif de l'énergie, les opérations d'ACC construisent de la solidarité dans l'échange » (Loubès, Peullemeulle, et Bureau 2022, p. 4). On peut donc facilement comprendre que l'ACC peut devenir un outil d'inclusion et de justice sociale, puisque les collectifs vont pouvoir fixer des prix, et pourquoi pas les adapter aux besoins et aux moyens des personnes bénéficiaires. Enfin, la troisième opportunité de l'ACC est « le renforcement du circuit court de l'énergie au service de la sobriété » (Loubès, Peullemeulle, et Bureau 2022, p. 5), qui montre qu'en permettant

de devenir producteur de sa propre consommation, cela va renforcer la sensibilisation des individus aux questions de transition énergétique et de sobriété dans la consommation de l'énergie produite. D'une meilleure appropriation des enjeux, découlerait ainsi un meilleur engagement sur cette cause « à condition que cette adaptation fasse l'objet d'une animation dédiée ». (Loubès, Peullemeulle, et Bureau 2022, p. 5). Pour Alain Bucas, l'importance de la participation citoyenne dans ce type de projet permet de se poser des questions sur les habitudes, pour les changer et retrouver « quelque chose qui appartenait aux générations précédentes, qui était de vivre avec le temps. [...] C'est très plaisant ». En effet, consommer de l'énergie renouvelable photovoltaïque nécessite de revoir ses habitudes de consommation d'électricité. S'il est commun de s'intéresser aux heures creuses (souvent la nuit) pour faire des économies, le photovoltaïque nécessite de s'intéresser au rayonnement solaire et donc d'utiliser nos appareils électroniques de préférence en pleine journée. Sans quoi, la production ne sera pas autoconsommée mais revendue sur le réseau. Il parle également d'un renforcement de la notion de groupe, et de se sentir vivre ensemble puisque « on est responsable envers l'autre, puisqu'on sait qu'on fait partie de la même histoire, [qu'en consommant] à tout va [on] met en péril le système ». En effet, une opération d'ACC permet de reconnecter les individus à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité, en agissant sur la production, les membres d'une communauté vont pouvoir s'approprier les enjeux de cette production qui va former leur ressource, leur propre consommation. Pour Stéphane Marron, cela permet d'attirer de nouveaux actionnaires parce que c'est mobilisateur de se sentir en charge jusqu'au bout de cette production qui ne va pas simplement partir « dans le réseau », et rentrer « dans le pot commun ».

#### **4.2.1.3 Aboutissement de la décentralisation**

Les communautés énergétiques permettaient déjà de relocaliser la production d'énergie renouvelable et se saisissent maintenant de la possibilité de renforcer l'appropriation citoyenne de la transition énergétique par la relocalisation de la consommation électrique. C'est ce que décrit une nouvelle fois la Note de positionnement d'Énergie Partagée sur l'ACC. Le partage de l'énergie et la création d'un véritable circuit court de l'énergie au service d'un territoire sont la première opportunité de l'ACC citée. Ainsi, « l'ACC forme une boucle économique répondant à l'intérêt territorial puisque la valorisation de l'électricité est contractualisée en local et non plus à un acheteur national. Les consommateurs sont leurs propres producteurs : la ressource produite localement est consommée localement et les bénéfices de la vente restent sur le territoire. » (Loubès,

Peullemeulle, et Bureau 2022, p. 3). C'est donc comme un aboutissement de la démarche de décentralisation de l'électricité qui présente le modèle comme une alternative complète – par la formation d'une boucle économique – au modèle dominant centralisé et nucléaire français. Bien que les opérations soient tout de même rattachées au réseau de distribution et bénéficient encore souvent de la production électrique de ce même réseau. Stéphane Marron affirme à ce sujet : « Quelque part, on a franchi une étape supplémentaire dans la réappropriation de la question énergétique, puisque sur nos nouveaux projets nos adhérents, nos actionnaires vont pouvoir être à la fois producteurs et aussi consommateurs de cette énergie. C'était pas le cas avant. Voilà donc là, on est encore plus sur relocaliser l'énergie ».

L'autoconsommation collective, parce qu'elle permet de former un circuit court de l'électricité qui peut s'ancrer dans une démarche de résilience territoriale peut se constituer en alternative au modèle dominant du marché de l'électricité en France puisque les logiques de gestion et d'organisation de ces opérations notamment sont bien différentes. Pour Mohamed Lahjibi :

*« Si la communauté a pour objectif simplement de se rassembler autour d'un projet de production renouvelable et de vendre cette électricité [...], même si on va avoir des participations citoyennes , à la fin ce sera un pur projet financier. [...]ça ne va pas venir chambouler totalement ce qu'on a aujourd'hui. [...]Par contre, lorsque la communauté va chercher à construire des installations de production avec une visée non pas juste pour vendre sur le marché, mais peut-être pour partager à travers la communauté l'électricité produite pour réduire la facture de chacun des citoyens ça, ça peut avoir un impact [...] notamment sur le modèle d'affaire des fournisseurs si le nombre de clients en autoconsommation collective se développait très fortement. »*

Pour voir cet impact sur l'organisation générale du système électrique, il précise ainsi qu'il faudrait un large développement de ce modèle à l'échelle française. Alain Bucas faisait la même conclusion en disant : « on dérange un peu le système là ». On voit donc bien que l'autoconsommation collective est une perspective vers laquelle les communautés énergétiques tendent aujourd'hui et qui se développe. Elle révèle des avantages à la fois économiques et sociaux et met en avant les enjeux de résilience territoriale tout en venant questionner le système énergétique français. Néanmoins, il faut comprendre ce

développement dans un cadre systémique plus large et relativiser ces conclusions face aux difficultés auxquelles fait face mais aussi qu'engendre ce modèle.

## **4.2.2 Un engouement à relativiser**

Si comme on l'a vu, des acteurs travaillant autour de l'énergie citoyenne, perçoivent les possibilités de l'ACC comme « une révolution en soi » selon les mots de Mohamed Lahjibi, il faut tout de même relativiser cette perception et adopter un regard critique sur les possibilités de l'ACC. C'est ce qu'il fait en développant son propos : « c'est hyper séduisant sur le papier, mais après il faut vraiment chercher à mettre en œuvre. Et lorsqu'on cherche à mettre en œuvre, on voit que c'est un peu plus compliqué que ce que les gens pourraient laisser penser ». Noémie Zambeaux nous fait part de son « inquiétude » sur le développement de cette filière puisque comme elle l'explique « ces principes là (autoconsommation) ont déjà été utilisés dans d'autres secteurs d'activité, notamment l'alimentation, l'agriculture. Par exemple les AMAP. [...] Ça, ça existe depuis 20 ans à ma connaissance, hein ? [...] Je n'ai pas l'impression que ça ait pris une dimension de fou. Alors que tout ce qu'on vient de dire sur l'énergie est transposable, quasiment mot pour mot sur l'alimentation. ». Ainsi, le modèle d'ACC n'est pas forcément une suite qui sera évidente pour tous les collectifs citoyens, ou du moins cela semble difficile à prévoir puisque la grande majorité des installations sont encore en revente directe. Jean-Baptiste Boyer aussi est assez sceptique sur les véritables perspectives de développement de l'ACC en France, il « pense que ça va énormément progresser. Après, [...] de là à être au niveau national un truc franchement significatif au regard de la transition... Je sais pas. Et puis je pense pas qu'on ait des pouvoirs publics qui soient suffisamment engagés sur ces sujets pour que ça arrive vraiment quoi ». Selon lui, il faudrait une véritable volonté politique et législative pour déployer cette filière, parce que face « aux groupes avec des gros moyens financiers et des compétences », les collectifs citoyens sont en retrait dans le rapport de force pour s'implanter sur les territoires.

### **4.2.2.1 Une remise en cause de la solidarité nationale en matière d'électricité ?**

Par la création d'un circuit court de l'électricité, les communautés énergétiques ayant mis en place des opérations d'ACC cherchent à s'émanciper du marché de l'électricité qui régit le réseau national. Mais cette recherche de résilience territoriale ne prend pas en compte les valeurs de solidarité nationale construites autour du marché de l'électricité. En effet,

selon l'analyse de Thibaut Fonteneau, il y aurait une « contradiction transculturelle entre les principes de solidarité nationale, incarnés dans le réseau centralisé de distribution de l'énergie, et la dimension locale, espace d'émergence de dynamiques et d'acteurs d'une transition énergétique décentralisée » (Debizet et Pappalardo 2021, p. 6).

Si Noémie Zambeaux relativise l'expansion des opérations d'ACC en France, elle affiche une « principale réserve » les concernant, liée à son « attachement à la péréquation tarifaire ». En effet, sa mise en place remet en question le principe de 'péréquation tarifaire' qui s'applique aux réseaux français de distribution d'électricité, puisque les producteurs ont la capacité d'évaluer leur tarification d'électricité pour chaque consommateur au sein d'une opération d'autoconsommation. Pourtant, le principe de péréquation tarifaire instaure un « mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts économiques entre différents marchés ou les inégalités entre consommateurs et usagers, mais au détriment toutefois d'un strict reflet des coûts réels, ce qui peut biaiser la prise de décision économique » (Observatoire de l'Industrie Électrique 2017). Il permet donc d'assurer l'égalité entre les collectivités territoriales et les citoyens et donc une solidarité nationale en matière de tarification de l'électricité. Ce principe aussi appelé du 'timbre-poste', apparaît dans les années 60, lorsque que des représentants de zone rurales réussissent à faire entendre les intérêts de ces zones reculées à développer (Poupeau 2014). Un tarif universel départemental est alors instauré, mais il faudra attendre les années 70-80 pour voir une tarification nationale se mettre en place (Observatoire de l'Industrie Électrique 2017). Si François-Mathieu Poupeau le décrit comme une « de ces institutions que l'ordre politique pose comme des objets « naturels », voire immuables », construite sur une vision solidariste du service public (Poupeau 2007), l'ACC ravive les débats autour de la construction de cette solidarité nationale. L'autoconsommation collective par le choix laissé au collectif du niveau de tarification de l'électricité, mais aussi par le fait qu'elle puisse engendrer des surcoûts sur le réseau électrique national qui fonctionne selon les volumes transités par le réseau, est alors remise en cause par de nombreux acteurs du monde de l'énergie.

Pour Alexandra Lafont-Kaufmann, Énergie Partagée a dû prendre le temps de bien encadrer l'ACC à travers sa note de positionnement pour s'assurer que cette perspective se développera en adéquation avec les valeurs du réseau :

*« On était assez réticent sur l'autoconsommation collective, parce que, se posaient beaucoup de questions... Comment est-ce qu'on arrive à faire des projets qui sont quand même solidaires avec le réseau ? Et est-ce*

*qu'on n'incite pas en faisant de l'autoconsommation collective à créer, "des ghettos de riches", c'est à dire des personnes qui vont avoir des capacités d'investissement et qui vont investir dans des objets de production pour ensuite donc s'approvisionner en énergie à tarif plus bas, mais du coup, ne contribuent pas à la solidarité nationale, à l'entretien des réseaux, et cetera...*

Dans la note de positionnement on peut ainsi lire qu'Énergie Partagée souhaite soutenir des projets d'ACC qui ne vont pas à l'encontre du principe de solidarité nationale, c'est-à-dire que les membres des collectifs citoyens ne doivent pas payer leur électricité à un prix trop bas, quand le reste des citoyens font face à des prix élevés. Pour ce faire, le réseau encourage les communautés énergétiques à « promouvoir l'ouverture des opérations aux "non-investisseurs" tout en facilitant leur prise de participation », à « fixer un prix de vente de la production juste », « à défendre la péréquation tarifaire nationale pour le financement du réseau », à « promouvoir les passerelles entre autoconsommation individuelle et collective pour plus de solidarité dans le financement du réseau et une meilleure exploitation du gisement d'énergies renouvelables local » et enfin à « promouvoir les dispositifs d'inclusion à destination des consommateurs ». Seul le respect de ces principes peut permettre à une opération d'ACC portée par une communauté énergétique citoyenne d'être labellisée et encouragée par le réseau Énergie Partagée. De plus l'accent est mis sur la nécessité de faire des opérations d'ACC respectueuses des principes de sobriété à travers notamment des efforts de sensibilisation des citoyens.

Ainsi, on peut voir que l'ACC développée dans les collectifs citoyens ne semble pas automatiquement antagoniste au principe de solidarité nationale au niveau de l'électricité, si elle est menée suivant quelques principes énoncés par le réseau Énergie Partagée notamment.

#### **4.2.2.2 La mise en réseau des opérations d'ACC : menace pour la stabilité ?**

Comme nous l'avons vu, les opérations d'ACC visent une certaine autonomie des communautés énergétiques citoyennes dont les participants restent tout de même encore reliés au réseau national de distribution en cas de surplus, pour le réinjecter, mais aussi en cas de manque de production, pour pouvoir continuer à avoir de l'électricité à tout moment. C'est à ce titre qu'est intégré dans le prix de l'électricité produite par les communautés d'énergie, le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Cependant, les acteurs de l'énergie citoyenne rencontrés font ressortir à plusieurs reprises des difficultés

liées au raccordement au réseau de leurs projets, qui parfois, vont devoir être abandonnés. C'est Enedis, le gestionnaire du réseau de distribution, qui est l'interlocuteur privilégié des collectifs citoyens sur ces questions. Alain Bucas raconte l'expérience d'ACOPREV :

*« Le problème qu'on a actuellement sur l'autoconsommation collective, c'est la mise en réseau de l'énergie qu'on produit. C'est-à-dire que le réseau appartient à Enedis en particulier, [qui] maintient son pouvoir sur ce réseau. [...] Ils nous mettent des conditions pour qu'on puisse accéder et actuellement c'est en train de s'arranger mais ça prend beaucoup de temps pour qu'ils acceptent qu'on charge le réseau avec notre production ».*

Si le réseau n'appartient pas à Enedis mais bien aux collectivités locales qui ont signé sur environ 95% du territoire français une concession avec Enedis, selon lui, cette entreprise de service public a la capacité de freiner le déploiement des activités des communautés énergétiques sur l'ACC, avec des délais de raccordements parfois décourageants. Christian Delebarre émet alors une critique plus générale de cette entreprise de service public « qui ne raisonne que par le nucléaire. Et donc modifier leur réseau, pourquoi faire ? Alors que si on veut déployer des énergies renouvelables, on est obligé de modifier le réseau » que ce soit pour un raccordement d'une installation en injection totale ou en ACC. Selon lui, c'est au politique d'inciter cette adaptation des réseaux au déploiement des énergies renouvelables, notamment citoyennes, pour ne pas afficher des objectifs ambitieux sur la transition énergétique sans donner les véritables moyens pratiques de les atteindre. Si Noémie Zambeaux constate toutefois « des avancées » sur ce point, Mohamed Lahjibi revient sur la position d'Enedis pour qui « l'enjeu, c'est vraiment d'une part de bien comprendre et d'autre part d'anticiper ce qu'un développement des communautés d'énergie pourrait avoir sur [leurs] activités ». Il montre que son activité est très encadrée, au niveau législatif et réglementaire. Il est conscient du rôle central d'Enedis sur ces questions de raccordement et affirme « qu'étant donné qu'[ils sont] engagés dans la transition écologique des territoires, [ils ont] saisi le tournant pour l'accompagner (les communautés énergétiques)". Néanmoins il regrette que des acteurs de l'énergie citoyenne souhaitent parfois « ne pas passer par le réseau, et ça c'est quelque chose [qu'ils] combattent dans le sens où, pour [eux], la transition écologique, elle doit passer par le réseau. [...] Sinon on va avoir des problèmes d'entretien de ces réseaux [...] », dont le coût de plus en plus élevé, pèsera sur les citoyens qui ne font pas partie d'opérations autonomes. De plus, il évoque aussi la difficulté de gestion des flux que

rencontreraient les gestionnaires de réseaux face à un large développement du modèle des énergies citoyennes. En effet, pour maintenir la stabilité du réseau il faut avoir la capacité de prévoir les flux de production et de consommation afin de maintenir un équilibre. Selon lui, ça peut aussi « avoir un impact dans le sens où peut-être que le coût du fournisseur va augmenter parce qu'il y aura plus de risques » et d'incertitudes, « mais ça c'est vraiment [...] si on développe très très très largement ces concepts-là ».

#### **4.2.2.3 Complexité technique**

Au-delà de ces deux précédents aspects relevant de complexités liées à la structure du système électrique en France, l'autoconsommation collective et son appropriation par des collectifs citoyens n'est pas encore évidente, dans le sens où les questionnements et les démarches qu'elle engendre complexifient grandement le projet. Alexandra Lafont-Kaufmann affirme que les opérations d'ACC « Ça peut pas devenir la norme, clairement, c'est pas souhaitable que ça devienne la norme non plus. Parce que c'est assez compliqué. ». C'est également ce que mettait en avant Mohamed Lahjibi : « Le marché de l'énergie et les systèmes électriques sont des systèmes complexes. On ne s'improvise pas producteur, vendeur, revendeur d'électricité enfin, toutes ces choses-là qui nécessitent quand même une bonne compréhension du marché. ». Cela rejoint ce qu'on expliquait concernant le déséquilibre dans le rapport de force entre communautés énergétiques et grands énergéticiens ayant des professionnels avec des compétences particulières qui développent leurs activités à plein temps. De plus, comme le montre Jean-Baptiste Boyer, cette complexification des projets citoyens d'énergie renouvelable se fait au détriment de la massification de l'implantation des structures de production d'énergie renouvelable sur le territoire : « Moi mon sujet, c'est pas ce truc innovant que personne ne fait, enfin, c'est comment on fait la transition énergétique ? En fait ça suppose de poser du panneau, de faire du bois-énergie, de faire de l'éolien... ». Selon lui, c'est la conjoncture qui incite à s'intéresser à l'ACC avec la hausse des prix de l'électricité. Cette vision de l'ACC presque comme une 'perte de temps' des collectifs citoyens est partagée par Noémie Zambeaux, qui était très sceptique au départ avec l'opération d'ACOPREV. Si elle salue leur avancée aujourd'hui, elle fait remonter une interrogation au sujet de la complexité de ce type de modèle : « Il y a beaucoup de collectifs qui voilà, qui s'interrogent parce que ben... faire porter ça par des bénévoles... waouh ! D'un point de vue administratif, c'est très, très lourd quoi ». Cette réflexion nous amène d'ailleurs au dernier questionnement de ce travail de recherche, concernant les perspectives d'évolution des communautés énergétiques

citoyennes gérées principalement par des bénévoles, vers une possible professionnalisation des acteurs investis dans ces communautés.

### **4.3 Entre démarche bénévole et professionnalisation des énergies citoyennes**

Selon le rapport d'activité d'Énergie Partagée sur l'année 2022 : « Le Mouvement s'élargit, se professionnalise, les stratégies des adhérents évoluent avec ces opportunités, tout cela doit être accompagné pour ne pas générer d'incompréhension et de tension » (Énergie Partagée 2023, p. 3). Ainsi, le réseau constate une dynamique de professionnalisation dans l'énergie citoyenne, professionnalisation qui peut entrer en opposition aux discours de personnes convaincues des bienfaits d'une démarche bénévole. En effet, garder une expérience uniquement bénévole permettrait de concentrer tous les bénéfices de la structure au déploiement de nouveaux projets sans avoir besoin de rémunérer des salariés. Pourtant la professionnalisation peut s'avérer efficace pour faire face à certaines difficultés que rencontrent les communautés énergétiques : en premier lieu l'enjeu de la pérennité des structures, mais également de l'intégration des dimensions techniques et administratives complexes.

#### **4.3.1 Le défi de la pérennité des structures en place**

Une difficulté que peuvent rencontrer les communautés énergétiques et qui est assez fréquemment mentionnée dans les discours des personnes interrogées est la question de leur pérennité, de leur maintien dans le temps. En effet, les communautés énergétiques citoyennes s'appuient essentiellement sur un travail bénévole qui nécessite un investissement particulièrement intense de la part des citoyens qui animent et font vivre la communauté. C'est notamment ce que décrit Etienne Jouin :

*« Ça repose sur du travail bénévole et donc il y a un enjeu à faire en sorte que ces bénévoles se renouvellent et qu'il n'y ait pas d'essoufflement. Et ça, c'est un truc où on voit qu'il y a un vrai risque là-dessus, on a quelques collectifs qui ont des difficultés parce qu'ils n'ont pas réussi à retrouver d'autres gens pour prendre le relais après les gens qui ont lancé l'affaire. Et après 5-6 ans, bah il y en a qui ont envie de*

*faire autre chose ou qui n'ont plus la forme... Parce que ça repose quand même beaucoup sur des jeunes retraités, hein, qui ont du temps. Euh, et donc il y a un enjeu à réussir à faire en sorte qu'il y ait un renouvellement. Et pourquoi pas une progressive professionnalisation avec des créations d'emplois ? Au moins à mi-temps ou je ne sais quoi sur des collectifs où t'as un peu d'actifs de production et donc quelques revenus financiers qui pourraient absorber un poste à temps partiel. Donc on bosse là-dessus, mais on est encore un peu jeune pour voilà avoir des vrais retours. Mais on a identifié ce souci. »*

En effet, le renouvellement des bénévoles est essentiel pour faire vivre les communautés énergétiques dans le temps, lorsqu'il n'y a aucun salarié pour maintenir la structure indépendamment de l'investissement des bénévoles. Stéphane Marron évoque la difficulté qu'il rencontre pour trouver des personnes souhaitant s'investir pleinement dans un projet bénévole, lorsqu'il parle de son envie de céder son poste de président. « Ça serait bien laisser ma place. Ça fait 2 ans déjà que j'en parle et je pense qu'à la prochaine AG quelqu'un prendra la suite. Après, il y a des tonnes de choses à faire, hein, donc l'idéal, ce serait d'arriver à trouver plus de monde, pour pouvoir faire des petites thématiques qui puissent avancer sur certains sujets... Mais pour ça, faut vraiment être nombreux quoi. ». Il aurait souhaité développer d'autres activités que l'implantation de photovoltaïque comme il l'explique en donnant l'exemple de la « sensibilisation aux économies d'énergie [...]. [Qui] est quand même aussi une des clés de la transition [...]. Ben ça, nous, on n'a pas le temps ». Cette question du manque de temps est d'ailleurs une contrainte particulièrement importante lorsque les personnes interrogent leur capacité à s'investir dans des projets bénévolement, même lorsque cela leur tient à cœur. Alain Bucas comme Christian Delebarre reconnaissent avoir voulu s'engager plus intensément avant leur retraite dans des activités bénévoles mais regrettent un manque de temps pour le faire. Ils évoquent la routine et les aléas de la vie avec des obligations qui contraignent ce temps à donner pour des causes militantes. Pour Alexandra Lafont-Kaufmann, un travail uniquement bénévole soulève d'ailleurs un autre problème puisque « la plupart des bénévoles qui lancent des projets d'énergie citoyenne ont une vision assez militante, une vision humaniste et il faut faire attention aussi à avoir quand même une culture entrepreneuriale. [...] Il faut que le modèle économique de ces entités juridiques soit quand même équilibré ». En effet, si le travail bénévole semble central pour faire vivre la grande majorité des communautés énergétiques citoyennes, il ne faut pas

oublier qu'il nécessite un réel investissement personnel de la part de ces citoyens qui s'engagent, ne serait-ce que pour mettre en place des structures viables sur les territoires afin de valoriser l'épargne citoyenne. Mohamed Lahjibi revient sur ce qu'on pourrait qualifier d'exemples 'd'échecs' de l'énergie citoyenne dans les pays scandinaves où « on se rend compte que des fois des énergéticiens viennent reprendre le tout parce que bah [...] c'est un vrai travail d'énergéticien de maintenir de grandes exploitations et de s'assurer qu'elles fonctionnent dans la durée avec aussi un apport capitalistique ». Ce travail bénévole peut donc présenter des faiblesses qu'il convient d'interroger, notamment sur la question des compétences nécessaires d'un point de vue technique ou administratif et financier, pour maintenir les structures sur une bonne voie économique tout en gardant une gouvernance citoyenne.

Le défi de la pérennité des structures à gouvernance citoyenne est d'autant plus présent lorsque ces communautés énergétiques tendent vers des modèles de plus en plus compliqués à mettre en place d'un point de vue technique, administratif, financier... En effet, l'intérêt grandissant autour de l'autoconsommation collective, demande un investissement d'autant plus intense pour des bénévoles qui doivent s'approprier un tout nouveau modèle économique. Si Etienne Jouin reconnaît que l'ACC « c'est une complexité administrative supplémentaire » et qu'il faut qu'ils agissent pour simplifier les procédures pour les porteurs de projets, Stéphane Marron explique le fonctionnement de la CV Gervanne-Raye qui s'appuie sur des maîtres d'œuvres extérieurs pour monter les projets au niveau technique : « On souhaite pas forcément acquérir cette compétence-là, on préfère essayer de rester au niveau stratégique et décisionnel [...] D'avoir des idées, et puis on après, on trouve des gens qui ont les compétences techniques pour les mettre en œuvre ». On peut donc imaginer que la compétence technique n'est pas nécessaire pour tous les collectifs citoyens, mais cela s'oppose à la vision de Jean-Baptiste Boyer sur DWATTS, quand il parle de 'capitalisation des connaissances' au sein de la structure sur ces sujets, pour permettre à cette dernière de se renforcer et d'intégrer directement des connaissances en son sein, sans payer quelqu'un d'externe à plusieurs reprises sur tous les projets.

### **4.3.2 Professionnalisation : une perspective pour l'énergie citoyenne ?**

Professionnaliser le secteur de l'énergie citoyenne semble pour certains être une solution aux difficultés rencontrées par des structures essentiellement bénévoles. Pour

Alexandra Lafont-Kaufmann, cette question de professionnalisation n'est pas antagoniste au modèle bénévole mais permet de la soulager et de l'entretenir :

*« Ça peut être une solution. On a pu expérimenter ça sur certains projets effectivement, d'avoir par exemple une fondation qui va financer un poste sur 3 ans dans une coopérative et en fait la personne en poste va pouvoir mener des opérations de communication pour aller recruter des bénévoles... Et en fait, voilà, c'est le salariat qui va permettre de renouveler les bénévoles. [...] Et puis moi, je dirais que sur le long terme, ça paraît quand même assez sain d'avoir des salariés dans les coopératives pour, vraiment assurer également une sécurité juridique, de la bonne gestion des installations, et cetera... Et on peut réfléchir à terme à un peu un partage des tâches entre les salariés et les bénévoles. C'est pas parce qu'il va y avoir des salariés qui a moins besoin de bénévoles. Simplement, les bénévoles vont pouvoir se concentrer sur d'autres tâches. Les salariés vont pouvoir, par exemple, faire la gestion comptable de la structure, le développement des projets, le suivi des travaux, et cetera... Et les bénévoles vont pouvoir plutôt valoriser les projets auprès des pouvoirs publics, convaincre, obtenir des nouvelles subventions, chercher des opportunités de projet, et cetera... C'est assez complémentaire »*

Un exemple de structure ayant bien intégré la plus-value que peut représenter le travail salarié au sein des communautés énergétique est DWATTS. Quand Noémie Zambeaux, la qualifie de structure « atypique », c'est en faisant référence au fait que huit salariés travaillent pour cette structure. En effet, elle s'est construite après l'échec de la création d'un poste salarié au sein d'une communauté de communes sur ces questions-là, et a gardé cette volonté d'avoir des postes salariés sur les projets. Jean-Baptiste Boyer décrit maintenant DWATTS en opposant un peu leur modèle qui s'appuie sur un travail salarié assez central, aux Centrales Villageoises, quand il justifie la raison pour laquelle ils ne font pas partie de ce réseau :

*« On avait une coloration de projets qui était beaucoup plus professionnelle ou professionnalisante. Je sais pas comment il faut le dire, mais les Centrales Villageoises, enfin... la perception que j'en ai en*

*tout cas, c'est un modèle assez clés en main [...]. Mais c'était quand même la volonté de faire un truc hyper bordé, machin, pour que des particuliers bénévoles s'en saisissent quoi. Et nous c'était pas vraiment l'idée, c'était beaucoup plus une idée relativement professionnelle... »*

Ainsi, si les réseaux comme CV ont le bénéfice de pouvoir faciliter l'appropriation de l'énergie citoyenne a plus de groupements citoyens et du coup de favoriser son déploiement en France, ils ne nécessitent pas une professionnalisation particulière des personnes investies. En faisant cette distinction, Jean-Baptiste Boyer fait notamment référence aux 'bénéfices sur le territoire' de l'énergie citoyenne, qui passe notamment par la création d'emplois locaux. Ils ont particulièrement investi cette dimension dès la création de DWATTS par la création d'Impuls'ER, « filiale à 50% de DWATTS et 50% de Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes avec une gouvernance coopérative » qui salarie les huit personnes travaillant sur les projets de DWATTS. Comme il l'affirme, ça leur permet ainsi « de matérialiser ce truc de la retombée locale », au sein même de l'organisation de leur structure. De plus, il considère que si la gouvernance citoyenne est essentielle dans ces projets d'énergie renouvelable, mais « que le modèle complètement bénévole, bah il permet pas ce passage à l'échelle, de [traiter] beaucoup de projet, où voilà, on massifie un peu le truc et demain on se retrouve pas avoir fait 15 toitures pendant que les opérateurs privés en faisaient 500, quoi ». Selon lui, il n'est pas nécessaire que chaque citoyen soit investi dans un projet d'énergie citoyenne pour avoir des bénéfices pour le territoire. Il décrit son activité comme un véritable métier qu'il compare à celui de boulanger pour appuyer son propos de « mise en commun des moyens de production » et donc de partage des fonctions et des compétences entre chacun. Notamment parce qu'il pense que « le niveau qu'il faut sur la transition énergétique, le laisser à de bénévoles, c'est un peu... enfin j'allais dire que c'est un peu utopique, mais non, en fait c'est pas utopique c'est je pense juste une erreur en fait ». On comprend donc dans ses propos que la professionnalisation de l'énergie citoyenne semble essentielle pour faire face à l'urgence de la transition énergétique tout en ayant une gouvernance citoyenne des projets et non déconnectée des territoires.

Néanmoins, ce modèle salarié ne séduit pas tout le monde, Martyne Vimard, en parlant d'Enercoop, les distingue par la présence de salarié dans leur coopérative, de la Centrales Villageoises de la Lance au sein de laquelle seuls des bénévoles sont à l'œuvre. Elle exprime une forme de refroidissement à avoir des postes salariés dans ce domaine :

*« Ils (Enercoop) sont salariés donc il faut qu'ils sortent un bénéfice forcément donc ils sont pas du tout dans la même optique que nous (CV de la Lance). Parce que nous ce qui nous intéresse c'est d'installer, et de rembourser le financement de nos installations suffisamment vite pour pouvoir refaire d'autres installations, pas pour pas pour nous engraisser... C'est vrai que ça n'a rien à voir quoi. »*

Si, ici on voit clairement exprimé, un rejet des formes salariés dans les communautés énergétiques, Alexandra Lafont-Kaufmann constate plutôt des difficultés à mettre en place ce travail salarié dans des structures qui sont trop petites et qui ne dégagent donc pas de bénéfices assez importants pour assurer un salaire stable. Elle évoque ainsi une perspective d'évolution pour des communautés énergétiques où le travail bénévole ne permettrait plus un bon développement de l'énergie citoyenne : « L'idée, ce serait plutôt de mutualiser effectivement des coopératives comme outil d'investissement. Et après ça, ça n'empêche pas qu'on peut avoir plusieurs associations sur un territoire, donc des collectifs citoyens sur des territoires plus petits, mais par contre les investissements [se feraient] à un niveau plus élevé. ». La possibilité de mutualiser et ainsi d'étendre le territoire d'investissement des communautés énergétiques devrait permettre une meilleure viabilité économique des structures qui pourraient peut-être avoir des salariés qui travaillent pour leur développement.

# Conclusion

Une communauté énergétique comme acteur coopératif de production, consommation, sensibilisation... aux énergies renouvelables, peut représenter un idéal, une organisation de la société dont l'imaginaire se fonde sur les notions de partage et de mise en commun des ressources, mais aussi sur la relocalisation et la résilience dans une démarche écologique. Cet imaginaire entre en opposition au modèle dominant porté par le système énergétique français, dont l'histoire et les répercussions de celle-ci sur son organisation sont centrales pour comprendre les dynamiques actuelles en matière de politiques énergétiques. Construit dès la fin de la seconde guerre mondiale, ce modèle centralisé et concentré sur l'énergie nucléaire fonde la particularité de la France parmi les pays européens. Ce système électrique largement décarboné, reste gouverné par l'état central et les grands énergéticiens sans impliquer ou du moins questionner véritablement les citoyens. L'émergence de l'énergie citoyenne à l'échelle européenne se fait plus ou moins en opposition au développement de l'énergie nucléaire et comme un plaidoyer pour une énergie propre et juste, soit une énergie respectueuse de l'environnement et de la population. La nécessité de la transition énergétique est bien intégrée dans les discours politiques pour répondre à la crise environnementale que l'on peut appeler : *Le plus grand défi de l'histoire de l'humanité*, d'après le nom de la tribune publiée par Le Monde, relayant l'appel de 200 personnalités pour une action politique « ferme et immédiate » du gouvernement (2018). Mais au-delà des discours, ce sont de véritables initiatives qui permettent de repenser nos modes d'organisation, nos façons de faire société et de répondre à nos besoins tout comme la re-définition même de ces besoins qui permettent véritablement de questionner le rapport de l'Homme à l'environnement et plus précisément de l'impact des activités humaines sur l'équilibre environnemental fragile. L'énergie citoyenne, en donnant l'occasion à des citoyens d'entrer dans la gouvernance d'une structure d'énergie renouvelable, permet également de prolonger une réflexion sur la source de l'énergie, ses usages et les impacts de son utilisation. On a pu la définir comme une innovation de 'niche', qui ne s'impose pas encore du moins dans le paysage énergétique français, mais qui a le mérite de faire se poser de nouvelles questions sur l'éthique de l'énergie et sur sa définition. En effet, en définissant l'énergie comme un bien commun, cela engage les citoyens se l'appropriant à la préserver, pour leur bien-être et le bien-être de la communauté. Ce n'est plus une ressource extérieure

à notre réflexion, dont on ne se préoccupe pas tout en étant centrale à notre vie quotidienne. Mais elle prend toute sa valeur dans le sens qui lui est donné, un sens de partage, de respect de l'environnement et d'intérêt général. En effet, la communauté énergétique fait passer les besoins individuels nécessitant de l'énergie, à une dimension collective symbolisée par la gouvernance coopérative.

Ces aspects de l'énergie citoyenne ont pu être appréhendés par l'étude de communautés énergétiques dans la Drôme. Grâce aux témoignages et aux retours d'expérience des professionnels rencontrés, il a été plus évident de comprendre les valeurs portées par ces structures. La deuxième partie de ce mémoire nous a permis d'explorer les trois hypothèses énoncées. Ainsi, comme nous l'avons vu, les structures rencontrées sont bel et bien intégrées au sein de réseaux qui les aident grandement à toutes les étapes de leurs projets. Mais on observe tout de même une diversité dans les structures qui ne suivent pas toutes un modèle 'préparé' par ces réseaux. Tout en se ressemblant beaucoup, elles peuvent donc présenter des caractéristiques organisationnelles et des centres d'intérêts variés, que ce soit sur la question de l'autoconsommation collective, de la mobilité hydrogène ou de la professionnalisation de l'énergie citoyenne. Si l'ancrage territorial des énergies renouvelables paraissait central, tout comme l'appropriation citoyenne la plus large de cette ressource, nous avons pu nuancer ces aspirations. En effet, certains collectifs ont parfois privilégié la mise en service de puissances électriques de plus en plus importantes afin d'être à la hauteur du défi de la transition énergétique, mais ont pu négliger les actions de sensibilisation des citoyens à leur projet. De manière générale, les collectifs apparentés aux Centrales Villageoises sont plus sensibles à cette accroche territoriale. Cet ancrage se justifie notamment par les bénéfices que les communautés énergétiques transportent à travers leur modèle, qu'ils soient économiques ou sociaux. Structures d'intérêt territorial, la dimension non lucrative des projets est centrale et regroupe tous les collectifs autour de valeurs d'équité et de justice énergétique. En dynamisant les territoires sur lesquels elles s'implantent, elles permettent ainsi de faire vivre des communautés et de sensibiliser aux enjeux de transition écologique en général mais plus particulièrement à la transition énergétique en passant par la sobriété. Ainsi, elles contribuent à implanter un discours en phase avec les objectifs de respect des limites planétaires et du bien être humain qui fonde un nouvel imaginaire auquel des citoyens peuvent se référer et s'identifier. En ce sens, on peut dire que les communautés énergétiques s'ancrent en opposition ou du moins se présentent comme des alternatives au système dominant de l'énergie et aux discours correspondants. La dynamique se poursuit et

se propage également à travers les relations entretenues avec les acteurs de territoire : particuliers et pouvoirs publics participent ou du moins s'interrogent face à cet acteur citoyen qui investit le terrain des énergies renouvelables. On peut de fait parler de la mise en place d'une véritable synergie locale sur ces enjeux. Si comme on l'a vu, l'évolution des communautés énergétiques en France est grandement dépendante du volontarisme politique, des pistes de réflexions ont pu être soulevées pour tenter d'imaginer les communautés énergétiques dans un paysage évolutif. Nous nous sommes donc intéressés aux questions d'autoconsommation collective, qui sont désormais inévitables lorsque l'on parle de l'énergie citoyenne. Ce dispositif permet de repenser le modèle économique et de contribuer à compléter l'imaginaire de résilience territoriale porté par les collectifs citoyens. Si cette perspective séduit, elle soulève tout autant de questionnements relatifs aux principes de solidarité nationale mais aussi de stabilité du réseau électrique en France. Loin de vouloir devenir un modèle individualiste, les communautés énergétiques tentent d'encadrer ce dispositif pour en tirer profit tout en maintenant leur cap d'intérêt général. Ainsi, on peut dire que ce dispositif apparaît comme un complément adapté pour le futur de l'énergie citoyenne plus qu'une suite logique pour ces dernières, puisque pour être complètement bénéfique, l'ACC doit continuer d'être suivie de près. Une autre piste de réflexion sur le futur des modèles d'énergie citoyenne ressortie à plusieurs reprises dans les entretiens menés, est la question des inconvénients du bénévolat et de la possibilité de professionnaliser le secteur de l'énergie citoyenne. En effet, la création de postes salariés pour répondre aux problèmes de pérennité des structures qui pâtissent de la difficulté du renouvellement des bénévoles mais aussi de la complexité des démarches administratives ou techniques à mettre en place dans certains cas, peut être une solution pour garantir le bon développement du modèle.

C'est grâce à tous ces constats, que l'on peut affirmer que les communautés énergétiques citoyennes se positionnent bel et bien en alternative au système énergétique français, dont l'organisation centralisée et concentrée sur l'énergie nucléaire n'implique pas les citoyens et ne permet pas de valoriser pleinement les ressources territoriales en matière d'énergie renouvelable. Si cette alternative est en constante évolution, elle s'impose de plus en plus, d'abord à l'échelle européenne, mais aussi en France où l'on peut voir que le pouvoir politique s'en saisit de plus en plus. C'est fort de ces constats, à travers une approche à la fois politique, économique et sociale, que nous pouvons montrer que la territorialisation de l'énergie affirmée comme bien commun, permet à une communauté de s'approprier ses

enjeux et ainsi à des citoyens de se positionner comme acteurs à part entière d'un système énergétique dont ils ne sont plus entièrement dépossédés.

Finally, ce travail de recherche sur des communautés énergétiques dans la Drôme vient questionner les perspectives du modèle, pour essayer de rendre compte des possibilités d'évolution de ce dernier dans le système énergétique français. La dimension politique est centrale pour expliquer le développement d'une niche d'innovation en alternative concrète dans un système. Si ce travail a tenté de rendre compte de la place du volontarisme politique dans le développement des communautés énergétiques, il aurait également été intéressant d'étudier plus en profondeur certains instruments d'actions publics et leurs effets directs et indirects sur le développement des communautés énergétiques. De plus, un questionnement sur les attentes et les besoins concrets des acteurs de l'énergie citoyenne pour se développer aurait été une piste intéressante à prolonger. Une autre limite de ce travail est que les personnes interrogées faisant partie d'un collectif citoyen, sont toutes membres du Conseil de gestion de leur structure et sont presque toutes présidentes. Il aurait été également intéressant d'interroger des adhérents moins impliqués, sur leurs motifs d'adhésion et leur vision de l'énergie citoyenne par exemple. La rencontre de tels profils aurait été possible lors des assemblées générales des communautés énergétiques, mais a été compliquée à mettre en place dans le cadre de ce travail pour des questions d'emploi du temps. La poursuite d'une recherche sur ces modèles semble essentielle, notamment pour aller plus loin sur les points mentionnés ici, mais aussi pour suivre l'appropriation de l'autoconsommation collective dont le cadre se développe encore, au sein des communautés énergétiques. Pour comprendre dans quelle mesure ce dispositif s'ancre ou non dans les valeurs de l'énergie citoyenne, il s'agirait de questionner plus généralement la construction d'un imaginaire de communauté territoriale résiliente et de mettre en avant les impacts sur la société que pourrait impliquer la diffusion d'un tel modèle à plus grande échelle. De plus, la gouvernance coopérative en promouvant la démocratie participative impliquant les citoyens au cœur des défis de la transition énergétique, semble intéressante à évaluer et à mettre en perspective avec le déficit démocratique dont notre système politique peut être accusé. Ainsi, les communautés énergétiques pourraient faire figure d'exemple de démocratie locale et de coopération citoyenne sur une question de société, pouvant appeler à être répliqué dans d'autres domaines.

# Bibliographie

## Sources académiques

Acosta, Cristina et al. 2018. « Facilitating Energy Transition through Energy Commons: An Application of Socio-Ecological Systems Framework for Integrated Community Energy Systems ». *Sustainability* 10(2). <https://repository.tudelft.nl/islandora/object/uuid%3Ab9679a3a-7e9f-488c-8f58-5399463b8271> (24 mai 2023).

Artis, Amélie, Enzo Pezzini, et Anastasia Panenko. 2017. « Les coopératives énergétiques dans un système énergétique national : regards croisés entre la France et l'Italie ». <https://shs.hal.science/halshs-01817758> (30 mai 2023).

Audet, René. 2015. « Le champ des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche ». *Cahiers de recherche sociologique* (58): 73-93.

Baggioni, Vincent, Céline Burger, Joseph Cacciari, et Marie Mangold. 2019. *Repenser la transition énergétique: un défi pour les sciences humaines et sociales*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Blal, Zahra et al. 2022. *Les communautés énergétiques*. La Public Factory Sciences Po Lyon. Livrable Enedis.

Boissonnade, Léa. 2017. *Théma - Transition- Analyse d'un concept*. Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Boutaud, Benoît. 2016. « Un modèle énergétique en transition ? Centralisme et décentralisation dans la régulation du système électrique ». phdthesis. Université Paris Est. <https://shs.hal.science/tel-01412937> (3 juin 2023).

Buclet, Nicolas, et Myriam Donsimoni. 2020. « Métabolisme territorial et capacités : une articulation entre enjeux économiques et écologiques ». *Natures Sciences Sociétés* 28(2): 118-30.

Buisson-Fenet, Emmanuel. 2021. « “L’histoire du marché de l’électricité montre que le « monopole public à la française » a été un frein au développement des énergies renouvelables” ». *Le Monde*. <https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/08/07/l-histoire->

du-marche-de-l-electricite-montre-que-le-monopole-public-a-la-francaise-a-ete-un-frein-  
au-developpement-des-energies-renouvelables\_6090819\_3232.html (16 août 2023).

Capellán-Pérez, Iñigo, Nadia Johanisova, Jasminka Young, et Conrad Kunze. 2020. « Is Community Energy Really Non-Existent in Post-Socialist Europe? Examining Recent Trends in 16 Countries ». *Energy Research & Social Science* 61: 101348.

Chanteau, Jean-Pierre, et Agnès Labrousse. 2013. « L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs* (14). <https://journals.openedition.org/regulation/10555> (10 mai 2023).

Cohen, Denis. 2007. « Un enjeu de civilisation ». *Nouvelles Fondations* 6(2): 34-39.

Debizet, Gilles, et Marta Pappalardo. 2021. « Communautés énergétiques locales, coopératives citoyennes et autoconsommation collective : formes et trajectoires en France ». *Flux* 126(4): 1-13.

Dégremont, Marie. 2021. « 02. “Soyons réalistes, demandons l'impossible”, ou comment les conseils régionaux tentent de s'insérer dans la gouvernance de l'énergie ». *Politiques & management public* 4(4): 397-424.

Deprost, Michel. 2016. « ENERCOOP agréée pour des contrats d'obligation d'achat d'électricité renouvelable ». *Enviscope*. <https://www.enviscope.com/enercoop-agreee-pour-des-contrats-dobligation-dachat-deelectricite-renouvelable/> (16 août 2023).

Deshaies, Michel. 2014. « Les évolutions récentes du système de production d'électricité français : les défis de la transition énergétique ». *L'Information géographique* 78(4): 6-26.

Dubois, Jérôme, et Leïla Kebir. 2021. « Éditorial. Transition énergétique : le retour des lieux ». *Espaces et sociétés* 182(1): 9-14.

Energiewende Team. 2021. « Energy Communities: The Hidden Gems of the EU Energy Transition ». *Energy Transition*. <https://energytransition.org/2021/10/energy-communities-the-hidden-gems-of-the-eu-energy-transition/> (9 juillet 2023).

Esparrago, Javier. 2023. « Entretien — Prosommateurs et crise énergétique: quand les citoyens contribuent à la transition énergétique européenne — Agence européenne pour l'environnement ». *Bulletin de l'AEE* (03/2022). <https://www.eea.europa.eu/fr/articles/entretien-2014-prosommateurs-et-crise> (8 août 2023).

Fontaine, Antoine. 2018. « De la source à la ressource: Territoires, héritages et coopération autour de la valorisation de l'énergie solaire en Rhône-Alpes ». Grenoble Alpes.

———. 2019. « L'essor des coopératives énergétiques citoyennes ». *Multitudes* 77(4): 88-93.

Gordon, Aurélie, Mathilde Bouchard, et Valérie Olivier. 2019. « Consom'acteur : Définition ». <https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/consomacteur/> (8 août 2023).

Grousson. 2023. « « L'origine humaine du réchauffement fait officiellement consensus depuis au moins 15 ans » ». *CNRS Le journal*. <https://lejournel.cnrs.fr/articles/lorigine-humaine-du-rechauffement-fait-officiellement-consensus-depuis-au-moins-15-ans> (16 août 2023).

Hamman, Philippe. 2022. <http://journals.openedition.org/lectures> *Les coopératives énergétiques citoyennes. Paradoxes de la transition écologique ?* Bord de l'eau. <https://journals.openedition.org/lectures/56819> (23 janvier 2023).

Illich, Ivan. 2010. « L'énergie, un objet social | Revue Esprit ». *Esprit Presse*. <https://esprit.presse.fr/article/ivan-illich/l-energie-un-objet-social-35758> (4 juillet 2023).

Jaglin, Sylvie, et Éric Verdeil. 2013. « Énergie et villes des pays émergents : des transitions en question. Introduction ». *Flux* 93-94(3-4): 7-18.

Labrousse, Agnès. 2022. « Support de cours en Socio-économie écologique. Séance 3 : Les communs et le gouvernement durable des ressources naturelles ».

Lopez, Fanny. 2019. « L'effondrement des grandes infrastructures : une opportunité ? » *Multitudes* 77(4): 70-77.

Loubès, Olivier, Justine Peullemeulle, et Eric Bureau. 2022. *Autoconsommation collective. Recommandations d'Énergie Partagée à son réseau*. É. Note de positionnement.

Magrini, Marie-Benoît. 2022. « Régime sociotechnique ». <https://hal.inrae.fr/hal-03726429> (4 juin 2023).

Marignac, Yves. 2021. « La transition énergétique, une transformation pour et par les communs ». In *Dynamiques du commun : Entre État, Marché et Société*, Philosophies pratiques, éd. Danièle Bourcier et al. Paris: Éditions de la Sorbonne, 201-15. <http://books.openedition.org/psorbonne/99912> (9 novembre 2022).

Mazeaud, Alice. 2021. « Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la

démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne ». *Revue française d'administration publique* 179(3): 621-37.

Morch, Andrei et al. 2023. *Development of Energy Communities in Europe*. . preprint. [https://www.techrxiv.org/articles/preprint/Development\\_of\\_Energy\\_Communities\\_in\\_Europe/22133369/1](https://www.techrxiv.org/articles/preprint/Development_of_Energy_Communities_in_Europe/22133369/1) (9 juillet 2023).

Nadaï, Alain, et Grégoire Wallenborn. 2019. « Transformations énergétiques sous contrainte écologique forte ». *Multitudes* 77(4): 43-53.

Nessi, Hélène. 2022. « La territorialisation de la transition énergétique : les paradoxes de la surenchère des normes et de la réglementation ». *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning* (55). poup (4 février 2023).

Ollivier, Guillaume, et Gaël Plumecocq. 2015. « La Transition Socio-Technique : un courant théorique dynamique ». In , 6 p. <https://hal.science/hal-01281833> (4 juin 2023).

Poize, Noémie. 2015. « Charte des Centrales Villageoises ». [https://www.centralesvillageoises.fr/sites/default/files/public/EMER\\_01\\_CHARTE\\_0.pdf](https://www.centralesvillageoises.fr/sites/default/files/public/EMER_01_CHARTE_0.pdf).

Pompili, Barbara. 2021. « Discours de Barbara Pompili aux Assises des énergies renouvelables citoyennes le lundi 8 novembre 2021 ». <https://www.ecologie.gouv.fr/discours-barbara-pompili-aux-assises-des-energies-renouvelables-citoyennes-lundi-8-novembre-2021> (18 mai 2023).

Poupeau, François-Mathieu. 2007. « La fabrique d'une solidarité nationale. État et élus ruraux dans l'adoption d'une péréquation des tarifs de l'électricité en France ». *Revue française de science politique* 57(5): 599-628.

———. 2014. « Central-Local Relations in French Energy Policy-Making: Towards a New Pattern of Territorial Governance: Central-Local Relations in French Energy Policy-Making ». *Environmental Policy and Governance* 24(3): 155-68.

Rijpens, Julie, et Sybille Mertens. 2016. « Gouvernance et coopératives : l'idéal coopératif à l'épreuve de la pratique ». <https://smartbe.be/wp-content/uploads/2016/03/03-2016-Gouvernance-et-coop--ratives-l---id--al-coop--ratif---l-----preuve-de-la-pratique..pdf>.

Roberts, Josh. 2019. *Q&A: What Are 'Citizen' and 'Renewable' Energy Communities?* <https://www.rescoop.eu/uploads/rescoop/downloads/QA-What-are-citizens-energy-communities-renewable-energy-communities-in-the-CEP.pdf>.

Rüdinger, Andreas. 2019. « Les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables en France : état des lieux et recommandations ». *Iddri* (3).

Vandermoere, Frédéric. 2019. « Sustainability Transitions ». In *Encyclopedia of Sustainability in Higher Education*, éd. Walter Leal Filho. Cham: Springer International Publishing, 1-5. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-63951-2\\_496-1](https://doi.org/10.1007/978-3-319-63951-2_496-1) (4 juin 2023).

Varaschin, Denis. 2020. « État et électricité en France en perspective historique ». In *État et énergie XIXe-XXe siècle*, Histoire économique et financière - XIXe-XXe, éd. Alain Beltran, Christophe Bouneau, Yves Bouvier, et Jean-Pierre Williot. Vincennes: Institut de la gestion publique et du développement économique, 57-96. <http://books.openedition.org/igpde/6581> (30 mai 2023).

Venanzi, Bruno, et Bruno Vanderschueren. 2015. « Nouveau modèle énergétique et nouvelle gouvernance : une chance pour les PME/ETI ? » *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 78(2): 44-47.

Verbeke, Lise. 2017. « Quand l'écologie devient politique ». *France Culture*. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/quand-l-ecologie-devient-politique-1267132> (16 août 2023).

## Sources institutionnelles

CNDP. 2021. « Participation et environnement ». *CNDP*. <https://www.debatpublic.fr/participation-et-environnement-692> (18 mai 2023).

Commissariat général au développement durable. 2020. *Les réseaux électriques lignes électriques, stockage stationnaire et réseaux intelligents : choix technologiques, enjeux matières et opportunités industrielles*. Ministère de la Transition écologique. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20ressources%20R%C3%A9seaux%20%C3%A9lectriques.pdf>.

Commission de régulation de l'énergie. « Autoconsommation ». *Commission de régulation de l'énergie*. <https://www.cre.fr/Transition-energetique-et-innovation-technologique/autoconsommation> (14 août 2023).

*DITP France Expérimentation ACOPREV*. 2021. <https://www.youtube.com/watch?v=ASUImtBM234> (17 août 2023).

« Energy Communities ». *European Commission*.

[https://energy.ec.europa.eu/topics/markets-and-consumers/energy-communities\\_en](https://energy.ec.europa.eu/topics/markets-and-consumers/energy-communities_en) (11 juillet 2023).

Insee. 2016. « Définition - Développement durable ». <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644> (16 août 2023).

Le Commissariat Général au développement durable. 2017. *Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ?* Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Le médiateur national de l'énergie. « L'ouverture du marché de l'électricité et du gaz naturel à la concurrence ». *énergie-info*. [https://www.energie-info.fr/fiche\\_pratique/louverture-du-marche-de-lelectricite-et-du-gaz-naturel-a-la-concurrence/](https://www.energie-info.fr/fiche_pratique/louverture-du-marche-de-lelectricite-et-du-gaz-naturel-a-la-concurrence/) (16 août 2023).

Ministère de la Transition écologique. 2021. « 10 mesures en faveur des énergies renouvelables citoyennes ».

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Ministère de la Transition énergétique. 2022a. « Commercialisation de l'électricité ». *Ministères Écologie Énergie Territoires*. <https://www.ecologie.gouv.fr/commercialisation-lelectricite> (16 août 2023).

———. 2022b. *Les énergies citoyennes, qu'est-ce que c'est ?* [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Energies\\_citoyennes\\_qu\\_est\\_ce.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Energies_citoyennes_qu_est_ce.pdf).

———. « Les énergies citoyennes ». *Ministères Écologie Énergie Territoires*. <https://www.ecologie.gouv.fr/energies-citoyennes> (18 mai 2023).

Ministère de la Transition écologique et solidaire. 2019. *Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028*. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20200422%20Programmation%20pluriannuelle%20de%20l%27e%CC%81nergie.pdf>.

ONU. « Journée mondiale de la justice sociale ». *United Nations*. <https://www.un.org/fr/observances/social-justice-day> (16 août 2023).

Vie Publique. 2023a. « Le prix de l'électricité en huit questions ». *vie-publique.fr*. <http://www.vie-publique.fr/questions-reponses/283337-le-prix-de-lelectricite-en-8-questions> (15 août 2023).

———. 2023b. « Loi du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes ». *vie-publique.fr*. <http://www.vie-publique.fr/loi/286979-acceleration-du-nucleaire-loi-du-22-juin-2023-epr2> (16 août 2023).

## Autres sources (sitographie)

ACOPREV. « ACOPREV ensemble vers une transition énergétique ». *ACOPREV*. <https://acoprev.fr/> (17 août 2023).

ACOPREV Centrales Villageoises du Val de Quint. 7 juin 2018. Statuts. Greffe du tribunal de commerce de Romans sur Isère.

Agence Bio. 2023. « Observatoire de la production bio sur votre territoire ». *Agence Bio*. <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio/observatoire-de-la-production-bio-nationale/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/> (17 août 2023).

AURA-EE. 2023. « Auvergne-Rhône-Alpes Citoyennes Locales Énergies (AURACLE) ». *AURA-EE*. <https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/reseaux/auracle> (17 août 2023).

Centrales Villageoises. « Concevoir ensemble la transition énergétique dans les territoires ». *Centrales Villageoises Association*. <https://www.centralesvillageoises.fr/> (17 août 2023a).

———. « L'autoconsommation collective ». <https://www.centralesvillageoises.fr/lautoconsommation-collective> (18 mai 2023b).

———. « L'historique ». *Centrales Villageoises*. <https://www.centralesvillageoises.fr/historique-centrales-villageoises> (17 août 2023c).

Centrales Villageoises de la Lance. « CENTRALES VILLAGEOISES DE LA LANCE ». *Centrales Villageoises de la Lance*. <https://www.centralesvillageoisesdelalance.fr> (17 août 2023a).

———. « Le territoire du projet | Drôme | ». <https://www.centralesvillageoisesdelalance.fr/le-territoire> (16 août 2023b).

Centrales Villageoises Gervanne Raye. « Centrales Villageoises Gervanne Raye ». *Centrales Villageoises Gervanne Raye*. <https://www.gervanneraye.centralesvillageoises.fr/>

(17 août 2023).

Centrales Villageoises Gervanne Raye. 29 mars 2018 (révision). Statuts. Greffe du tribunal de commerce de Romans sur Isère.

CLER, Réseau pour la transition énergétique. 2020. « Énergies renouvelables citoyennes, il est temps d'accélérer ! » *Dossier de Presse*: 10.

DWATTS. « DWATTS, Opérateur énergétique territorial (et coopératif ! ) ». *dwatts*. <https://www.dwatts.fr/> (16 août 2023).

DWATTS. 30 juin 2023 (révision). Statuts. Greffe du tribunal de commerce de Romans sur Isère.

EDF. 2023a. « L'autoconsommation collective : produire et consommer localement une énergie renouvelable | EDF FR ». <https://www.edf.fr/groupe-edf/accompagner-nos-clients-au-quotidien/lautoconsommation-solaire/lautoconsommation-collective-produire-et-consommer-localement-une-energie-renouvelable> (19 mai 2023).

———. 2023b. « Statuts d'EDF ». <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/investisseurs/statuts-d-edf> (16 août 2023).

Enercoop. 2020. « Notre histoire ». *Enercoop*. <https://www.enercoop.fr/notre-projet/notre-histoire> (18 mai 2023).

Énergie Partagée. 2019a. « Les Centrales Villageoises et Énergie Partagée : Mêmes valeurs, même vision ! » *Énergie Partagée*. <https://energie-partagee.org/les-centrales-villageoises-et-energie-partagee-memes-valeurs-meme-vision/> (17 août 2023).

———. 2019b. *Les retombées économiques locales des projets citoyens*. Énergie Partagée. Étude statistique de terrain. <https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2019/12/Etude-Retombe%CC%81es-e%CC%81conomiques-Energie-Partagee.pdf>.

———. 2020. « Propositions sur la définition des communautés énergétiques ». <https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2020/04/Propositions-sur-la-de%CC%81finition-des-communaute%CC%81s-e%CC%81nerge%CC%81tiquesVF.pdf>.

———. 2023a. « [Étude] L'énergie citoyenne, qu'est-ce que ça change ? Focus sur l'impact social de l'énergie citoyenne ». <https://energie-partagee.org/etude-lenergie-citoyenne-quest-ce-que-ca-change-focus-sur-limpact-social-de-lenergie-citoyenne/> (4 août

2023).

———. 2023b. *Rapport d'activité 2022 d'Énergie Partagée*. <https://energie-partagee.org/rapport-dactivite-2022-denergie-partagee/>.

———. « Carte des initiatives citoyennes ». <https://energie-partagee.org/decouvrir/energie-citoyenne/tous-les-projets/> (16 août 2023a).

———. « L'aventure de l'énergie citoyenne ». *Énergie Partagée*. <https://energie-partagee.org/decouvrir/energie-citoyenne/laventure-energie-partagee/> (16 août 2023b).

———. « Les chiffres clés de l'énergie citoyenne ». *Énergie Partagée*. <https://energie-partagee.org/decouvrir/energie-citoyenne/chiffres-cles/> (18 mai 2023c).

———. « Nos partenaires ». *Énergie Partagée*. <https://energie-partagee.org/decouvrir/avec-nous/nos-partenaires/> (17 août 2023d).

Expertise Energie. « Quels sont les acteurs du marché de l'énergie en France ? » *Expertise Energie, le guide de l'énergie*. <https://www.expertise-energie.fr/les-acteurs/> (16 août 2023).

Groupe Archer. « Histoire et valeurs : Le Groupe Archer agit pour créer des emplois ». *Groupe Archer*. <https://www.archer.fr/le-groupe-archer/histoire-et-valeurs.html> (17 août 2023).

Horizeo. 2021. « Les acteurs du marché de l'énergie ». <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-08/HORIZEO-DMO-FT-Les-acteurs-de-marche-de-l-energie.pdf>.

Impuls'ER. « Impuls'ER | Plateforme de développement EnR ». *Impuls'ER*. <https://impulser.fr/> (17 août 2023).

Le Monde, et AFP. 2022. « Le risque de tensions sur le réseau électrique en janvier est « élevé », avertit RTE ». *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/11/18/le-risque-de-tensions-sur-le-reseau-electrique-en-janvier-est-eleve-avertit-rte\\_6150491\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/11/18/le-risque-de-tensions-sur-le-reseau-electrique-en-janvier-est-eleve-avertit-rte_6150491_3244.html) (17 août 2023).

« « Le plus grand défi de l'histoire de l'humanité » : l'appel de 200 personnalités pour sauver la planète ». 2018. *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/09/03/le-plus-grand-defi-de-l-histoire-de-l-humanite-l-appel-de-200-personnalites-pour-sauver-la-planete\\_5349380\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/09/03/le-plus-grand-defi-de-l-histoire-de-l-humanite-l-appel-de-200-personnalites-pour-sauver-la-planete_5349380_3232.html) (21 août 2023).

« Libérer le potentiel des communautés d'énergie renouvelable ». 2018. [https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2019/04/community\\_energy\\_french.pdf](https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2019/04/community_energy_french.pdf) (10 juillet 2023).

Négawatt. « La démarche négaWatt ». *Association négaWatt*. <https://negawatt.org/sobriete-efficacite> (16 août 2023).

« Néoruraux (néorural) ». 2023. *Géoconfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/neoruraux> (8 août 2023).

Noe, Julien et al. 2010. « CHARTE 'ENERGIE PARTAGEE' ».

Observatoire de l'Industrie Électrique. 2017. « Une histoire de la péréquation tarifaire ». [https://observatoire-electricite.fr/IMG/pdf/oie\\_-\\_fiche\\_pedago\\_perequation\\_072017.pdf](https://observatoire-electricite.fr/IMG/pdf/oie_-_fiche_pedago_perequation_072017.pdf).

Ortega, Olivier. 2022. « Les communautés énergétiques ». *LexCity avocats*. <https://lexcity.fr/2022/02/15/les-communautes-energetiques/> (18 août 2023).

Ouangari, Lise, et Yiqing Qi. 2022. « Pourquoi la France est-elle autant en retard en matière d'énergies renouvelables ? » *Ouest France*. <https://www.ouest-france.fr/economie/energie/energie-eolienne/pourquoi-la-france-est-elle-autant-en-retard-en-matiere-d-energies-renouvelables-ecf17480-7725-11ed-b022-b5852c53ff22> (16 août 2023).

Powerfoule. 2017. « La Fin Du Monopole d'EDF OA : Les Conséquences de La Transition Énergétique ». [http://www.powerfoule.fr/actualites/Fin\\_Monopole\\_EDF\\_Obligation\\_D\\_Achat\\_/37](http://www.powerfoule.fr/actualites/Fin_Monopole_EDF_Obligation_D_Achat_/37) (16 août 2023).

RTE. 2023. *Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2022*. RTE. <https://assets.rte-france.com/prod/public/2023-07/2023-07-19-panorama-energies-renouvelables-2022.pdf>.

SAS Centrales Villageoises de la Lance. 29 mars 2023 (révision). Statuts. Greffe du tribunal de commerce de Romans sur Isère.

Vallée de la Drôme. « Destination Biovallée ». *Vallée de la Drôme*. <https://www.valleedeladrome-tourisme.com/notre-vallee/nos-pepites/une-vallee-bio/> (17 août 2023).

VoisiWATT. « VoisiWATT ». *VoisiWATT - Ma propre énergie*.  
<https://voisiwatt.com/> (16 août 2023).

« VoisiWatt ». *Valence Romans Capitale des Start Up de Territoire*.  
<https://www.fabt.fr/les-projets/view/voisiwatt> (17 août 2023).

VoisiWATT. 12 août 2022 (révision). Statuts. Greffe du tribunal de commerce de  
Romans sur Isère

# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L’EMERGENCE D’UN CONTRE MODELE AU SYSTEME ENERGETIQUE DOMINANT</b> .....	<b>16</b>
<b>CHAPITRE 1 – LE SYSTEME ENERGETIQUE FRANÇAIS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>17</b>
<i>1.1 Gouvernance centralisée du système énergétique français et évolutions</i> .....	<i>17</i>
1.1.1 État des lieux du système énergétique en France .....	17
1.1.2 Enjeux de territorialisation de l’énergie .....	19
1.1.3 L’inertie de l’organisation centralisée du secteur énergétique ?.....	22
<i>1.2 La nécessité d’une transition énergétique</i> .....	<i>25</i>
1.2.1 La transition énergétique, les transitions énergétiques ? .....	26
1.2.2 La transition énergétique en pratique : efficace ?.....	28
<b>CHAPITRE 2 – L’EMERGENCE D’UNE OPTION ALTERNATIVE : LES COMMUNAUTES     ÉNERGETIQUES CITOYENNES</b> .....	<b>33</b>
<i>2.1 L’installation du modèle des communautés énergétiques dans le paysage         français</i> .....	<i>34</i>
2.1.1 Histoire des communautés énergétiques : alternative européenne au nucléaire.....	34
2.1.2 Les communautés énergétiques en France : état des lieux d’un développement par réseaux d’acteurs.....	37
<i>2.2 Un modèle innovant qui se construit en opposition au modèle dominant</i> .....	<i>40</i>
2.2.1 Une innovation de niche dans la transition énergétique .....	40
2.2.2 Une redéfinition de l’énergie comme bien commun .....	43
2.2.2.1 La définition du commun comme ressource.....	44
2.2.2.2 Le commun comme communauté et ensemble de règles sociales.....	45
<b>DEUXIÈME PARTIE – QUELLE REALITE POUR LES COMMUNAUTES ENERGETIQUES CITOYENNES DANS LA DROME ?</b> .....	<b>49</b>

CHAPITRE 3 – LE CAS DES COMMUNAUTÉS ÉNERGETIQUES DE LA DRÔME : DES	
STRUCTURES VARIÉES, IMPLANTÉES DANS UN TERRITOIRE FAVORABLE	51
1.1 <i>L'énergie citoyenne dans la Drôme : quelles réalités ?</i>	51
1.1.1 Présentation des cinq structures rencontrées et des réseaux d'acteurs dans lesquels elles s'imbriquent	52
1.1.2 Différences et enjeux de gouvernance	55
1.1.3 Gouvernance partagée mais limitée	57
1.1.3.1 Démocratie participative et démobilisation de l'état	57
1.1.3.2 Homogénéité des acteurs impliqués ?	60
1.2 <i>La force de l'ancrage local pour les communautés énergétiques</i>	64
1.2.1 Une assise territoriale vertueuse en opposition au modèle centralisé	65
1.2.2 Des structures d'intérêt territorial	70
1.2.2.1 Des bienfaits économiques qui bénéficient à l'ensemble du territoire par appui sur les acteurs locaux	72
1.2.2.2 L'impact social de l'énergie citoyenne	74
1.2.2.3 Une opportunité de dynamiser le territoire tout en sensibilisant aux enjeux de transition écologique et énergétique	75
1.2.3 Aspiration à une synergie locale	77
1.2.3.1 L'entraide à la source de l'identité et de l'expansion du modèle	77
1.2.3.2 Des rapports ambivalents avec les institutions : entre légitimation et frein à l'implantation	78
1.2.3.3 Une nécessité de s'affirmer en tant qu'acteur de confiance sur le territoire	81
CHAPITRE 4 – PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES COMMUNAUTÉS ÉNERGETIQUES	
CITOYENNES : QUELLES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE ?	84
4.1 <i>L'importance du volet politique dans la trajectoire d'évolution du modèle</i>	85
4.1.1 Une législation en pleine évolution, impulsée par l'Union européenne	85
4.1.2 Un besoin de soutien politique pour le bon développement du modèle émergent	87
4.1.2.1 Un modèle qui se développe activement mais qui reste minoritaire ...	87
4.1.2.2 Le volontarisme politique pour appuyer les communautés énergétiques	89
4.2 L'Autoconsommation Collective (ACC) : une opération dans la continuité de projet des communautés énergétiques ?	91

4.2.1	L'ACC comme aboutissement de la logique décentralisatrice de l'électricité ? .....	93
4.2.1.1	Un intérêt économique avéré ? .....	94
4.2.1.2	Renforcement du lien social et de la sensibilisation.....	95
4.2.1.3	Aboutissement de la décentralisation .....	96
4.2.2	Un engouement à relativiser .....	98
4.2.2.1	Une remise en cause de la solidarité nationale en matière d'électricité ? .....	98
4.2.2.2	La mise en réseau des opérations d'ACC : menace pour la stabilité ?....	100
4.2.2.3	Complexité technique.....	102
4.3	Entre démarche bénévole et professionnalisation des énergies citoyennes...	103
4.3.1	Le défi de la pérennité des structures en place .....	103
4.3.2	Professionnalisation : une perspective pour l'énergie citoyenne ?.....	105
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>109</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>113</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>		<b>124</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>		<b>127</b>

# Table des annexes

## [ANNEXE 1 – Tableau comparatif des communautés énergétiques rencontrées](#)

## [ANNEXE 2 – Guides d’entretien](#)

[Guide d’entretien n°1](#)

[Guide d’entretien n°2](#)

## [ANNEXE 3 – Retranscription des entretiens](#)

[Retranscription de l’entretien avec Sébastien Échevin, élu à la mairie d’Upie – 14 février 2023](#)

[Retranscription de l’entretien avec Alain Bucas, bénévole chez ACOPREV – 15 février 2023](#)

[Retranscription de l’entretien avec Loïc Le Quilleuc, Chargé de mission à l’ADEME – 13 mars 2023](#)

[Retranscription de l’entretien avec Noémie Zambeaux, Chargée de mission à AURA-EE – 14 mars 2023](#)

[Retranscription de l’entretien avec Étienne Jouin, Coordinateur des Centrales Villageoises – 15 mars 2023](#)

[Retranscription de l’entretien avec Marc Lopez, Président de Voisiwatt – 17 mars 2023](#)

[Retranscription de l’entretien avec Martyne Vimard et Christian Delebarre, Vice-présidente et président chez CV de la Lance – 11 avril 2023](#)

[Retranscription de l’entretien avec Jean-Baptiste Boyer, Président de DWATT – 12 avril 2023](#)

[Retranscription de l’entretien avec Stéphane Marron, Président de CV Gervanne-Raye – 9 mai 2023](#)

[Retranscription de l’entretien avec Alexandra Lafont-Kaufmann, Responsable réseaux régionaux Énergie Partagée – 31 mai 2023](#)

Retranscription de l'entretien avec Mohamed Lahjibi, Direction Client Territoire  
ENEDIS – 2 juin 2023

**ANNEXE 4 – Illustrations mentionnées au cours des entretiens**

ACOPREV, Ensemble vers l'énergie et la mobilité vertes.

Voisiwatt, les raisons de l'engagement citoyen

# ANNEXE 4 – Illustrations mentionnées au cours des entretiens

## ACOPREV, Ensemble vers l'énergie et la mobilité vertes.

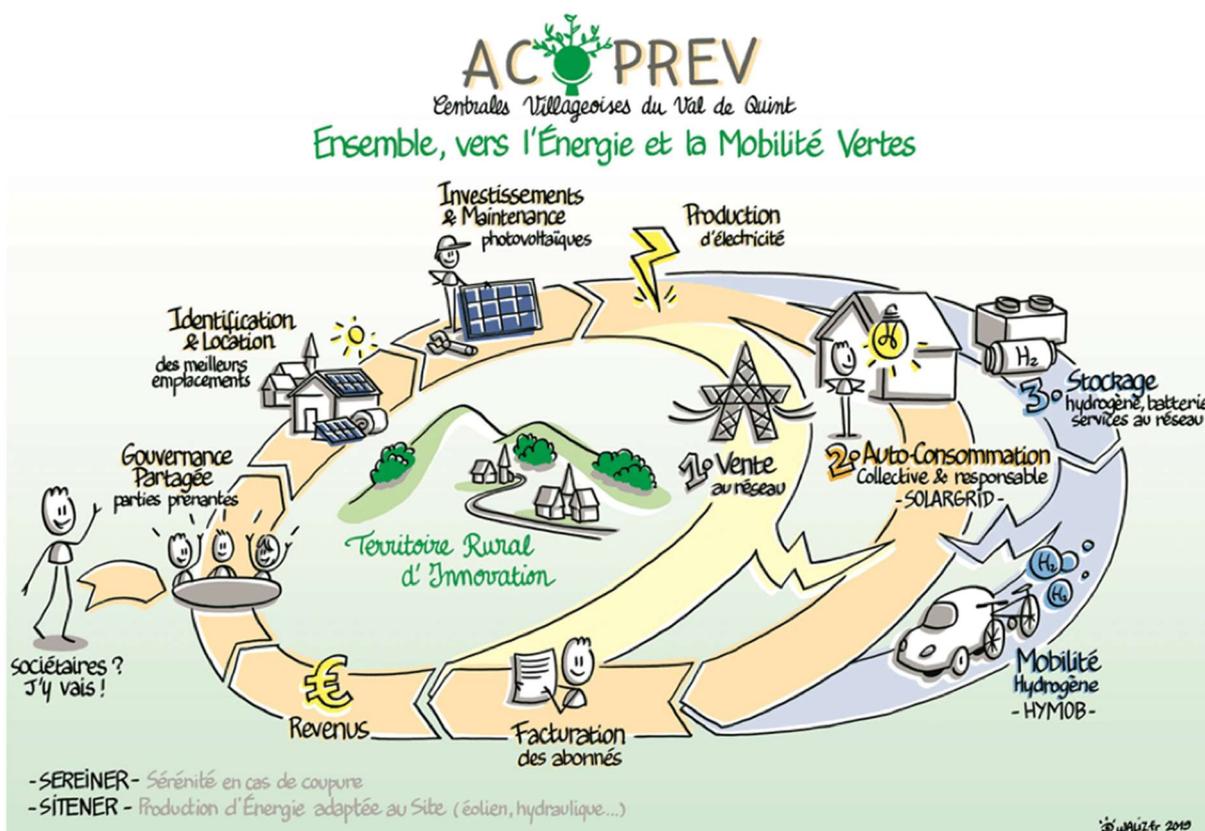


Image mentionnée lors de l'entretien avec Alain Bucas le 15 février 2023 et récupérée sur le site internet d'ACOPREV dans la rubrique 'Structure' sur la page d'accueil.

# VoisiWATT, les raisons de l'engagement citoyen

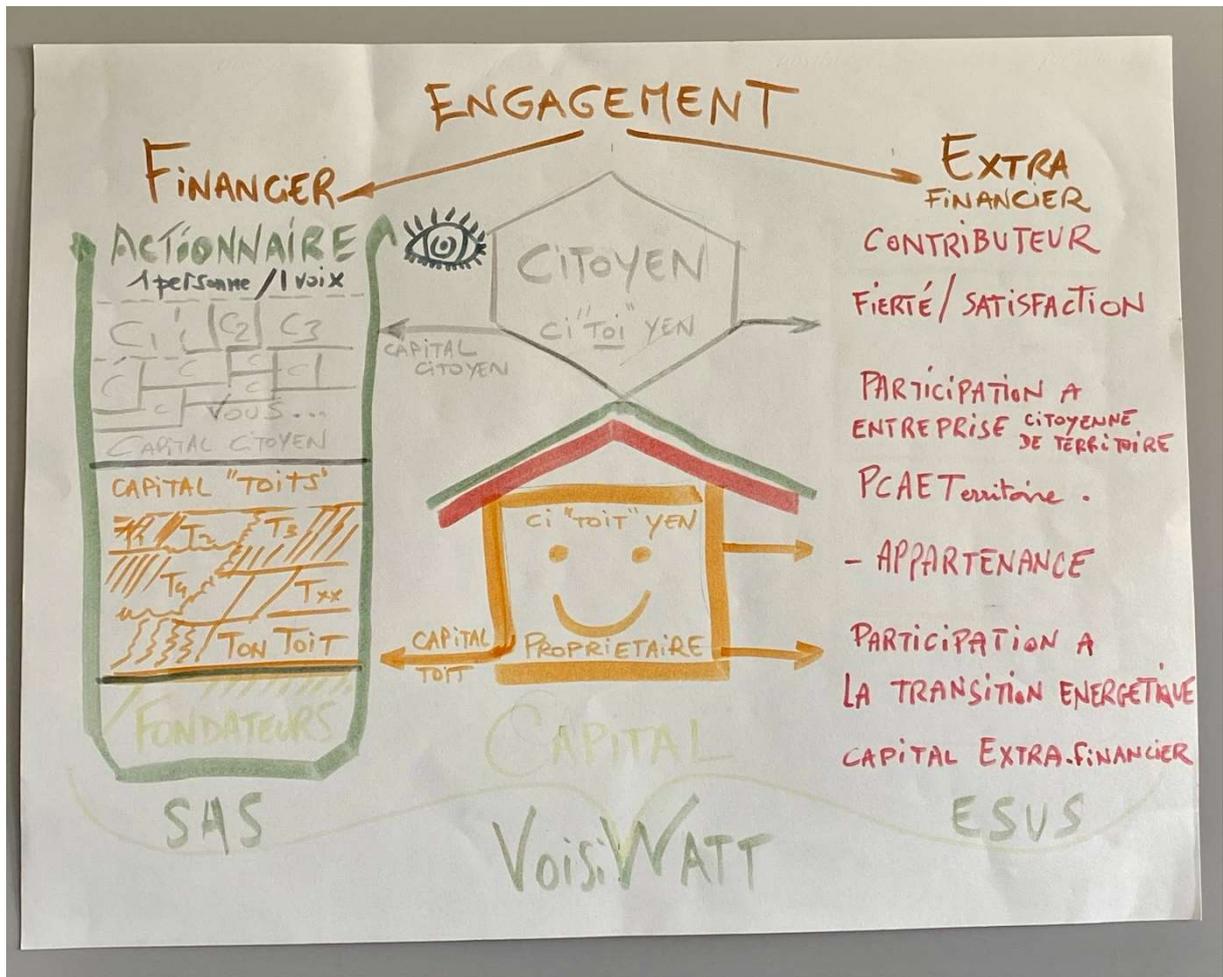


Photo prise lors de la rencontre avec Marc Lopez dans les bureaux de VoisiWATT le 17 mars 2023. Dessin accroché à une porte de placard dans le bureau.

## **Résumé :**

Le lundi 8 novembre 2021, était organisée la deuxième édition des ‘Assises des énergies renouvelables citoyennes’ à Nantes. À cette occasion, Barbara Pompili, alors Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avait déclaré dans son discours que l’objectif du Ministère était de « développer 1 000 nouveaux projets à horizon 2028 ». Cette étude s’intéresse à la place de ces projets à gouvernance majoritairement citoyenne dans le système énergétique français et aux perspectives d’évolution de l’énergie citoyenne en France. En considérant les communautés énergétiques citoyennes comme des niches d’innovations dans la transition énergétique, ce sont de véritables alternatives au modèle dominant du système énergétique français. En effet, l’organisation centralisée et concentrée sur l’énergie nucléaire de ce dernier, n’implique pas les citoyens et ne permet pas de valoriser pleinement les ressources territoriales en matière d’énergie renouvelable. Si cette alternative est en constante évolution, elle s’impose petit à petit, d’abord à l’échelle européenne, mais aussi en France où l’on peut voir que le pouvoir politique s’en saisit de plus en plus. L’autoconsommation collective devient un enjeu central lorsqu’on évoque l’énergie citoyenne. Elle permet de prolonger la construction d’un imaginaire de résilience territoriale s’imposant comme une solution citoyenne face aux défis engendrés par la crise climatique que notre société traverse. Cet imaginaire s’appuie notamment sur la définition des communautés énergétiques comme des acteurs bénéfiques pour les territoires sur lesquels elles sont implantées grâce à leurs actions d’intérêt territorial non-lucratives. Une raison d’être qui peut être remise en question par certains débats autour du bénévolat et des enjeux de la professionnalisation de ce secteur.

## **Mots-clés :**

Communauté énergétique ; communauté énergétique citoyenne ; communauté d’énergie renouvelable ; énergie renouvelable ; démocratie participative ; système énergétique ; décentralisation ; appropriation citoyenne ; transition énergétique ; territorialisation ; Drôme ; autoconsommation collective ;